Nations Unies A/63/714

Assemblée générale

Distr. générale
9 février 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 146 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 5
A. Vue d'ensemble 5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la Mission 7
C. Coopération entre les missions de la région 12
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées 13
E. Cadres budgétaires axés sur les résultats. 14
II. Ressources financières 107
A. Vue d'ensemble 107
B. Gains d'efficacité 108
C. Taux de vacance de postes 109
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . 110
E. Formation. 111
F. Désarmement, démobilisation et réintégration 111
G. Services de détection des mines et de déminage 113
H. Projets à effet rapide 114
III. Analyse des variations 115

09-23367 (F) 240309 250309

IV. Décisions que l'Assemblée devra prendre 119

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne 120

Annexes

I. Organigrammes 132

II. Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre 135

Carte 142

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, dont le montant s'élève à 980 561 100 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 525 observateurs militaires, 9 450 soldats, 715 membres de la Police des Nations Unies, 1 182 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 311 agents recrutés sur le plan national, 421 Volontaires des Nations Unies et 40 agents fournis par les gouvernements, et le recrutement de 89 personnes pour occuper des postes de temporaire.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2009/10 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats qui présentent une analyse par composante (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réintégration, et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010.)

Catégorie	*Dépenses 2007/08*	*Montant alloué 2008/09*	*Dépenses prévues 2009/10*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	279 591,4	283 409,5	309 827,6	26 418,1	9,3
Personnel civil	179 121,8	168 214,0	229 105,7	60 891,7	36,2
Dépenses opérationnelles	361 746,3	369 097,1	441 627,8	72 530,7	19,7
Montant brut	**820 459,5**	**820 720,6**	**980 561,1**	**159 840,5**	**19,5**
Recettes provenant des contributions du personnel	20 399,0	18 850,3	22 843,7	3 993,4	21,2
Montant net	**800 060,5**	**801 870,3**	**957 717,4**	**155 847,1**	**19,4**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**820 459,5**	**820 720,6**	**980 561,1**	**159 840,5**	**19,5**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Contingents*	*Police des Nations Unies*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*	*Postes de temporaire*[a, c]	*Volontaires des Nations Unies*	*Personnel fourni par des gouvernements*	**Total**
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	71	73	–	3	–	**147**
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	77	74	–	3	–	**154**
Composantes									
Processus de paix									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	32	112	86	81	–	**311**
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	33	147	86	88	–	**354**
Sécurité									
Effectif approuvé 2008/09	750	9 250	–	3	185	–	–	–	**10 188**
Effectif proposé 2009/10	525	9 450	–	5	186	–	–	–	**10 166**
Gouvernance									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	715	99	286	–	58	40	**1 198**
Effectif proposé 2009/10	–	–	715	117	296	–	61	40	**1 229**
Aide humanitaire, relèvement et réintégration									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	95	98	–	60	–	**253**
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	118	246	–	83	–	**447**
Appui									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	695	2 059	3	151	–	**2 908**
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	790	2 315	3	186	–	**3 294**
Total									
Effectif approuvé 2008/09	750	9 250	715	995	2 813	89	353	40	**15 005**
Effectif proposé 2009/10	525	9 450	715	1 140	3 264	89	421	40	**15 644**
Variation nette	**(225)**	**200**	**–**	**145**	**451**	**–**	**68**	**–**	**639**

[a] Effectif autorisé/proposé le plus élevé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.
[c] Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1590 (2005) et a été tout récemment prorogé jusqu'au 30 avril 2009 par le Conseil dans sa résolution 1812 (2008).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est de favoriser la réconciliation nationale et d'instaurer une paix et une stabilité durables dans un Soudan prospère et uni, où les droits de l'homme sont respectés et la protection de tous les citoyens est assurée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs qui apparaissent dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réintégration, et appui), conformément au mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2008/09, ainsi que les reclassements, sont analysés au niveau de chaque composante.

5. La structure de la MINUS est fondée sur son mandat et dictée par un certain nombre de facteurs, comme la taille du pays, la collaboration et la coordination avec les interlocuteurs soudanais, conformément à l'Accord de paix global, ainsi que la nécessité de répartir les ressources entre les deux principales zones d'intervention de la Mission, à savoir le Sud-Soudan et « les trois zones ».

6. La Mission gardera sa structure de zone unifiée et décentralisée, avec son quartier général à Khartoum et un bureau régional à Djouba, dans le Sud-Soudan. Le quartier général à Khartoum demeurera le principal interlocuteur du Gouvernement d'unité nationale et le bureau de Djouba celui du Gouvernement du Sud-Soudan, comme prévu dans l'Accord de paix global. Le Représentant spécial du Secrétaire général continuera de diriger la Mission et de coordonner les activités des autres organismes, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies au Soudan, selon une démarche unifiée et globale permettant de faire face aux défis du processus de paix, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, la MINUS continuera de coordonner ses activités avec celles des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des donateurs bilatéraux.

7. Après examen de l'évolution du processus de paix et de la structure de la MINUS, une nouvelle décentralisation de certaines fonctions de Khartoum au bureau régional de Djouba a été opérée par transfert à Djouba d'une équipe administrative de haut niveau, composée du Directeur adjoint de la Division de l'appui à la Mission, du Chef adjoint des services d'appui intégrés et d'autres

spécialistes des finances, des ressources humaines et des achats, ce qui devait faciliter une nouvelle délégation de pouvoir, rationaliser les structures administratives et améliorer l'efficacité générale des opérations en rapprochant de la source à la fois la prise des décisions et les ressources.

8. Les bureaux de secteur qui relèvent directement du quartier général à Khartoum sont les suivants : Ed Damazin, Abyei et Kadugli. Relèvent directement du bureau régional de Djouba ceux de Malakal, de Wau et de Rumbek, ainsi que de multiples bases d'opérations faisant rapport aux bureaux de secteur.

9. L'équipe de direction de la Mission, composée du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, du Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire et du commandant de la force, restera basée au quartier général de la MINUS à Khartoum. Les quatre membres de l'équipe de direction se rendront fréquemment au bureau régional de Djouba afin d'assurer la cohérence des politiques et de montrer que la Mission a une approche unifiée dans tout le pays. Cependant, dans un souci de cohérence et d'unité, les deux Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et les chefs de division et de section au quartier général de la Mission à Khartoum continueront à donner des orientations générales au bureau de Djouba. Ce dernier assurera lui aussi toutes les tâches fonctionnelles que remplit la Mission, et le personnel qui en sera chargé rendra directement compte au Coordonnateur régional.

10. Chaque chef de bureau régional ou de bureau de secteur continuera d'être responsable de la supervision générale du personnel civil du bureau qu'il dirige. En outre, les membres du personnel des bureaux régionaux ou des bureaux de secteur devront rendre compte de leurs activités aux bureaux fonctionnels auxquels ils sont rattachés au quartier général de la Mission.

11. Les fonctionnaires ci-après relèvent directement du Représentant spécial du Secrétaire général : le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques; le Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire; le commandant de la force; le Directeur de la Division de l'appui à la Mission; le Chef d'état-major; le Conseiller en chef pour la sécurité; le Conseiller principal pour la sécurité; et le Coordonnateur régional à Djouba. Les chefs des bureaux de secteur dans les trois zones de transition et le Chef du Bureau de la communication et de l'information rendent compte au Représentant spécial par l'intermédiaire du Chef d'état-major, et les chefs des bureaux de secteur du Sud-Soudan en font de même par l'intermédiaire du Coordonnateur régional de Djouba.

12. Le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques dirigera les activités inscrites au programme dans les domaines d'activité ci-après : affaires civiles, affaires politiques, Police des Nations Unies, état de droit, système judiciaire et services consultatifs de l'administration pénitentiaire, droits de l'homme et assistance électorale.

13. Le Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire dirigera les activités inscrites au programme dans les domaines d'activité ci-après : aide humanitaire; désarmement, démobilisation et réintégration; retour, relèvement et réintégration; coordination du développement; protection; lutte contre le VIH/sida; et égalité des sexes.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la Mission

14. En principe, d'ici à juillet 2009, la MINUS doit renforcer sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes partenaires des Nations Unies. Au cours de l'exercice 2009/10, les organismes partenaires des Nations Unies axeront leurs efforts sur le renforcement des capacités et la mise en place d'institutions nationales, tandis que la Mission coordonnera leur action et leur facilitera la tâche.

15. Outre les activités qu'il lui était déjà demandé d'exécuter, la MINUS s'attachera, conformément aux dispositions de la résolution 1812 (2008) du Conseil de sécurité et aux recommandations issues de l'étude des capacités militaires qui vient d'être menée, à aider à la démarcation de la frontière nord-sud et à renforcer sa capacité de gestion des conflits, la coordination des activités des unités mixtes intégrées et l'appui apporté aux fins du bon déroulement des élections.

16. Au cours de l'exercice 2009/10, la MINUS aidera les parties à régler les questions pendantes pour que les référendums de 2011 puissent se tenir dans de bonnes conditions. La démarcation de la frontière sera une priorité et la MINUS y apportera son concours technique et logistique. La Mission renforcera également son soutien aux mécanismes locaux de règlement des différends, en particulier dans les trois zones et le long de la frontière établie le 1er janvier 1956.

17. L'exercice sera également marqué par les préparatifs des élections. La MINUS devra probablement au moins fournir des conseils et une aide technique et logistique à la Commission électorale nationale. Il est difficile de prévoir la date des élections mais il semble bien qu'elles ne pourront pas avoir lieu d'ici à juillet 2009, comme prévu dans l'Accord de paix global, en raison du considérable travail de préparation qu'il faut mener sur le terrain. Il faut donc s'attendre à un retard de quelques mois au moins. Les dates qui ont été envisagées seront revues au fur et à mesure du processus budgétaire. Pour l'instant, aucune ressource supplémentaire n'a été demandée pour l'organisation d'élections pendant l'exercice 2009/10, mais rien n'empêche que des crédits supplémentaires soient demandés expressément à cette fin dès que la situation sera devenue plus claire et qu'il sera possible d'évaluer les incidences financières de l'assistance électorale.

18. Sur le plan de la sécurité, la MINUS continuera de contrôler et de vérifier le respect du cessez-le-feu et des arrangements de sécurité visés dans l'Accord de paix global, notamment la prestation des unités mixtes intégrées, qui doivent en principe jouer un rôle de plus en plus important. La MINUS renforcera son soutien à ces unités en leur fournissant une assistance technique et des conseils sur l'organisation des forces, notamment sur les questions d'infrastructure, de formation et de logistique. D'ici à juillet 2009, les effectifs et le dispositif militaires de la MINUS devraient être réorganisés compte tenu des résultats de l'étude des capacités militaires effectuée en août 2008. La Mission devrait ainsi déployer des contingents dans la limite autorisée, le gros des troupes devant être posté dans la zone frontalière avant la fin septembre 2009.

19. Au paragraphe 10 de sa résolution 1812 (2008), le Conseil de sécurité s'est félicité de l'adoption du Plan stratégique national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, a encouragé les parties à convenir sans tarder d'une date pour le début de sa mise en œuvre, pris note des objectifs proposés par le Secrétaire général en la matière et prié instamment la MINUS, agissant dans le

respect de son mandat, d'aider au désarmement volontaire, au rassemblement et à la destruction des armes dans le cadre de la mise en œuvre des plans de désarmement, de démobilisation et de réintégration prévus dans l'Accord de paix global. Il a également demandé à la MINUS de renforcer son appui au Conseil national de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et aux Commissions Nord et Sud de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En réponse à cette demande, la MINUS prévoit de désarmer et de démobiliser jusqu'à 55 000 combattants et membres de groupes à besoins spéciaux au cours de l'exercice 2009/10.

20. D'ici à juillet 2009, l'application du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration sera en principe bien engagée. Le programme de réintégration sera géré par le PNUD. De son côté, la MINUS fera davantage porter son action sur le désarmement civil et la sécurité collective.

21. Les réformes législatives visées dans l'Accord de paix global et la Constitution nationale provisoire devraient bien progresser et les capacités des responsables du maintien de l'ordre être renforcées. Dans le même temps, la MINUS s'attachera à combler les lacunes subsistantes, en particulier dans le sud.

22. En ce qui concerne le renforcement des capacités de la police, du fait de la réaffectation prévue d'un grand nombre d'anciens membres de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) aux services de police du Sud-Soudan, il faudra multiplier les activités de formation de la police dans le Sud-Soudan. Il sera également indispensable de renforcer les capacités de la police locale dans le Nord et le Sud-Soudan avant la tenue des élections. D'ici à juillet 2009, la cellule de coordination des questions liées à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité de la MINUS aura en principe pris ses quartiers au bureau régional de Djouba et appuiera la coordination de l'assistance et des conseils fournis au Gouvernement du Sud-Soudan aux fins de la réforme du secteur de la sécurité.

23. La situation humanitaire dans le Sud-Soudan et les trois zones devrait en principe se stabiliser d'ici à juillet 2009, tandis que se poursuit le retour des derniers réfugiés et déplacés. La MINUS continuera de soutenir les activités humanitaires qui visent à désamorcer ou à atténuer les crises susceptibles de compromettre la mise en œuvre de l'Accord de paix global. En même temps, elle axera de plus en plus son attention sur les activités de réintégration rapide qui doivent faciliter au Sud-Soudan la transition vers la phase, plus longue, de relèvement et de développement. Il faudra donc mettre en place des capacités supplémentaires pour coordonner efficacement l'action visant à appuyer le relèvement rapide des États et leur transition vers le développement.

24. Plusieurs phénomènes critiques ont eu des répercussions en 2008 sur la situation des ex-combattants, des réfugiés et des personnes déplacées, notamment les conflits en relation avec la mise en œuvre de l'Accord de paix à Abyei, la possible reprise des activités de l'Armée de résistance du Seigneur, et les affrontements tribaux et vols de bétail dans le Sud-Soudan à l'approche des élections. Pendant l'exercice 2009/10, ces problèmes devraient persister dans la zone de la Mission, ce qui ne manquera pas d'aggraver encore la situation, déjà bien difficile, d'où la nécessité pour la Mission de remanier ses structures afin d'y faire face efficacement et d'assurer la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Les activités humanitaires et les interventions d'urgence, qui se sont multipliées dans tous les États en 2008, devraient continuer sur cette lancée au cours de l'année à

venir, en particulier durant la période déterminante précédant les élections et les référendums.

25. Un autre problème tout aussi important est apparu avec la décentralisation de certaines fonctions de la MINUS vers les États du Sud-Soudan, processus fondamental pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Il est indispensable que la Mission soit présente dans les États et soit dotée de ressources suffisantes pour aider les autorités locales : a) à aplanir les difficultés qui attendent les personnes qui rentrent au pays; b) à éviter de nouveaux conflits; et c) à accélérer la distribution des dividendes de la paix ainsi que le relèvement et la réintégration.

26. La protection des civils continuera d'occuper une place essentielle dans le travail de la MINUS. Cela étant, à mesure que les autorités nationales dans le sud seront plus à même d'assumer cette tâche, elles auront de moins en moins besoin du concours de la Mission. Les dernières activités et fonctions relevant de la composante protection des civils seront de ce fait progressivement transférées à la composante droits de l'homme.

27. Depuis la signature de la stratégie nationale par le Conseil national de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en août 2007 et la création des Commissions Nord et Sud de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la Mission coordonne beaucoup mieux l'aide apportée à ces deux commissions.

28. En raison des retards pris dans l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, 41 postes de spécialiste ont été supprimés en 2007/08, compte tenu de la réduction des activités. Toutefois, étant donné qu'on s'attend à ce que le programme soit totalement opérationnel dans le nord et le sud en 2009/10, il faudra prévoir des effectifs supplémentaires et renforcer l'appui opérationnel.

29. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration se déroulera en trois phases. La phase du désarmement des ex-combattants sera supervisée par les Forces armées soudanaises et la SPLA et contrôlée par les observateurs militaires et la Police des Nations Unies. La phase de démobilisation sera menée à bien sous la supervision des Commissions Nord et Sud de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans les sites de démobilisation de la MINUS. Six mois après leur démobilisation, les ex-combattants pourront commencer les activités de réintégration, qui seront dirigées par les Commissions Nord et Sud, aidées par le PNUD. La MINUS soutiendra les forces armées et les Commissions tout au long du processus.

30. Le système initial qui consistait à verser aux ex-combattants une indemnité de réinsertion et à leur fournir une aide non alimentaire a été modifié. À présent, les ex-combattants sont pris en charge dans les sites de démobilisation, où ils doivent passer par les services de vérification d'identité, d'orientation préalable, de dépistage des handicaps, de numérisation de l'empreinte du pouce, d'enregistrement des données, de délivrance de cartes d'identité et de conseil en matière de VIH, et où ils reçoivent une indemnité de réinsertion et des produits alimentaires et non alimentaires.

31. La construction des six sites de démobilisation ainsi que la construction ou la rénovation des 10 bureaux de la Mission dans le Sud-Soudan devraient être achevées durant l'exercice 2008/09. Durant l'exercice 2009/10, la Mission prévoit

que le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration sera intégralement appliqué dans tous les sites de démobilisation dans le nord et le sud. Par ailleurs, la Mission devrait prêter son appui à 10 des 18 bureaux locaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration que les commissions nationales ont proposé de mettre en place; les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de l'ONU et ceux des commissions nationales partageront les mêmes bureaux et accompagneront ensemble les ex-combattants pendant la phase de réintégration.

32. Les 10 bureaux de la Mission comme les sites de démobilisation doivent être établis à proximité d'une base d'opérations ou d'un bureau de secteur de la Mission. Chaque site de démobilisation pourra accueillir jusqu'à 200 ex-combattants et le processus de démobilisation durera en moyenne deux jours. Les camps seront maintenus en fonction pendant trois ans.

33. Pour l'exercice 2009/10, il faudra prévoir pour le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration 172 postes supplémentaires (23 postes d'agent recruté sur le plan international, 124 postes d'agent recruté sur le plan national et 25 postes de Volontaire des Nations Unies) ainsi que des ressources d'un montant de 22 millions de dollars au titre des indemnités de réinsertion (à raison de 400 dollars pour chaque ex-combattant), et de 6,1 millions de dollars au titre des dépenses de fonctionnement.

34. Pendant l'exercice 2009/10, la Mission appliquera les recommandations formulées à l'issue de l'étude des capacités militaires, c'est-à-dire qu'elle réorganisera ses effectifs militaires dans toute sa zone d'opérations, sachant qu'elle est autorisée à déployer jusqu'à 10 000 hommes, l'objectif étant de renforcer sa présence dans les zones à forts risques de conflit le long de la frontière établie le 1er janvier 1956 et de la frontière sud avec la République démocratique du Congo. Il lui faudra à cette fin déplacer des troupes et le matériel leur appartenant et mettre en place deux nouvelles bases d'opérations. Pour établir le budget de l'exercice 2009/10, on est parti du principe que tous les effectifs seraient déployés d'ici au 1er juillet 2009, compte tenu des taux de vacance de postes.

35. Ainsi, la Mission devra déployer une compagnie supplémentaire dans le secteur 1 (Djouba), trois dans le secteur 4 (Kadugli) et deux dans le secteur 6 (Abyei), ainsi qu'une section de véhicules blindés de transport de troupes pour assurer la protection de la force. Le nombre de compagnies que compte le bataillon déployé dans le secteur 5 (Ed Damazin) sera ramené de quatre à trois, la quatrième compagnie étant redéployée pour assurer la protection de la base logistique d'El Obeid. Les ressources affectées aux transports et aux services techniques et médicaux seront restructurées en conséquence et les effectifs du déminage et du génie seront déployés de façon souple pour en faciliter l'utilisation optimale. Pour mettre en œuvre les recommandations de l'étude, il faudra porter l'effectif global de la force de 8 745 à 9 450 personnes, ce qui reste dans les limites fixées par la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité (10 000 personnes). L'augmentation de l'effectif de la force et la réorganisation des compagnies militaires imposent l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 34,8 millions de dollars au titre du remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au matériel leur appartenant et du soutien autonome par rapport à l'exercice 2008/09.

36. Avec le renforcement des capacités militaires, il est proposé de créer deux nouvelles bases d'opérations durant l'exercice 2009/10. Dans l'Abyei, la base

d'opérations de Muglad a été remplacée par la base de Diffra et une base supplémentaire a été ouverte à Agok. La deuxième nouvelle base d'opérations sera établie dans l'État de Warrap.

37. La Mission continuera de s'efforcer de réduire sensiblement l'incidence des opérations sur l'environnement en poursuivant l'application d'un programme de gestion des déchets écologiquement rationnel permettant d'éliminer plus efficacement les déchets liquides et solides et comme il se doit les déchets dangereux; ce programme lui permettra à la longue non seulement de réduire les dépenses liées à l'externalisation du traitement des déchets mais aussi de préserver l'environnement. Un nouveau site de cession du matériel sera mis en place pour renforcer le site existant, qui pourra être utilisé pour l'élimination des déchets dangereux. L'existence de deux sites permettra de réduire les dépenses afférentes au transport du matériel voué à la destruction.

38. Des services d'entretien seront assurés dans tous les sites. L'externalisation des services de nettoyage intérieur et extérieur, de fumigation et de dératisation, de restauration et de jardinage s'est avérée très coûteuse, mais la Mission continuera de passer des contrats avec des entreprises extérieures pour assurer des services d'entretien dans tous ses bureaux et, si ce n'est pas faisable, de recourir à des vacataires.

39. La Mission continue de renforcer l'appui aux bases d'opérations sans lesquelles elle ne pourrait mener toutes les activités prévues dans l'Accord de paix global. Compte tenu des considérations de sécurité et de l'éloignement des bases d'opérations, des dispositions ont été prises pour que des techniciens et des experts en communications et en informatique soient prêts à intervenir à tout moment sur chaque site, l'objectif étant d'assurer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle et de soutenir le personnel recruté sur le plan national.

40. Étant donné l'aggravation des risques prévue dans toute la zone de la Mission, la MINUS continuera de prendre des mesures de sécurité, comme la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité dans ses locaux et le renforcement des effectifs chargés de la sécurité dans les bases d'opérations. Il est à présent possible de trouver des entreprises de sécurité fiables sur le marché local, aussi la Mission a-t-elle envisagé d'externaliser certaines fonctions de sécurité non essentielles. Prévue seulement pour Khartoum et El Obeid, cette externalisation pourrait être étendue à d'autres sites à condition de trouver des entreprises fiables.

41. En raison de l'accroissement constaté des risques d'insécurité, il a aussi fallu augmenter le montant des ressources prévues au titre de la prime de risque, soit un accroissement de 15 millions de dollars à imputer aux dépenses de personnel.

42. Du fait qu'elle est établie dans une région immense où l'infrastructure routière est en mauvais état, la Mission devra continuer de recourir largement au transport aérien durant la saison des pluies. Elle maintiendra le même volume d'opérations aériennes qu'en 2007/08 (environ 23 000 heures de vol), en dépit de la multiplication des déplacements de son personnel et des activités de celui-ci, et de la création des deux nouvelles bases d'opérations. Elle s'efforcera d'utiliser autant que possible d'autres modes de transport. On a proposé d'utiliser la voie fluviale pour le transport des matériaux de construction étant donné l'afflux de nouvelles entreprises de transport fluvial sur le marché. Ce mode de transport est toutefois peu utilisé car il peut prendre plusieurs mois.

43. Même si la Mission s'efforce de contrôler le nombre d'heures de vol et de le limiter autant que les opérations le permettent, les tarifs des services de transport aérien ont augmenté en moyenne de 20 %.

44. Le budget de l'exercice 2009/10 tient compte d'une forte inflation. On notera en particulier qu'à cause des cours mondiaux du carburant, le montant demandé à ce titre a augmenté de 20,5 % par rapport à l'exercice 2008/09. La Mission a utilisé pour ses calculs le dernier cours moyen du pétrole, puisque les taux continuent de fluctuer.

45. Avec la hausse mondiale des prix des denrées alimentaires et des transports, la Mission a dû lancer un nouvel appel d'offres pour la fourniture des rations. Elle s'est fondée pour cela sur les tarifs contractuels qui avaient été récemment revus à la hausse.

46. Conformément aux dispositions de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, la Mission a réexaminé les fonctions de caractère continu qui sont actuellement exécutées par des vacataires dans toute la zone de la Mission, l'objectif étant de recenser celles qui revêtent un caractère permanent et de convertir les postes de vacataire correspondants en postes d'agent recruté sur le plan national. La Mission propose ainsi de convertir 170 postes de vacataire.

47. Les ressources demandées pour l'exercice 2009/10 font apparaître une augmentation de 19,6 % par rapport à l'exercice 2008/09, qui tient principalement : a) à l'augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, qui est contrebalancée en partie par l'élimination des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions); b) à la création proposée de 145 postes d'agent recruté sur le plan international, de 451 postes d'agent recruté sur le plan national et de 68 postes de Volontaire des Nations Unies; c) à la proposition tendant à porter les effectifs militaires de 8 745 personnes à 9 450 (soit 705 personnes en plus), comme suite aux recommandations formulées dans l'étude des capacités militaires; d) au versement de la prime de risque à tous les membres du personnel dans la zone de la Mission; et e) à l'augmentation des tarifs des services de transport aérien.

C. Coopération entre les missions de la région

48. La coopération entre la MINUS et les autres missions de maintien de la paix dans la région, soit l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), se passera au niveau opérationnel. Des dispositifs de liaison devraient en particulier permettre à la composante militaire de la MINUS de coordonner ses activités dans le domaine de la sécurité avec celles menées par la MINUAD, la MINURCAT et la MONUC. Si la réaffectation de postes proposée dans l'étude des capacités militaires est approuvée, la MINUS échangera des officiers de liaison avec ces missions.

49. Les modalités de coopération entre la MINUS et la MONUC prévoient des échanges réguliers d'informations entre les composantes militaire et sécurité des

deux missions, notamment l'établissement, sur une base journalière et hebdomadaire, de rapports de situation et de rapports sur les activités de l'Armée de résistance du Seigneur, et la fourniture par la MINUS d'un soutien logistique à l'Envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur ainsi qu'au représentant du Mouvement populaire de libération du Soudan. Par ailleurs, la Section de la sécurité et de la sûreté de la MINUS se réunira régulièrement avec des représentants de la MONUC et du Mouvement populaire pour examiner les questions de sécurité.

50. La MINUS continuera d'apporter son soutien à la MINUAD conformément aux accords pertinents, notamment le mémorandum d'accord conclu en juillet 2008, qui définit les modalités de la mise en place de services communs, notamment dans les domaines de la sécurité, de la gestion de la flotte aérienne et de l'utilisation des appareils, du contrôle des mouvements, de la gestion du matériel, des transports et des services médicaux, des services informatiques et télématiques, et de l'approvisionnement.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

51. L'équipe de pays coordonne les activités opérationnelles de relèvement et de développement et, avec le concours des organisations non gouvernementales partenaires, toutes les interventions humanitaires au niveau national. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires reste responsable de la coordination de l'action humanitaire au Darfour et doit assurer les renforts en cas de crise grave dans le reste du Soudan. Dans les États où elle est présente, la MINUS coordonne les activités visant à faire face localement aux crises humanitaires récurrentes susceptibles d'entraver l'application de l'Accord de paix global et aide le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan ainsi que les partenaires du système des Nations Unies et de la société civile à planifier et à faciliter la transition vers le relèvement et le développement.

52. Le nouveau Groupe de l'assistance humanitaire, du relèvement rapide et de la réintégration de la MINUS permettra de mobiliser les composantes de la Mission concernées pour évaluer toutes les activités humanitaires et de relèvement à mettre en place en cas de crise humanitaire susceptible de compromettre la mise en œuvre de l'Accord de paix global; exercera ses bons offices dans les États où la MINUS est présente, pour aider les autorités et les organisations non gouvernementales locales à planifier et à faciliter la transition vers le relèvement et le développement; jouera le rôle de médiateur impartial et désintéressé en facilitant le règlement et la gestion des conflits humanitaires susceptibles d'entraver la mise en œuvre de l'Accord; coordonnera le déploiement des moyens logistiques et opérationnels de la Mission en cas de crise humanitaire susceptible de compromettre la mise en œuvre de l'Accord de paix global et pour faciliter la transition vers le relèvement et le développement; et sera l'instance neutre qui coordonnera et mobilisera l'aide internationale destinée à faciliter la transition vers le relèvement et le développement.

E. Cadres budgétaires axés sur les résultats

Direction exécutive et administration

53. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international										
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2008/09	1	4	6	13	7	–	–	**31**	46	–	**77**
Effectif proposé 2009/10	1	4	8	14	8	–	–	**35**	46	–	**81**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**1**	**1**	**–**	**–**	**4**	**–**	**–**	**4**
Bureau du Chef de cabinet											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	2	2	2	–	–	**7**	8	1	**16**
Effectif proposé 2009/10	–	1	3	2	2	–	–	**8**	8	1	**17**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Bureau de la planification stratégique											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	2	–	–	–	–	**2**	–	2	**4**
Effectif proposé 2009/10	–	–	2	–	–	–	–	**2**	–	2	**4**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau des affaires juridiques											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	3	1	1	–	–	**5**	3	–	**8**
Effectif proposé 2009/10	–	–	3	1	1	–	–	**5**	3	–	**8**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Centre commun d'analyse de la Mission											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	2	8	–	–	–	**10**	5	–	**15**
Effectif proposé 2009/10	–	–	2	8	–	–	–	**10**	5	–	**15**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du porte-parole											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	2	–	–	–	–	**2**	1	–	**3**
Effectif proposé 2009/10	–	–	2	–	–	–	–	**2**	1	–	**3**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international								Personnel recruté sur le plan national[a]	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			
Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2008/09	1	–	2	1	2	–	–	**6**	3	–	**9**
Effectif proposé 2009/10	1	–	2	1	2	–	–	**6**	3	–	**9**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2008/09[b]	1	2	1	1	3	–	–	**8**	7	–	**15**
Effectif proposé 2009/10[b]	1	2	1	1	4	–	–	**9**	8	–	**17**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**2**
Total											
Effectif approuvé 2008/09	3	7	20	26	15	–	–	**71**	73	3	**147**
Effectif proposé 2009/10	3	7	23	27	17	–	–	**77**	74	3	**154**
Variation nette	**–**	**–**	**3**	**1**	**2**	**–**	**–**	**6**	**1**	**–**	**7**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Le poste de Sous-Secrétaire général est financé dans le cadre d'accords de partage des coûts avec le PNUD.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile) et conversion de 1 poste P-2 en P-3

54. Un poste de coordonnateur hors classe (P-5) est requis pour assurer la direction effective et la gestion intégrée des activités régionales de la Mission, dans le cadre du projet stratégique d'ensemble de la MINUS et selon les instructions du Coordonnateur régional pour le Sud-Soudan dont il relèvera. Veillant à ce que celui-ci reçoive tout l'appui nécessaire au bon exercice de ses fonctions, le/la titulaire du poste aura la responsabilité de coordonner les programmes de travail, de superviser les activités de toutes les autres composantes du bureau du Coordonnateur régional, et d'encadrer ses collaborateurs directs. Il lui incombera aussi, en collaboration avec le Chef adjoint des services d'appui à la Mission, d'interpréter la règlementation et les procédures des Nations Unies, de contribuer à la coordination des principes d'action et à leur mise en œuvre au sein des différentes composantes de la Mission, et de s'assurer de la cohérence et de l'harmonisation des conseils et de l'information dans toutes ces composantes avant transmission au Coordonnateur régional et/ou Représentant spécial du Secrétaire général. Par ailleurs chargé(e) de la maintenance des structures et des systèmes de transmissions au sein du bureau régional, le Coordonnateur/la Coordonnatrice hors classe sera l'interlocuteur/interlocutrice du quartier général de la Mission; à ce titre, c'est vers lui/elle que sera acheminé le courrier en provenance tant du quartier général que de sources externes, et il/elle aura à traiter la correspondance interne de la Mission à porter à l'attention du

Coordonnateur régional. Il/elle devra en outre coordonner, en association avec le Directeur adjoint de la Division de l'appui à la Mission, les propositions régionales à intégrer au projet de budget de la Mission, en s'assurant qu'elles seront provisionnées pour répondre aux besoins régionaux en matière de ressources. Il lui reviendra d'impulser la mise en œuvre régionale de stratégies intégrées, de cadres budgétaires axés sur les résultats correspondant fidèlement au mandat de la Mission et d'une approche intégrée de l'exécution de ce mandat dans la région. Enfin, il conseillera le Coordonnateur régional sur les questions protocolaires, ainsi que sur les préparatifs et la coordination des visites officielles qu'il devra superviser.

55. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la planification (P-4) qui relèvera du Coordonnateur/de la Coordonnatrice hors classe au bureau du Coordonnateur régional et du spécialiste hors classe de la planification stratégique de la Mission au bureau du Chef de cabinet au quartier général de la MINUS. Le/la titulaire contribuera largement, par les orientations et les avis techniques qu'il/elle donnera, à l'élaboration du plan de travail annuel du Coordonnateur régional et des plans stratégiques régionaux en étroite consultation avec toutes les composantes de la Mission, et en coordination avec le bureau du Coordonnateur résident adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire. Il/elle mettra au point les outils et les directives nécessaires à l'évaluation et au contrôle des programmes régionaux, ainsi qu'à la présentation de rapports à leur sujet afin de promouvoir la programmation axée sur les résultats. Il/elle contribuera par des orientations techniques aux activités – qu'il/elle facilitera ainsi – de contrôle et d'évaluation interorganisations de la Mission, y compris celles qui sont liées à la MINUS et aux cadres stratégiques nationaux. À cet effet, il/elle déterminera les résultats, les produits, les indicateurs, les cibles et les repères idoines à utiliser, et il/elle s'assurera, en collaboration étroite avec toutes les composantes régionales de la Mission, que le suivi et l'évaluation intègrent une budgétisation axée sur les résultats, cohérente et appropriée. Il/elle mettra au point le mode de présentation des rapports et les calendriers de distribution pour tous les processus de contrôle et d'évaluation, notamment en ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats, consolidera les rapports périodiques sur les progrès accomplis pour atteindre les objectifs du plan stratégique régional intégré de la Mission, ceux des plans gouvernementaux régionaux et des autres cadres stratégiques pertinents, et s'assurera que tous les processus de contrôle et d'évaluation de la MINUS sont rattachés aux plans stratégiques régionaux de développement. Le/la titulaire du poste fera office de secrétariat pour les groupes régionaux de coordination centrés sur la planification stratégique et consignera les décisions relatives à celle-ci, sur la base de quoi il/elle établira les documents d'orientation, les plans et les rapports du bureau du Coordonnateur régional. Il/elle effectuera les tâches relevant des programmes ou de l'administration nécessaires au bon fonctionnement de ce bureau, et qui comprennent l'établissement des budgets, la désignation et le contrôle des paramètres et des indicateurs critiques permettant de mesurer les résultats; il/elle rendra compte de l'exécution des budgets et des programmes régionaux et rassemblera l'information requise pour la budgétisation axée sur les résultats. Enfin, il/elle encouragera le travail d'équipe et la communication au sein du personnel du bureau du Coordonnateur régional, et selon les besoins, il/elle représentera le Coordonnateur aux réunions interorganisations sur la planification, le contrôle et l'évaluation.

56. Un poste de coordonnateur (P-3) est nécessaire pour rassembler, examiner et analyser, sous le contrôle du Coordonnateur régional, l'information contenue dans les rapports sectoriels de la Mission, principalement en ce qui concerne l'exécution du mandat de celle-ci, tout en signalant les problèmes nouveaux et en proposant des solutions possibles. Le/la titulaire du poste coordonnera l'établissement et le traitement détaillés des contributions de fond et des documents d'information émanant des secteurs, fera le point des enseignements recueillis dans les bureaux de secteur et les partagera avec ceux-ci ainsi qu'avec les composantes régionales. Il/elle veillera à ce que le Coordonnateur régional donne une suite adéquate aux rapports techniques et aux enquêtes émanant des bureaux locaux, surveillera la situation opérationnelle d'ensemble dans les différents secteurs de la Mission et en rendra compte, rédigera les rapports périodiques de situation et les notes d'information à la demande du Coordonnateur régional, et lui signalera toutes les questions requérant son attention personnelle, tout en proposant des réponses, et s'assurera enfin de la suite qui y aura été donnée selon les ordres reçus.

57. Un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile), est requis pour assurer l'appui administratif de l'équipe placée sous l'autorité du Coordonnateur hors classe, et cela en soutien de l'assistant administratif affecté au Coordonnateur régional avec lequel il travaillera étroitement. En outre, le/la titulaire du poste supervisera l'assistant de bureau affecté à l'équipe.

58. Un poste de fonctionnaire chargé de l'établissement des rapports (P-3) est demandé pour remplacer celui qui existe actuellement à la classe P-2. Le bureau du Chef de bureau du secteur 1 a besoin pour ce poste d'un niveau de qualification équivalent à celui des fonctionnaires P-3 chargés de l'établissement des rapports en place dans les secteurs 2, 3, 4 et 5. Le/la titulaire sera chargé(e) de : a) rassembler, sélectionner et analyser l'information provenant de diverses sources, dont les rapports des composantes des sections et des bases d'opérations de la Mission, ainsi que des bureaux de l'État; b) se tenir au courant des événements liés aux questions politiques; c) assurer le suivi des rapports de situation quotidiens, des rapports des contingents militaires et des forces de police civile, des nouvelles locales et des mises à jour orales rapportées dans les communications et les publications reçues de différentes sources, y compris la presse; et d) suivre et réunir des informations détaillées sur les événements ou les actions susceptibles d'affecter le secteur. À l'heure actuelle, la plupart des rapports pour le secteur 1 sont compilés par le fonctionnaire chargé de l'établissement des rapports affecté au bureau du Coordonnateur régional. Suite à la décision prise l'an dernier de séparer le bureau du secteur 1 et celui du Coordonnateur régional en ce qui concerne leurs fonctions respectives et le niveau auquel ils opèrent, le besoin s'est fait sentir de traduire cette réalité dans leurs effectifs. Le bureau du secteur 1 devrait être aligné sur les deux autres bureaux de secteur du sud, en étant doté d'un Chef de bureau de la classe P-5 et d'un fonctionnaire chargé des rapports de la classe P-3.

Bureau du Chef de cabinet

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (P-5)

59. Le poste de Chef des opérations (P-5) est exigé pour assurer l'encadrement et le contrôle du travail des composantes militaires, de police et de sécurité du Centre d'opérations conjoint. En tant que chef de ce centre, relevant du Chef de cabinet de

la Mission, il en assumera la direction générale et il en supervisera tout le personnel sans porter préjudice à la structure de commandement existante au sein des éléments de la Mission que comporte le Centre d'opérations conjoint. Il aura autorité pour coordonner les éléments concernés, et surveillera les activités au niveau de la Mission pour s'assurer de leur bonne exécution. Si les événements ou une crise entraînent l'expansion du Centre, il aura à veiller à son fonctionnement en étroite consultation avec les interlocuteurs concernés de la Mission et les parties intéressées, de sorte que la structure opère comme centre de gestion de crise.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (agent des Services généraux)

60. Compte tenu du rôle de coordination important joué par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général en tant que Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies au Soudan, et par le Coordonnateur résident adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire (poste de la classe D-2) au Sud-Soudan, les moyens actuels au Soudan ne suffisent pas à fournir un appui administratif adéquat. La création d'un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) est donc proposée pour renforcer le bureau du Coordonnateur résident adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire à Djouba, dans toutes les affaires administratives relatives aux services organiques, dont la gestion des ressources humaines, l'établissement du programme de travail et du budget, l'analyse et le suivi des apports et des allocations de ressources pour chaque programme de travail, fonds d'affectation spéciale et subvention, ainsi que toute autre question budgétaire si besoin est. Par ailleurs, le/la titulaire du poste supervisera le personnel d'appui et le personnel local s'il y a lieu, et s'occupera du programme opérationnel pour les voyages; il/elle surveillera les comptes et le paiement des fournisseurs et des entrepreneurs et se chargera enfin de la planification de l'espace de travail, de la recherche des solutions de bureautique, de l'entretien du matériel, des logiciels et des systèmes.

61. L'un des deux postes d'assistant administratif approuvés au budget 2008/09 est au service du Coordonnateur résident adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Nord; l'autre, à celui du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire. Un poste d'assistant administratif supplémentaire est nécessaire pour soutenir le Coordonnateur résident adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Sud.

62. En outre, un poste d'assistant administratif (agent des Services généraux recruté sur le plan national) est demandé pour renforcer le bureau du Coordonnateur résident adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire à Djouba et effectuer les tâches suivantes : rechercher et rassembler les données et la documentation de base relatives au plan de travail de la section; organiser des réunions, à l'intérieur de la mission, avec les institutions des Nations Unies et avec les hauts responsables gouvernementaux; coordonner la répartition du travail dans le bureau et veiller au respect des délais; rédiger le courrier en anglais et/ou en arabe pour répondre aux

demandes concernant les questions administratives ou relatives au personnel, et gérer toute autre correspondance; prendre les dispositions et remplir les formules administratives nécessaires pour les voyages du personnel; passer en revue, traiter et compléter les mesures touchant à la gestion des ressources humaines de la section, telles que l'appréciation du comportement professionnel, la formation, les transferts et la cessation de service; s'assurer de l'application cohérente de la règlementation et des procédures de la MINUS avant transmission des dossiers à la Section du personnel civil; programmer les réunions et les rendez-vous; tenir à jour les fichiers d'instructions administratives et autres règlements; enfin, veiller à l'actualisation des données sur le personnel de la section et de ses états de présence, et au bon fonctionnement des systèmes d'archivage électronique ou sur papier.

Composante 1 : processus de paix

63. Le processus de paix englobe les activités entreprises par la Mission pour favoriser le partage du pouvoir et des richesses, la tenue d'élections et de référendums, ainsi que des processus politiques plus vastes visant à assurer l'application de l'Accord de paix global, ainsi que les activités de la Mission à l'appui de l'application de la feuille de route d'Abyei.

64. Cette composante comprend les activités de la Division de l'assistance électorale, de la Division des affaires politiques, de la Division des affaires civiles, ainsi que des activités transversales auxquelles participent le Bureau de l'information et le Groupe de l'égalité des sexes, qui travaillent en association avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les groupes représentant la société civile, les partis politiques, les chefs tribaux et l'équipe de pays des Nations Unies.

65. Au cours de l'exercice 2009/10, l'accent sera mis sur la fourniture d'une assistance aux parties dans la mise en œuvre des dispositions essentielles de l'Accord de paix global qui restent à appliquer, telles que la conduite des élections, le processus de consultations populaires, la mise en place des institutions prévues qui n'ont pas encore été créées et le bon fonctionnement des institutions existantes, le soutien technique et logistique à la délimitation de la frontière entre le Nord et le Sud et le règlement du statut d'Abyei, y compris l'appui à la mise en œuvre de la feuille de route.

66. En particulier, la MINUS offrira aux parties à l'Accord de paix global des conseils sur la manière de préparer et de tenir les élections et les référendums et d'appliquer leurs résultats. Il est prévu d'organiser tout au long de 2009 et peut-être au début de 2010 les scrutins pour élire le Président du Soudan, le Président du Gouvernement du Sud-Soudan, l'Assemblée nationale, l'Assemblée législative du Sud-Soudan, les gouverneurs des États et les assemblées législatives des États.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Un Soudan démocratique et pacifique où le pouvoir et les richesses sont équitablement partagés entre les différentes régions et où la question du statut définitif du Sud-Soudan et des trois zones est réglée de manière pacifique conformément à l'Accord de paix global	1.1.1 Amendement de la législation existante ou adoption de nouvelles législations par l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de la Constitution nationale intérimaire, et adoption par la Commission électorale nationale de tous les règlements, règles et procédures nécessaires pour garantir le libre exercice des droits politiques, y compris la participation libre et sans entrave aux élections
	1.1.2 Mise en place de toutes les structures électorales nécessaires par la Commission électorale nationale, y compris son secrétariat et des bureaux au niveau des régions et des États
	1.1.3 Création des commissions chargées du référendum au Sud-Soudan et à Abyei
	1.1.4 Création et administration de la Commission foncière nationale conformément à son mandat
	1.1.5 Achèvement des travaux de la Commission technique spéciale des frontières, et achèvement sans heurt de la délimitation de la frontière entre le Nord et le Sud
	1.1.6 Des consultations populaires dans l'État du Kordofan-Sud et l'État du Nil bleu se tiennent conformément aux dispositions de l'Accord de paix global.
	1.1.7 Participation de toutes les parties aux réunions de la Commission du bilan et de l'évaluation afin de suivre la mise en œuvre de l'Accord de paix global
	1.1.8 Accord des parties sur les questions de partage des richesses conformément aux dispositions de l'Accord de paix global, notamment transfert intégral des fonds fédéraux aux États
	1.1.9 Accord des parties sur le statut d'Abyei et stabilisation de la situation politique dans les trois zones (États du Kordofan-Sud et du Nil bleu et Abyei), y compris le fonctionnement des commissions du bilan et de l'évaluation dans les États du Kordofan-Sud et du Nil bleu conformément à l'Accord de paix global

Produits

- Conseils à la Commission électorale nationale et à ses organes subsidiaires sur l'adoption et l'application de règles, règlements et procédures ayant trait au processus électoral qui répondent aux normes internationales relatives aux droits fondamentaux civils et politiques, y compris la liberté d'expression et d'association

- Conduite d'ateliers, sur demande, sur le processus électoral, à l'intention des partis politiques et des candidats en différents endroits du Soudan, en vue de promouvoir la tolérance et le respect des vues opposées, y compris l'exercice sans entrave du droit aux libertés d'expression, d'association et de circulation
- Conseils, sur demande, à la Commission électorale nationale, sur la gestion des élections, les structures électorales, la gestion des technologies de l'information, l'élaboration d'un concept d'opérations et un plan pour la conduite des élections présidentielles et générales et des élections au niveau des États
- Élaboration et application d'un programme de formation à l'intention des commissaires, hauts responsables du secrétariat et du personnel sur le terrain de la Commission électorale nationale sur la loi électorale, l'administration électorale, les procédures opérationnelles et la logistique, la création d'un registre national des électeurs, le processus d'inscription des électeurs, les procédures relatives aux élections veillant à l'égalité des sexes et sans exclusive, l'éducation des électeurs et les programmes d'information du public
- Assistance sur demande au moyen de contacts avec la Commission électorale nationale et ses bureaux locaux pour l'inscription des électeurs, y compris les politiques d'identification et d'inscription; les règles et procédures pour l'inscription sur les listes électorales et la publication de celles-ci; la mise en place de bureaux d'inscription sur les listes électorales; la mise au point, l'établissement des caractéristiques, l'achat, la distribution, la recherche des inscriptions, l'éducation des électeurs, le matériel électoral, y compris les valises d'identification, les trousses de matériel pour le scrutin, les bulletins de vote et les formulaires
- Conseils à la Commission électorale nationale, sur demande, pour l'aider avec la campagne d'information publique sur l'éducation des électeurs, l'inscription sur les listes électorales et les processus électoraux, y compris la diffusion de programmes radiophoniques, l'élaboration et la diffusion d'informations dans les langues régionales, la conduite de manifestations d'information et de sensibilisation, et la formation ciblant les éducateurs chargés des électeurs, les partis politiques et les candidats concernant tous les aspects pertinents du processus électoral
- Conseils et assistance fournis sur demande à la Commission électorale nationale et ses bureaux régionaux et locaux au moyen de la conduite de réunions, ateliers et programmes de partage de locaux, sur les procédures de scrutin, de dépouillement et de tabulation, notamment en élaborant des matériaux et des activités de formation; la délimitation des circonscriptions électorales; et la mise en place des bureaux de vote, des centres de données et des médias pour la tabulation et l'annonce des résultats
- Présidence des réunions mensuelles du Groupe d'assistance électorale, qui comprend les organismes des Nations Unies, des donateurs internationaux et d'autres entités intéressées pour coordonner l'assistance technique internationale pour les élections et les référendums; et présidence des réunions mensuelles du Groupe d'assistance électorale au niveau des ambassadeurs par un représentant spécial du Secrétaire général pour discuter des préoccupations politiques touchant aux élections
- Coordination de l'appui logistique à l'observation internationale des élections : conseils et assistance technique à la Commission électorale nationale au moyen du partage des locaux par le personnel et la conduite de réunions et d'ateliers, sur demande, sur les besoins logistiques aux fins de la distribution et de la récupération des matériaux au niveau des zones reculées ou difficiles d'accès; et assistance en matière de distribution et de récupération, selon que de besoin, y compris au moyen de levés techniques sur les mines et les restes explosifs de guerre pour permettre un accès sûr aux bureaux d'inscription des électeurs
- Conseils et assistance technique à la Commission nationale de révision constitutionnelle, à l'Assemblée nationale, à la Commission des référendums et à la Commission électorale nationale, sur demande, sur le cadre législatif pour les référendums, l'adoption de la loi sur les référendums, les textes réglementaires et les procédures connexes, et l'élaboration d'un concept d'opérations et d'un plan opérationnel pour la conduite des référendums

- Conduite de 8 ateliers pour les candidates potentielles, notamment sur la gestion de campagnes et les discours publics aux niveaux national et régional (Gouvernement du Sud-Soudan) et au niveau de l'État, notamment à Khartoum, Djouba, Kadugli, Ed Damazin, Abyei, Malakal, Wau et Rumbek
- Consultations mensuelles avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan pour faciliter l'application des dispositions de l'Accord de paix global qui n'ont pas encore été appliquées, qui prévoient la mise en place d'institutions, la délimitation des frontières, le règlement du statut d'Abyei, le déploiement intégral et les opérations des unités mixtes intégrées ainsi que la tenue des élections et des référendums prévus dans l'Accord susmentionné
- Consultations hebdomadaires sur l'application de l'Accord de paix global et le rôle de la MINUS s'agissant des acteurs politiques (exécutif et législatif) du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, au moyen de la participation régulière aux mécanismes d'examen et de coordination tels que la Commission du bilan et de l'évaluation et ses groupes de travail
- Participation aux sessions plénières mensuelles de la Commission du bilan et de l'évaluation et aux réunions de ses groupes de travail sur la sécurité, les trois zones et les modalités de partage des richesses, notamment contribution à la planification stratégique, facilitation des activités de mobilisation et offre des bons offices de la communauté internationale aux parties à l'Accord de paix pour les questions d'application, et décisions prises par la Commission
- Offre de bons offices grâce à des réunions d'information mensuelles et trimestrielles, dans le but d'assurer une nouvelle fois la participation de la communauté internationale et des organismes régionaux, tels que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, aux efforts visant à appuyer les priorités et les tâches liées à la mise en œuvre de l'Accord de paix global
- Participation aux réunions périodiques de la Commission politique du cessez-le-feu et fourniture d'un appui en matière de secrétariat à celle-ci, notamment offre de bons offices aux parties pour le règlement de questions litigieuses, telles que le redéploiement des forces, le déploiement intégral et les opérations des unités mixtes intégrées ainsi que l'intégration et la réintégration d'autres groupes armés
- Coordination de l'appui technique et logistique fourni à la Commission technique spéciale des frontières tout au long du processus de délimitation des frontières en conduisant et facilitant des réunions entre le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan et en effectuant des levés techniques sur les mines et les restes explosifs de guerre
- Offre de bons offices aux comités locaux de délimitation des frontières en conduisant 12 réunions et 4 ateliers sur le règlement des différends frontaliers et autres conflits découlant du processus matériel de la délimitation des frontières
- Conseils, au moyen de consultations mensuelles avec les organisations de la société civile au niveau local au Sud-Soudan et dans les trois zones, sur leur rôle possible en tant que mécanisme de surveillance civil aux fins de l'application des dispositions relatives au partage des richesses
- Fourniture d'un appui en matière de logistique et de formation en assurant les besoins relatifs au transport et à la formation des formateurs pour les ateliers d'information organisés par les Commissions du bilan et de l'évaluation et par les organisations de la société civile dans l'État du Kordofan-Sud et l'État du Nil bleu sur la conduite de la consultation populaire conformément à l'Accord de paix global
- Quatre rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et quatre réunions d'information sur le Soudan à l'intention du Conseil
- Campagne multimédia en faveur de l'Accord de paix global, d'un processus politique démocratique, de la tenue d'élections, du dialogue national et de la réconciliation, notamment par les moyens suivants : émissions radiophoniques à Khartoum et Djouba (24 heures sur 24, 7 jours sur 7), avec un réseau de correspondants dans 6 localités (Wau, Malakal, Abyei, Kadugli, Ed-Damazin et Rumbek) devant être diffusées dans tout le Sud-

Soudan sur 18 stations de relais FM et dans tout le Soudan (6 heures de diffusion par jour sur ondes courtes); émissions radiophoniques d'information 1 heure par semaine sur les élections; émissions radiophoniques d'information 3 heures par semaine sur les engagements essentiels pris dans l'Accord de paix global, notamment les questions liées au partage du pouvoir et des richesses et à la sécurité; points de presse bihebdomadaires; magazine mensuel (pour le nord et le sud); produits vidéos pour la télévision nationale et internationale (8 rapports de 3 minutes par mois); rapports mensuels « CPA Monitor » affichés sur le site Web de la MINUS; et activités de promotion menées dans les zones urbaines et rurales par des équipes itinérantes, notamment théâtre de rue, projection de films et ateliers mobiles

- Mise à jour, tous les mois, du « CPA Monitor » pouvant être consulté par le public sur le site Web de la MINUS

Facteurs externes

Les intervenants internationaux et régionaux soutiennent la mise en œuvre de tous les accords signés et apportent aide politique et financière au processus de mise en œuvre. Les parties à l'Accord de paix global demeurent disposées à coopérer avec les Nations Unies.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1, processus de paix

	Personnel recruté sur le plan international										
Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Division de l'assistance électorale											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	–	1	–	–	–	**2**	2	67	**71**
Effectif proposé 2009/10	–	1	–	1	–	–	–	**2**	2	67	**71**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Postes de temporaire approuvés[b] 2008/09	–	–	10	18	11	–	–	**39**	31	–	**70**
Postes de temporaire proposés[b] 2009/10	–	–	10	18	11	–	–	**39**	31	–	**70**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	10	19	11	–	–	**41**	33	67	**141**
Effectif proposé 2009/10	–	1	10	19	11	–	–	**41**	33	67	**141**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de la communication et de l'information											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	12	6	11	–	–	**30**	110	14	**154**
Effectif proposé 2009/10	–	1	14	6	10	–	–	**31**	145	21	**197**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**1**	**35**	**7**	**43**
Postes de temporaire approuvés[b] 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	**–**	16	–	**16**
Postes de temporaire proposés[b] 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	**–**	16	–	**16**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international								Personnel recruté sur le plan national[a]	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	**Total partiel**			
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	12	6	11	–	–	**30**	126	14	**170**
Effectif proposé 2009/10	–	1	14	6	10	–	–	**31**	161	21	**213**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**1**	35	**7**	**43**
Total											
Effectif approuvé 2008/09	–	2	22	25	22	–	–	**71**	159	81	**311**
Effectif proposé 2009/10	–	2	24	25	21	–	–	**72**	194	88	**354**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**1**	**35**	**7**	**43**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau de la communication et de l'information

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : 1 poste supplémentaire (P-4) et transformation d'un poste d'agent mobile en poste d'administrateur P-4

Personnel recruté sur le plan national : 12 postes supplémentaires (4 administrateurs et 8 agents des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : 3 postes supplémentaires (1 Volontaire recruté sur le plan international et 2 recrutés sur le plan national)

67. Un éditeur (administrateur recruté sur le plan national) est nécessaire pour superviser le travail quotidien des présentateurs travaillant sur les actualités nationales ayant trait à l'Accord de paix global faisant connaître les différentes vues nationales et communautaires. Ces programmes relatifs aux actualités visent à servir de plate-forme pour un échange de vues et de sujets de préoccupation entre les différentes communautés soudanaises sur les questions d'intérêt commun touchant à l'Accord de paix global, ce qui aide à éliminer les erreurs d'interprétation et à renforcer la communauté de vues et la tolérance.

68. Un éditeur (administrateur recruté sur le plan national) est nécessaire pour superviser le travail quotidien des présentateurs travaillant sur les programmes d'actualités locales et régionales concernant les questions intéressant le public soudanais du Nord-Soudan.

69. Un présentateur (agent des services généraux recruté sur le plan national) est nécessaire pour traduire et lire les bulletins d'information, les nouvelles et les programmes d'actualités, ainsi que les scripts et les commentaires, ainsi que pour effectuer des interviews et des reportages sous une direction générale en direct ou non, en studio ou en extérieur, pour les programmes diffusés à la radio et sur l'Internet.

70. Deux assistants Web (agents des services généraux recrutés sur le plan national) sont nécessaires pour produire, traduire et publier des nouvelles, des actualités et des varia pour le site Web de Radio Miraya, que visitent près de 50 000 personnes chaque mois. C'est l'une des principales sources auprès desquelles les médias et le public au Soudan et en dehors du pays peuvent obtenir des informations crédibles.

71. Un traducteur pour la radio (agent des services généraux recruté sur le plan national) est nécessaire à Khartoum (en sus des 12 traducteurs visés au paragraphe 79 ci-dessous) pour traduire les programmes et messages liés au mandat principal du bureau dans les langues locales (Balanda, Shiluk et Beja) et les présenter à la radio, ainsi que pour produire et présenter de courtes dramatiques radiophoniques sur les thèmes du mandat principal en arabe dialectal. Pour que Radio Miraya puisse vraiment toucher les zones rurales du Soudan, elle doit diffuser des émissions en langues locales. Ce groupe aidera aussi à fournir des services d'appui aux groupes chargés des relations avec les médias et de la sensibilisation du public. En cas de besoin et dans la mesure du possible, elle prêtera également un appui aux autres sections de la Mission.

72. Un spécialiste de la radiodiffusion (P-4) (transformation d'un poste FS-6 existant) est nécessaire pour assurer la gestion et la supervision générales des installations de studio radiophoniques, des équipements de studio et du personnel technique de studio pour l'ensemble de la Mission et pour planifier le développement, le recrutement, la formation et la supervision concernant tous les domaines techniques du département radio prenant part à la réalisation et à l'exécution des projets liés au studio et aux productions de diffusion, ainsi que les politiques et procédures techniques axées sur le studio qui ont une incidence sur les opérations quotidiennes essentielles de diffusion radiophonique. La classe actuelle du poste est FS-6, sur la base des tâches à effectuer durant la phase de lancement de la mission, qui nécessitaient un niveau moins élevé de compétences techniques, d'études, d'aptitude à la supervision et de responsabilité administrative. Avec la mise en œuvre de la programmation radio FM 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et la diffusion prévue d'émissions sur les ondes courtes 6 heures par jour, la charge de travail et les compétences que doit posséder le spécialiste de la radiodiffusion ont considérablement augmenté pour être adaptées à l'élargissement de l'infrastructure studio, de la gestion de l'équipement connexe et des responsabilités techniques et administratives, ainsi qu'aux responsabilités en matière de formation et de supervision technique du personnel radio technique nécessaire sur le plan opérationnel.

73. Trois fonctionnaires de l'information (1 VNU recruté sur le plan international, 2 VNU recrutés sur le plan national) sont nécessaires pour appuyer et intensifier les activités du groupe chargé de la sensibilisation, qui jusqu'à présent se sont limitées à Khartoum. Elles doivent être étendues aux autres États dans le nord. Sans personnel supplémentaire, l'effort de sensibilisation de la Mission demeurerait limité à Khartoum dans le nord.

74. Un producteur vidéo (P-4) est nécessaire pour diriger le groupe vidéo et superviser une équipe diversifiée dans l'ensemble du pays (à la fois au Nord-Soudan et au Sud-Soudan). Vu qu'il est demandé d'accroître la visibilité de la Mission, le volume de reportages ou de séquences augmentera, ainsi que le besoin d'assurer une vision, une bonne planification, le tutorat et le suivi.

75. Un opérateur de prise de vues et un assistant de production (administrateurs recrutés sur le plan national) sont nécessaires pour fournir un appui aux activités croissantes du groupe, un plus grand nombre de reportages devant être assuré dans différentes zones, à la suite de demandes émanant de 21st Century Production, United Nations in Action, CNN World Report et UNIFEED, entre autres. Les titulaires traiteront des différents aspects de la démobilisation et du désarmement et prêteront un appui à la couverture des différents aspects du retour et du relèvement, du déminage, du règlement du conflit et de la consolidation de la paix dans différentes zones.

76. Un traducteur est nécessaire pour satisfaire les besoins touchant à la traduction exacte en temps voulu des reportages et documents pour le magazine mensuel In Sudan et le site Web en expansion. La couverture des grands événements à venir, tels que les élections et les référendums, nécessiteront la traduction rapide de tous les reportages en arabe.

77. Un assistant Web (agent des services généraux recruté sur le plan national) est nécessaire pour le site Web de la MINUS afin de le rendre plus utile pour la diaspora soudanaise et le public en général qui s'intéresse au Soudan en assurant à cette fin des mises à jour plus rapides et plus approfondies. Le titulaire affichera des présentations, documents, photos et vidéos mis à jour, ainsi que des mises à jour périodiques sur le site Web public de la Mission; appuiera le passage à un nouveau modèle Web normalisé, y compris le transfert de tous les matériaux actuels et nouveaux des sites anglais et arabe au nouveau site Web de la Mission; et aidera à étendre le futur site Web, notamment en y ajoutant plusieurs nouvelles sections interactives.

Bureaux locaux

Fonctionnaires recrutés sur le plan national : 23 postes supplémentaires (4 administrateurs et 19 agents des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : 4 postes supplémentaires de Volontaire recruté sur le plan international)

78. Deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) sont nécessaires du fait que Radio Miraya étend ses opérations au Nord-Soudan. L'appui assuré par le chauffeur existant est insuffisant du fait que la radio fonctionne 24 heures sur 24 et que les infrastructures de transport public font qu'il faut assurer le transport du personnel qui effectue un travail posté. La réponse aux besoins devant être immédiate pour couvrir les nouvelles, il est essentiel de disposer d'une capacité de transport dédiée.

79. Un éditeur, un opérateur de prise de vues et un assistant de production (administrateurs recrutés sur le plan national) sont nécessaires à Djouba pour s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 68 et 75 ci-dessus au Sud-Soudan. De plus, 12 traducteurs pour la radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national) sont proposés pour Djouba afin de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 71 ci-dessus. Enfin, un présentateur (agent des services généraux recruté sur le plan national) est proposé pour Djouba afin de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 69 ci-dessus.

80. Un assistant de production radio (agent des services généraux recruté sur le plan national) est nécessaire pour couvrir les événements et les faits nouveaux

survenus à Abyei et produire des matériaux pour la radio et l'Internet sur la vie, la culture et la situation socioéconomique des habitants de la région.

81. Un producteur radio (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) est nécessaire pour faire en sorte que les produits finis répondent aux normes rédactionnelles et respectent les délais; superviser la production générale du bureau concernant les nouvelles quotidiennes et les actualités; contrôler/éditer le contenu des programmes; superviser et diriger la réalisation de reportages; et fournir des conseils aux correspondants. Abyei est un lieu extrêmement important à couvrir, où par le passé des renseignements inexacts ont conduit à des effusions de sang.

82. Un présentateur radio (agent des services généraux recruté sur le plan national) est nécessaire pour diriger des débats traitant de sujets locaux et régionaux intéressant les Soudanais vivant au Sud-Soudan. Radio Miraya est la station la plus écoutée au Sud-Soudan; par le passé, la diffusion rapide de nouvelles exactes a permis de contrer la propagation de rumeurs, ce qui a permis d'atténuer la tension au niveau des communautés.

83. Un assistant de production radio (agent des services généraux recruté sur le plan national) est nécessaire pour couvrir les événements et les faits nouveaux survenus dans l'Equatoria occidental et produire des matériaux pour la radio et l'Internet sur la vie, la culture et la situation socioéconomique des habitants de la région.

84. Un assistant de production radio (agent des services généraux recruté sur le plan national) est nécessaire pour couvrir les événements et les faits nouveaux survenus dans l'Equatoria occidental et produire des matériaux pour la radio et l'Internet sur la vie, la culture et la situation socioéconomique des habitants de la région.

85. Deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) sont nécessaires du fait que Radio Miraya étend ses opérations au Sud-Soudan. L'appui assuré par le chauffeur existant est insuffisant du fait que la radio fonctionne 24 heures sur 24 et que les infrastructures de transport public font qu'il faut assurer le transport du personnel qui effectue un travail posté. La réponse aux besoins devant être immédiate pour couvrir les nouvelles, il est essentiel de disposer d'une capacité de transport dédiée.

86. Trois producteurs radio (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) sont nécessaires pour fournir des conseils aux assistants de production et coordonner les tâches de ceux-ci, ainsi que pour suivre leurs produits et l'élaboration de nouveaux produits dans le sud.

87. Un photographe-archiviste (administrateur recruté sur le plan national) est nécessaire pour couvrir les activités supplémentaires définies dans le mandat de la Mission relatives à l'évolution de la situation politique et à ses autres activités.

Composante 2 : sécurité

88. La MINUS est chargée de contrôler et de vérifier que les parties aux Accords sur le cessez-le-feu permanent et les modalités de mise en œuvre des arrangements de sécurité du 9 janvier 2005 en respectent les dispositions; ces fonctions sont reflétées dans le dispositif pour la sécurité. Celui-ci inclut les activités des éléments militaires de la Mission, menées en étroite coopération avec la Division des affaires

politiques, et la Section de la protection, qui travaillent en étroite collaboration avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les forces armées soudanaises, l'Armée populaire de libération du Soudan et les donateurs.

89. On s'attachera en priorité à assurer des conditions de sécurité et de stabilité dans toute la zone de la Mission, y compris un appui à la mise en œuvre de la feuille de route d'Abyei, et à fournir des services de sécurité à la MINUS, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres acteurs nationaux et internationaux, selon les besoins, et notamment lors des activités électorales et de désarmement, démobilisation et réintégration. La Mission intensifiera également ses efforts afin d'encourager et d'aider les parties à l'Accord de paix global à créer, incorporer et former des unités mixtes intégrées. Conformément aux données recueillies et aux recommandations consignées dans l'étude d'août 2008 sur les capacités militaires de la MINUS, la Mission adaptera ses ressources dans ce domaine en étroite coopération avec le Siège de l'ONU et dans la limite des effectifs autorisés par le Conseil de sécurité.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Respect par les parties des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité visés dans l'Accord de paix global du 9 janvier 2005	2.1.1 Absence de violations graves des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité (2007/08 : 1; 2008/09 : 0; 2009/10 : 0)
	2.1.2 Les mécanismes de cessez-le-feu, qui comprennent la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, les commissions militaires mixtes de zone et les équipes militaires mixtes, conformément aux dispositions du cessez-le-feu permanent et aux arrangements de sécurité, tiennent 24 réunions au niveau des commissions militaires mixtes de zone et 24 réunions au niveau de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu.
	2.1.3 Absence de l'Armée populaire de libération du Soudan au Nord-Soudan, à l'exception du personnel affecté aux unités mixtes intégrées
	2.1.4 Absence des forces armées soudanaises au Sud-Soudan, à l'exception du personnel affecté aux unités mixtes intégrées
	2.1.5 Les parties respectent les mécanismes établis par le Conseil de défense conjoint et continuent à respecter les chiffres convenus dans l'Accord de paix global en ce qui concerne le nombre de membres des unités mixtes intégrées (2007/08 : 33 679; 2008/09 : 39 000; 2009/10 : 39 000)

Produits

- Présidence des réunions bimensuelles de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu pour améliorer les modalités d'application du cessez-le-feu
- Présidence des réunions bimensuelles des commissions militaires mixtes de zone dans 6 secteurs, pour surveiller et vérifier les violations présumées, régler les différends et faire rapport à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu
- Prestation de services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales internationales et nationales, aux organismes humanitaires et aux organisations associées aux processus électoraux (services de protection, réunions d'information sur la sécurité et aide à l'évacuation)
- Fourniture d'une assistance technique et de conseils aux hauts responsables des unités mixtes intégrées dans les propositions qu'ils auront à faire sur le développement de la force en matière d'infrastructure, d'amélioration de la formation et de la logistique, et des opérations de déminage
- Organisation de 6 réunions du groupe de travail chargé de l'appui financier, à Khartoum et Djouba, avec les représentants des pays fournisseurs d'aide. Ces réunions porteront sur le développement des unités mixtes intégrées ainsi que le soutien des donateurs dans les domaines du matériel, de l'infrastructure et de la formation
- Organisation de 36 cours de formation, pour 150 hommes des unités mixtes intégrées à la fois, sur le droit des conflits armés, l'état de droit, la sensibilisation à l'Accord de paix global, le harcèlement sexuel et l'hygiène de base dans les camps militaires et toute la zone de la Mission
- 131 400 jours-homme de patrouille conjointe avec des soldats des unités mixtes intégrées pour contrôler les opérations locales des unités, et formation/encadrement en cours d'emploi pour la conduite de patrouilles militaires de sécurité (à raison de 15 hommes par patrouille, 1 patrouille par compagnie, 24 compagnies pendant 365 jours)
- 219 000 jours-homme assurés par 4 unités de la taille d'une compagnie chacune pour protéger les activités du personnel des Nations Unies et autre ainsi que les biens, dans toute la zone de la Mission (à raison de 150 hommes par compagnie, 4 compagnies pendant 365 jours)
- 87 600 jours-homme assurés par 6 sections des forces tactiques pour empêcher les violations dans chacun des secteurs (à raison de 40 hommes par section par secteur x 6 secteurs pendant 365 jours)
- 78 840 jours de patrouille motorisée/homme assurés par les observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier l'exécution des activités et le respect des engagements auxquels les parties ont souscrit au titre du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité, enquêter sur les violations et aider à accroître la confiance dans le cadre des équipes militaires mixtes (à raison de 4 observateurs militaires par patrouille x 54 patrouilles par jour pendant 365 jours)
- 131 400 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour conduire des patrouilles de présence, dans le but d'assurer la sécurité des observateurs, d'escorter des convois d'aide humanitaire et d'établir des postes de contrôle fixes et mobiles (15 hommes par patrouille, 1 patrouille par compagnie, 24 compagnies pendant 365 jours)
- 1 920 heures de patrouille aérienne pour des missions de patrouille, de reconnaissance et d'investigation ayant trait au respect du Protocole concernant les arrangements de sécurité (160 heures par mois pendant 12 mois)
- 11 680 heures de patrouille par bateau pour des missions de patrouille, de reconnaissance et d'investigation en rapport avec les violations au cessez-le-feu (8 hommes par bateau, 4 bateaux pendant 365 jours)
- 945 715 jours-homme pour assurer la sécurité des installations fixes et la protection des bases d'opérations et des postes de commandement sur le terrain (2 591 hommes pendant 365 jours)

- Évaluations conjointes conduites avec des représentants de la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration, des forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan pour sécuriser les sites potentiels de désarmement et de démobilisation

Facteurs externes

Les pays fournissant des contingents assureront les moyens militaires nécessaires approuvés par le Conseil de sécurité; les États régionaux coopéreront au maintien de l'intégrité des frontières soudanaises; et les parties continuent de coopérer avec la Mission pour faciliter l'application du concept d'opérations militaires.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, sécurité

Catégorie											**Total**
I.	*Observateurs militaires*										
	Effectif approuvé 2008/09										**750**
	Effectif proposé 2009/10										**525**
	Variation nette										**(225)**
II.	*Contingents*										
	Effectif approuvé 2008/09										**9 250**
	Effectif proposé 2009/10										**9 450**
	Variation nette										**200**
		Personnel recruté sur le plan international								*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
III.	*Personnel civil*	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**			
Bureau du Commandant de la force												
	Effectif autorisé 2008/09	–	1	–	–	2	–	–	**3**	185	–	**188**
	Effectif proposé 2009/10	–	1	1	1	2	–	–	**5**	186	–	
	Variation nette											
	Total, personnel civil											
	Effectif autorisé 2008/09	–	1	–	–	2	–	–	**3**	185	–	**188**
	Effectif proposé 2009/10	–	1	1	1	2	–	–	**5**	186	–	
	Variation nette											
	Total général (I à III)											
	Effectif autorisé 2008/09	**–**	**1**			**2**	**–**	**–**	**3**	**185**	**–**	**10 188**
	Effectif proposé 2009/10	**–**	**1**	**1**	**1**	**2**	**–**	**–**	**5**	**186**	**–**	**10 166**
	Variation nette											

Catégorie	**Total**

[a] Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du Commandant de la force

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (1 P-4 et 1 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (1 agent des Services généraux)

90. La création et le développement d'unités mixtes intégrées au sein de la MINUS exigent la formation d'une cellule de soutien mixte, militaire et civile. Trois postes civils sont à prévoir pour l'appui à la planification et à la mise en œuvre.

91. La création d'un poste de directeur de programme (P-4), qui fera rapport au chef d'état-major, est nécessaire pour l'accomplissement des tâches liées à ce nouveau poste de temporaire : fixer l'étendue du plan de travail d'appui que les unités mixtes intégrées doivent soumettre tous les ans, et donner son avis sur le développement de la force, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de l'infrastructure, de la formation et de la logistique, ainsi que les opérations de déminage. Le titulaire de ce poste aura un rôle de conseiller, d'expert en planification et de coordonnateur de l'appui, notamment dans l'établissement du plan de travail annuel des unités mixtes intégrées. Il exercera également ce rôle dans l'évaluation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail; le budget requis pour l'appui à la Mission, depuis le quartier général jusqu'aux unités au niveau des bataillons; la structure du commandement de ces unités; et le plan-cadre de leur cellule d'appui destinée à réunir les soutiens financiers. De plus, il établira des rapports financiers, rendra compte de la bonne exécution des tâches et assurera la correspondance nécessaire; enfin, il tiendra la communauté internationale des donateurs régulièrement informée de l'état de la mise en application des programmes.

92. Il faut un administrateur de programme (P-3) pour apporter un soutien technique au directeur de programme. Le titulaire de ce poste aura pour tâches la mise sur pied du plan-cadre de la cellule d'appui des unités mixtes intégrées, la coordination des budgets pour l'appui à la Mission, du niveau des bataillons à celui des sous-groupes, l'évaluation des besoins de matériel et de financement pour toutes les unités, ainsi que des besoins budgétaires annuels pour l'appui des Nations Unies à ces unités. Il rendra compte du suivi des approvisionnements, des achats, du stockage, de la distribution et de l'entretien des fournitures administratives et du matériel de transmission essentiels pour les besoins des unités. Dans le domaine de l'appui financier, il interviendra, s'il y a lieu, pour renforcer les contacts que les hauts responsables de la MINUS entretiennent avec les donateurs et les organismes d'aide internationaux; il aura une vue d'ensemble des contributions des donateurs au fonds d'affectation spéciale établi dans le cadre d'accords bilatéraux, rassemblera

les documents relatifs à la réception et/ou à l'inspection des fournitures ou du matériel en provenance des donateurs et vérifiera que les statistiques correspondent à celles de la banque de données des actifs; enfin, il assurera la liaison avec les autres unités d'appui à la Mission concernées si besoin est.

93. Il faut un assistant de bureau pour apporter un soutien aux administrateurs des cellules d'appui des unités mixtes intégrées dans les domaines de l'exécution du projet, des achats et de la comptabilité. Le titulaire de ce poste sera chargé d'examiner les renseignements sur les fournisseurs, les accords et les contrats institutionnels liés aux achats, les commandes et les demandes de paiement. Il collaborera également à la gestion des stocks de matériel fourni aux unités mixtes intégrées par des donateurs et à la répartition des magasins selon les instructions du directeur de projet, ainsi qu'à l'évaluation de l'appui matériel et financier aux unités mixtes intégrées, y compris à l'établissement des budgets annuels.

Composante 3 : gouvernance

94. Le cadre de gouvernance est axé sur le renforcement de l'administration civile, de la bonne gouvernance et de la société civile; l'état de droit; l'appui au processus de réconciliation nationale; l'assistance à apporter à la restructuration des services de police afin qu'ils respectent les normes internationales en matière de maintien de l'ordre dans une démocratie; et la création d'un cadre pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

95. Cette composante comprend les activités de la Police des Nations Unies de la Mission, des Sections des affaires civiles, de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire et des droits de l'homme, du Bureau de la communication et de l'information; et du Groupe sur l'égalité des sexes; toutes ces entités travaillent en partenariat avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, la Police nationale soudanaise, le Service de police du Sud-Soudan, la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, l'administration pénitentiaire du Nord et celle du Sud-Soudan, la société civile, les partis politiques, les chefs tribaux, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les ONG nationales et internationales.

96. Au cours de l'exercice 2009/10, la Mission mettra l'accent, en matière de gouvernance, sur des questions telles que la démarcation de la frontière, la gestion des conflits, l'organisation de la consultation populaire dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional, l'instauration de conditions propices à la tenue d'élections, le fonctionnement de l'administration civile et la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice. La Mission s'emploiera à cette fin à mettre en place une fonction publique transparente, responsable et associant toutes les parties, ainsi que les institutions et la législation correspondantes; à établir ou renforcer les mécanismes de règlement des conflits, à aider à intégrer le droit coutumier dans le système juridique du Sud-Soudan; à procéder à la restructuration et au renforcement des capacités du nouveau service de police du Gouvernement du Sud-Soudan issu de la SPLA et de la police existante du Gouvernement d'unité nationale afin qu'ils respectent les normes internationales en matière de maintien de l'ordre dans une démocratie; et à promouvoir et protéger les droits de l'homme, notamment à encourager le Gouvernement d'unité nationale à ratifier les importantes conventions relatives aux droits de l'homme.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.1 Mise en place à l'échelon du pays et du Sud-Soudan d'une autorité gouvernementale qui administrera la population en se fondant sur la justice, la transparence, la volonté populaire et l'intégrité	3.1.1 25 % des postes de la fonction publique nationale sont occupés par des personnes originaires du Sud-Soudan et une fonction publique intégrée (comprenant d'autres composantes des pouvoirs publics) est opérationnelle dans les « trois zones » (notamment les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional).
	3.1.2 Augmentation du nombre de femmes siégeant à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée du Sud-Soudan (2007/08 : 21 %; 2008/09 : 23 %; 2009/10 : 25 %)
	3.1.3 Les débats des assemblées des États reflètent les préoccupations concernant la responsabilité des pouvoirs publics, qui sont exprimées lors des réunions-débats et des échanges radiodiffusés dans les trois zones et tous les États du Sud-Soudan.
	3.1.4 Les Commissions pour la lutte contre la corruption et pour la paix du Sud-Soudan fonctionnent conformément à la constitution de la région et il est procédé à des vérifications indépendantes des comptes dans tous les États.

Produits

- Suivi, à l'occasion des réunions d'information trimestrielles avec la Commission nationale de la fonction publique, de la mise en place d'une administration civile transparente, responsable et associant toutes les parties, d'institutions publiques et de textes législatifs, y compris les débats des assemblées des États et des régions, et le rôle des organismes spécialisés tels que la Commission de lutte contre la corruption du Sud-Soudan, conformément à son mandat relatif aux affaires civiles
- Conseils et appui logistique au Gouvernement d'unité nationale, sous la forme d'une assistance à la formation des services de police intégrés et d'une facilitation des transports pendant l'intégration de la fonction publique et d'autres composantes des pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne l'ouverture des « zones interdites » du SPLM dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, à mesure que la fonction publique et les services de sécurité de ces zones interdites sont intégrés au sein de la fonction publique et des services de sécurité fédéraux
- En collaboration avec les gouvernements des États, organisation de huit ateliers et de quatre réunions réunissant en moyenne une cinquantaine de participants, membres des organisations de la société civile, chefs traditionnels et membres des partis politiques et de l'administration locale afin de mieux faire connaître le fonctionnement des systèmes démocratiques et d'encourager la population à y participer
- Promotion et facilitation du dialogue entre les communautés locales et les gouvernements des États sur les processus de planification et de budgétisation, y compris l'identification des ressources budgétaires nécessaires et l'organisation de réunions débats mensuelles avec les habitants des régions concernées et les responsables des collectivités locales sur l'établissement du budget
- Conseils donnés à l'occasion de réunions mensuelles avec le Ministère des affaires sociales, de la condition féminine et de l'enfance du Gouvernement d'unité nationale et le Ministère de la promotion féminine, des affaires sociales et des questions religieuses du Gouvernement du Sud-Soudan sur l'application de politiques, plans et activités relatifs à tous les secteurs de l'administration civile, y compris la mise en œuvre de politiques nationales pour l'autonomisation des femmes et les décisions concernant les quotas

- Des réunions mensuelles à Khartoum et à Djouba avec les femmes qui occupent des postes importants ou stratégiques dans les ONG, les partis politiques, les institutions universitaires et l'administration publique concernant une représentation accrue des femmes dans les organes politiques et à la prise de décisions
- Des réunions mensuelles avec les représentants des organisations de la société civile, des partis politiques et des fonctionnaires au Sud-Soudan et dans les trois zones afin de promouvoir la participation des femmes et d'accroître la sensibilisation au sujet de leurs droits et de leur rôle dans l'Accord de paix global, y compris dans la médiation entre les parties lorsqu'il y a des divergences concernant l'interprétation de l'Accord

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.2 Instauration de l'état de droit au Soudan, notamment sous la forme d'une magistrature indépendante et d'une administration pénitentiaire professionnelle	3.2.1 Adoption de dispositions législatives essentielles, notamment la loi sur l'enfance, les lois pénale et relative à la procédure pénale, la loi sur la presse, la loi sur la sécurité, la loi sur l'aide judiciaire, conformément à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale provisoire
	3.2.2 Adoption et mise en œuvre par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan des plans de réforme et de développement stratégique des services pénitentiaires
	3.2.3 Adoption et mise en œuvre par le Directeur général de l'administration pénitentiaire du Code de conduite de l'administration pénitentiaire du Sud-Soudan

Produits

- Organisation de 5 séminaires réunissant chacun une vingtaine de participants et de 10 réunions avec certaines commissions chargées de l'application de l'Accord de paix global et des ministères du Nord du Soudan en vue de fournir un appui consultatif aux fins de l'élaboration de dispositions législatives essentielles, telles que la loi sur les médias, la loi sur l'enfance, la loi sur la famille, les lois pénale et relative à la procédure pénale, la loi sur la sécurité, la loi sur l'aide judiciaire, conformément à l'Accord de paix global, à la Constitution nationale provisoire et aux normes internationales en la matière
- Organisation d'un atelier réunissant 20 participants et de 10 réunions avec la Commission nationale des services judiciaires, les magistrats de Khartoum et de Djouba, le Ministère de la justice, le Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel, les Directeurs généraux de l'administration pénitentiaire du Nord et de celle du Sud-Soudan, le barreau, les ONG et les donateurs, afin de formuler des recommandations portant sur la réforme judiciaire à mener à la suite d'une évaluation des insuffisances des secteurs judiciaire et pénitentiaire, y compris des tribunaux coutumiers, de la situation des femmes et de la justice pour mineurs
- Organisation de 2 ateliers à Khartoum et Djouba à l'intention de 30 participants de la Commission nationale des services judiciaires, de la magistrature et du barreau, sur les mécanismes de lutte contre la corruption et la transparence du système judiciaire, en collaboration avec le PNUD
- Organisation de 10 réunions avec le Ministère de la justice, la magistrature, la Commission d'examen de la législation, le barreau, les services de police, l'administration pénitentiaire et le Conseil consultatif des droits de l'homme, afin d'apporter un appui technique pour l'élaboration et l'adoption d'une stratégie globale visant à mettre fin aux détentions provisoires illicites ou prolongées
- En collaboration avec le PNUD et Penal Reform International (PRI), organisation de 6 stages et ateliers de formation destinés chacun à 25 agents pénitentiaires de rang intermédiaire, sur l'administration des

établissements pénitentiaires, notamment les normes internationales et relatives aux droits de l'homme, et le traitement de prisonniers vulnérables, tels que les mineurs, les détenus ayant des problèmes psychiatriques et les femmes, à Khartoum et dans les États de la mer Rouge, du Nil Bleu, de Kassala, du Kordofan et de Djazirah

- Conseils donnés aux services pénitentiaires concernant la formation, la réfection des prisons, les disponibilités alimentaires, les services médicaux et la gestion des systèmes de secours et de sécurité grâce à la coimplantation avec le personnel pénitentiaire du Sud-Soudan et à des réunions mensuelles avec le Directeur général de l'administration pénitentiaire du Nord du Soudan
- Conseils donnés aux directeurs généraux des administrations pénitentiaires du Nord et du Sud-Soudan sur la mise en œuvre des plans de développement stratégiques, les programmes de renforcement des capacités et la gestion des prisons, compte tenu notamment de la situation des femmes, dans le cadre de réunions mensuelles et de rapports d'évaluation
- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, organisation de 4 stages de formation destinés chacun à 25 agents pénitentiaires de rang intermédiaire, sur l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et la prise en compte des disparités entre les sexes dans l'administration pénitentiaire à Khartoum et dans les États du Kordofan, du Nil et du Nil Blanc
- Organisation de 5 stages de gestion des ressources humaines à l'intention de 80 administrateurs de prison de rangs intermédiaire et supérieur à Djouba, Rumbek, Malakal, Wau et Yambio; 2 stages de formation à la gestion des établissements pénitentiaires et 2 stages de gestion administrative à Djouba et Rumbek réunissant chacun 40 administrateurs de prison; 4 stages de gestion financière à Djouba, Rumbek, Malakal et Wau réunissant chacun 30 administrateurs et gestionnaires financiers d'établissements pénitentiaires, en collaboration avec le Ministère des finances du Gouvernement du Sud-Soudan; 5 stages de formation agricole à Djouba, Rumbek, Malakal, Wau et Torit réunissant chacun 30 responsables agricoles et agents pénitentiaires, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture du Gouvernement du Sud-Soudan; 2 stages de formation médicale spécialisée à Djouba, destinés chacun à 30 médecins d'établissements pénitentiaires en collaboration avec le Ministère de la santé du Gouvernement du Sud-Soudan; 3 stages de formation dans le domaine des droits de l'homme à Djouba, Malakal et Rumbek destinés chacun à 30 administrateurs de prison et agents pénitentiaires; 5 stages de formation à la planification stratégique et à la prise de décisions à Djouba, Malakal et Rumbek, réunissant chacun 30 administrateurs d'établissements pénitentiaires en collaboration avec le Ministère du plan du Gouvernement du Sud-Soudan; 2 stages de formation au traitement des prisonniers vulnérables et 3 stages de formation à la gestion de la sécurité et des incidents à Djouba et Rumbek, destinés chacun à 30 administrateurs et responsables d'établissements pénitentiaires; 1 stage de formation à la gestion des documents à Djouba à l'intention de 30 responsables administratifs de prison; et 5 stages de formation de formateurs à Djouba, Malakal et Rumbek, réunissant chacun 20 formateurs de personnel pénitentiaire
- Organisation de 3 stages de sensibilisation au VIH/sida à Djouba et Rumbek réunissant chacun 30 membres du personnel pénitentiaire chargés de la question et un stage de formation au VIH/sida en milieu carcéral à Kampala à l'intention de 20 médecins d'établissements pénitentiaires, en collaboration avec Mildmay International et l'administration pénitentiaire ougandaise
- Organisation de 3 stages de sensibilisation aux disparités entre les sexes, réunissant chacun 30 administrateurs et responsables d'établissements pénitentiaires

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.3 Progrès en vue de la réconciliation nationale dans l'ensemble du Soudan	3.1.1 Présentation à la nation, par le Gouvernement d'unité nationale, du Plan de réconciliation nationale (Protocole de Machacos)
	3.3.2 Mise en place et fonctionnement de mécanismes de gestion des conflits à l'échelle régionale et à l'échelle des États

Produits

- Mise en place, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'une stratégie de gestion des conflits complétant les mécanismes établis à l'échelle locale, notamment par les pouvoirs publics locaux, dans tous les États du Sud-Soudan et les trois zones, dans le cadre de leurs activités de gestion des conflits et de planification des ressources
- Établissement de descriptifs de conflits pour les trois zones et tous les États du Sud-Soudan, qui renforcent les mécanismes de prévention des conflits et d'intervention mis en place à l'échelle locale, notamment par les pouvoirs publics locaux
- Apport de conseils et d'appui logistique – dans le cadre d'un dialogue direct et de réunions avec les parties concernées, selon les besoins, et par la mise à disposition de moyens terrestres et aériens aux représentants participant aux réunions – aux initiatives menées à l'échelle nationale et à l'échelle des États en faveur de la réconciliation à la suite de l'adoption d'un Plan de réconciliation nationale par le Gouvernement d'unité nationale
- Conseils donnés aux autorités locales sur la sécurité des communautés, y compris le désarmement de la population civile, par l'apport de services de médiation et la facilitation de réunions consacrées au règlement des conflits avec les chefs tribaux et les dirigeants communautaires dans les régions où la population civile n'est pas disposée déposer les armes et où le désarmement risque de s'accompagner de violence
- Promotion de la paix, du règlement des conflits et de la réconciliation, au moyen du renforcement des capacités des organisations de la société civile dans les 10 États du Sud-Soudan et les trois zones, pour contribuer à l'instauration d'une paix et d'une réconciliation durables; coordination des réunions avec les organisations de la société civile sur les interventions à effectuer pour mettre fin aux conflits; et conseils donnés aux autorités locales sur l'élaboration de processus de réconciliation à long terme, y compris l'appui à apporter aux Commissions Paix et réconciliation
- Fourniture de conseils aux commissions foncières mises en place aux échelons du pays, du Sud-Soudan et des États, en vue de traiter des questions relatives à l'utilisation des sols et au régime foncier dans le cadre de l'Accord de paix global, en recensant les litiges fonciers et en encourageant les commissions à prendre les mesures appropriées dans chacun des 10 États du Sud-Soudan et suivi de ces commissions
- Organisation de réunions de presse bimensuelles et de tables rondes mensuelles avec des journalistes sur les élections et d'autres questions liées à l'Accord de paix global; distribution de 10 000 brochures sur l'Accord et de 10 000 exemplaires de l'Accord pour mieux faire connaître ce dernier, ainsi que le rôle de la MINUS au Soudan
- Organisation, en collaboration avec le Gouvernement d'unité nationale, de 2 conférences régionales de formation de formateurs et d'une conférence nationale des jeunes femmes en faveur de la paix et de 2 ateliers sur le rôle des jeunes (femmes) pour une paix durable au Soudan

- Apport de conseils techniques au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan sur les programmes de désarmement des civils, la maîtrise des armes de ces derniers et la sécurité des communautés, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.4 Création d'un cadre de gouvernance sur la promotion et la protection des droits de l'homme au Soudan	3.4.1 Ratification par le Gouvernement d'unité nationale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
	3.4.2 Promulgation par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan de lois de réforme, conformément aux instruments internationaux en matière de droits de l'homme (2008/09 : 12; 2009/10 : 7)
	3.4.3 Création de 10 bureaux de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan et d'un bureau de la Commission nationale des droits de l'homme, fonctionnant conformément aux Principes de Paris
	3.4.4 Augmentation, parmi les cas signalés de violation des droits de l'homme, du pourcentage d'affaires réglées conformément aux normes internationales et nationales en matière des droits de l'homme (2007/08 : 40; 2008/09 : 50; 2009/10 : 60)

Produits

- Apport d'un appui logistique et de conseils techniques, notamment en ce qui concerne les achats, l'approvisionnement et l'aménagement des locaux, en vue de l'établissement de 3 bibliothèques spécialisées dans les droits de l'homme à Khartoum, dans le Sud-Soudan et dans les trois zones, qui contribueront à sensibiliser davantage les autorités et la société civile aux droits de l'homme
- Organisation, à Khartoum et Djouba, de 2 ateliers, regroupant chacun 60 participants, membres de l'Assemblée nationale, de l'Assemblée législative du Sud-Soudan, d'organisations de défense des droits de l'homme, d'ONG et d'organisations de la société civile, sur le rôle de supervision des comités des droits de l'homme et des commissions législatives chargées d'enquêter sur les cas de violation présumée des droits de l'homme
- Organisation, à Khartoum et Djouba, de 4 ateliers, regroupant chacun 50 membres du Gouvernement d'unité nationale, de l'Assemblée nationale et des assemblées d'État, ainsi que d'organisations de la société civile, y compris des groupes communautaires, des associations de femmes et des ONG nationales, sur les obligations qui incombent aux États parties en matière de présentation de rapports en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Réunions mensuelles, à Khartoum, avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme, la Commission des droits de l'homme de l'Assemblée nationale et, à Djouba, avec le Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel du Gouvernement du Sud-Soudan, le Conseiller présidentiel pour les droits de l'homme et la promotion de la femme et la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, afin d'examiner les problèmes relatifs aux droits de l'homme et de tenter d'y remédier

- Organisation de 2 ateliers, à Khartoum et Djouba, regroupant chacun 60 participants, membres de l'Assemblée nationale, du Conseil consultatif pour les droits de l'homme, des organisations de la société civile et des associations de juristes, pour aider les Ministères de la justice du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan à harmoniser leur législation, y compris les révisions de la loi relative à la sécurité nationale et du Code de procédure pénale, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme
- Organisation de 2 ateliers réunissant des journalistes et le Conseil de la presse soudanaise sur la liberté d'expression et les médias dans le contexte des élections
- Organisation de 10 ateliers, regroupant chacun 30 fonctionnaires de police, agents de sécurité nationaux et responsables pénitentiaires de la Police nationale soudanaise et des services de police du Sud-Soudan et membres des forces armées, sur la question des droits de l'homme, notamment les droits civils et politiques et les droits des détenus
- Création de 5 groupes de travail chargés des droits de l'homme, composés de membres des comités des droits de l'homme des États, de juges, de procureurs, d'avocats, de dirigeants d'établissements pénitentiaires, de membres d'organisations d'aide judiciaire et de dirigeants locaux du Sud-Soudan et des trois zones pour examiner des questions relatives aux droits de l'homme et tenter d'y remédier
- Organisation, dans le Nord et le Sud-Soudan, de 8 ateliers sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et la promotion et la protection de ces derniers, réunissant chacun 40 membres d'organisations de la société civile
- Organisation de 4 ateliers sur la violence à motivation sexiste et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, réunissant chacun une quarantaine de participants de la police, de l'armée, des Ministères de la justice et des affaires humanitaires (du Gouvernement d'unité centrale et du Gouvernement du Sud-Soudan), des organisations de la société civile, des chefs de tribu et des associations de femmes, à Khartoum, Djouba, Wau et Kadugli
- Réunions mensuelles sur la protection des femmes contre la violence, avec le Ministère des affaires sociales, de la condition féminine et de l'enfance du Gouvernement d'unité nationale et le Ministère de la promotion féminine, des affaires sociales et des questions religieuses et les Ministères de l'éducation, des affaires humanitaires et de la justice (Groupe chargé de lutter contre la violence à l'égard des femmes) du Gouvernement du Sud-Soudan
- Apport d'assistance technique à la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan aux fins de l'établissement de bureaux dans au moins cinq États pilotes
- Établissement de rapports mensuels sur la situation des droits de l'homme au Soudan à l'intention du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
- Établissement d'un ou deux rapports accessibles au public portant sur de graves violations des droits de l'homme, assortis de recommandations sur les mesures que devraient prendre les autorités nationales

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.5 Restructuration de la nouvelle force de police du Gouvernement du Sud-Soudan issue de la SPLA et de la police existante du Gouvernement d'unité nationale afin d'en faire des services de police respectueux des normes internationalement acceptées en matière de maintien de l'ordre dans une démocratie	3.5.1 Conformité de la structure organisationnelle, du commandement et des systèmes de supervision de la police du Sud-Soudan avec les normes internationales 3.5.2 Mise en œuvre de la loi relative à la police du Sud-Soudan et de principes directeurs relatifs notamment à la gestion des ressources et à la formation au sein de cette police

	3.5.3 Augmentation du nombre de centres modèles de formation de la police conformes aux normes internationales en la matière (2007/08 : 0; 2008/09 : 5; 2009/10 : 8)
	3.5.4 Transfert des responsabilités en matière de maintien de l'ordre et d'activités policières, y compris la police de proximité, de la SPLA aux services de police du Sud-Soudan

Produits

- Organisation de 379 stages de formation réunissant en tout 13 600 fonctionnaires de police du Gouvernement du Sud-Soudan et du Gouvernement d'unité centrale, à Djouba, Wau, Malakal, Kadugli, Ed Damazin, Abyei et Khartoum, concernant la police de proximité, la formation de base des recrues, les unités de police constituées, la formation de formateurs, les enquêtes criminelles, la sécurité des aéroports, la gestion de la circulation, les droits de l'homme, la situation des femmes et la protection de l'enfance, la gestion des bases de données et le premier degré de formation à la supervision hiérarchique
- Organisation de 6 ateliers dont bénéficieront en tout 120 fonctionnaires de police de rang supérieur du Sud-Soudan, sur les programmes de formation, les politiques de formation, la planification des carrières et les stratégies de déploiement (Djouba : 2 ateliers réunissant chacun 20 participants; Malakal : 2 ateliers réunissant chacun 20 participants; Wau : 2 ateliers réunissant chacun 20 participants)
- Conseils donnés quotidiennement sur les opérations de police, y compris la gestion de la circulation et l'application des règles de circulation, les expertises médico-légales et les enquêtes criminelles, l'établissement de rapports, les procédures d'arrestation, de perquisition et de détention et les questions relatives aux disparités entre les sexes et à la protection de l'enfance, par la co-implantation de la Police des Nations Unies et de la police du Sud-Soudan en 73 lieux
- Conseils donnés à l'occasion de réunions mensuelles avec la Police nationale soudanaise et les services de police du Sud-Soudan sur l'élaboration et la mise en place de plans de sécurité et de concepts d'opérations pour les élections à mi-mandat et les référendums, y compris la formation des policiers chargés d'assurer la sécurité des élections
- Coordination de l'établissement de comités de relations publiques de la police et apport de conseils à ce sujet, notamment en ce qui concerne la nomination des membres des comités et leurs attributions, ainsi que l'ordre du jour et la fréquence des réunions dans les États d'Équatoria central, d'Équatoria occidental, d'Équatoria oriental, du Bahr el Ghazal occidental, du Bahr el Ghazal septentrional, du Warrap, des Lacs, du Nil supérieur, de Jonglei et d'Unity.
- Établissement de 10 bureaux pour les femmes dans certains services de police des 10 États du Sud-Soudan pour former et sensibiliser les policiers aux questions liées au sexisme, à la prise en charge des mineurs et à la protection des familles et les superviser dans ces domaines, par l'implantation dans les mêmes locaux

Facteurs externes

Les pays qui fournissent des policiers continueront de veiller à ce que leurs policiers soient compétents et spécialisés; les donateurs fournissent les moyens financiers et techniques nécessaires pour renforcer les capacités de la police; le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan sont résolus à assurer la protection des droits de l'homme et coopèrent avec l'ONU.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, gouvernance

Catégorie	**Total**
I. Police des Nations Unies	
Effectifs approuvés 2008/09	**715**
Effectifs proposés 2009/10	**715**
Variation nette	**–**
II. Personnel fourni par des gouvernements	
Effectifs approuvés 2008/09	**40**
Effectifs proposés 2009/10	**40**
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international										
III. Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Section des affaires civiles											
Postes approuvés 2008/09	–	2	15	9	1	–	–	**27**	49	41	**117**
Postes proposés 2009/10	–	2	15	15	1	–	–	**33**	49	41	**123**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**6**	**–**	**–**	**–**	**6**	**–**	**–**	**6**
Division des affaires politiques											
Postes approuvés 2008/09	–	1	6	4	1	–	–	**12**	5	–	**17**
Postes proposés 2009/10	–	1	6	4	1	–	–	**12**	5	–	**17**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Chef de la police											
Postes approuvés 2008/09	–	1	5	1	1	–	–	**8**	150	–	**158**
Postes proposés 2009/10	–	1	5	1	1	–	–	**8**	150	–	**158**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire											
Postes approuvés 2008/09	–	1	7	8	2	–	–	**18**	17	2	**37**
Postes proposés 2009/10	–	1	9	9	2	–	–	**21**	21	3	**45**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**1**	**–**	**–**	**–**	**3**	**4**	**1**	**8**
Section des droits de l'homme											
Postes approuvés 2008/09	–	1	111	13	2	–	–	**27**	56	9	**92**
Postes proposés 2009/10	–	1	13	20	2	–	–	**36**	60	11	**107**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**7**	**–**	**–**	**–**	**9**	**4**	**2**	**15**

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international								Personnel recruté sur le plan national[a]	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	**Total partiel**			
Groupe consultatif sur l'égalité des sexes											
Postes approuvés 2008/09	–	–	2	4	1	–	–	**7**	9	6	**22**
Postes proposés 2009/10	–	–	2	4	1	–	–	**7**	11	6	**24**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**–**	**2**
Total (personnel civil)											
Postes approuvés 2008/09	–	6	46	39	8	–	–	**99**	286	58	**443**
Postes proposés 2009/10	–	6	50	53	8	–	–	**117**	296	61	**474**
Variation nette	**–**	**–**	**4**	**14**	**–**	**–**	**–**	**18**	**10**	**3**	**31**
Total général (I à III)											
Postes approuvés 2008/09	–	6	46	39	8	–	–	**99**	286	58	**1 198**
Postes proposés 2009/10	–	6	50	53	8	–	–	**117**	296	61	**1 229**
Variation nette	**–**	**–**	**4**	**14**	**–**	**–**	**–**	**18**	**10**	**3**	**31**

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Section des affaires civiles

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes (P-3)

97. Six postes de spécialistes des affaires civiles (P-3) sont requis pour gérer le volume de travail supplémentaire lié au règlement des conflits et à la réconciliation. Il a été décidé au terme d'une évaluation technique interne que le personnel de la Section des affaires civiles serait redéployé à l'échelle des États, et non plus des secteurs, afin de mieux répondre aux besoins des pouvoirs publics locaux en matière de règlement des conflits dans les zones frontalières et autres zones de tension, comme la région d'Abyei. Les fonctionnaires de cette section sont actuellement répartis de loin en loin dans 9 des 10 États du Sud-Soudan et dans les trois zones. Grâce aux postes supplémentaires qu'il est proposé de créer, la Section des affaires civiles pourrait couvrir l'ensemble de la région de la Mission et être en mesure de faire face aux étapes importantes à venir de la mise en œuvre de l'Accord global de paix, y compris la démarcation de la frontière et les consultations populaires. Les six spécialistes seront affectés comme suit : un à Muglad (au nord d'Abyei pour couvrir l'ensemble de la région d'Abyei et répondre aux préoccupations de la tribu des Misseriya, qui constitue l'une des principales sources de tension); deux dans les régions frontalières des États d'Unity et de Warrap pour suivre le processus de démarcation de la frontière; un à Malakal et un à Wau (dans l'État d'Aweil) pour assurer le suivi de questions relatives au règlement des conflits et à la sécurité des communautés; et un dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, qui jouera un rôle de coordination des consultations populaires. Ils recenseront les problèmes qui risquent de se poser et fourniront des conseils et orientations générales sur certains aspects de la situation de la région d'Abyei et évalueront les besoins et priorités des Misseriya; assureront la coordination avec des membres de l'équipe de

pays des Nations Unies et des représentants des pouvoirs publics afin que le mandat de la Mission soit mis en œuvre avec cohérence et synergie; recommanderont des orientations stratégiques à leurs supérieurs hiérarchiques immédiats, définiront les nouveaux problèmes ou questions qui apparaîtront en ce qui concerne la démarcation des frontières et en analyseront les répercussions; recueilleront et étudieront les données nécessaires à l'analyse des conflits et transmettront les informations au groupe de travail chargé de la gestion des conflits; et suivront l'organisation de consultations populaires dans les États du Nil bleu et du Kordofan méridional. Ils établiront également des contacts étroits avec les représentants des pouvoirs publics locaux et des organisations communautaires concernant les consultations populaires et aideront les parties concernées à surmonter leurs divergences de vues; apporteront leur assistance en vue de recenser les experts et organismes locaux compétents en matière de règlement des conflits et les possibilités de formation de leurs interlocuteurs nationaux; faciliteront la coordination des mesures à prendre pour obtenir une assistance technique et un appui financier auprès des donateurs multilatéraux et bilatéraux dans le cadre de projets visant à renforcer les capacités; établiront des rapports en prenant en compte les effets du contexte politique, économique et social sur la mise en œuvre du mandat de la Mission; et entreront en relation avec des interlocuteurs locaux et négocieront avec eux, et établiront et entretiendront des relations étroites avec des responsables de haut rang de l'administration locale, des organisations communautaires et d'autres organismes centraux, afin de tenter de remédier à l'échelle locale aux conflits liés à la démarcation de la frontière.

Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (2 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste de Volontaire recruté sur le plan international

98. Un spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (hors classe) (P-5), chef d'équipe, est requis pour assurer la liaison avec des interlocuteurs à l'échelon ministériel et national et leur fournir des conseils, en veillant à ce que tous les partenaires des Nations Unies et donateurs soient informés des questions pertinentes et s'accordent à ce sujet; diriger, superviser et mettre en œuvre le programme de travail et gérer le développement opérationnel de la cellule et coordonner son fonctionnement pour toutes les composantes au Sud-Soudan de façon à faciliter l'action du Gouvernement du Sud-Soudan, des Nations Unies et des donateurs.

99. Il est proposé de créer un poste d'administrateur de programmes (P-4) chargé d'harmoniser tous les programmes et plans d'appui existants, de façon à mettre en évidence d'éventuels chevauchements; de détecter les lacunes de la stratégie d'ensemble et de dialoguer avec l'Assemblée législative et le Ministère de l'intérieur du Sud-Soudan, en collaboration avec la MINUS, la police des Nations Unies, le PNUD et les donateurs concernés.

100. Un administrateur de programmes (P-3) est requis pour assister le Comité directeur des Nations Unies chargé du secteur de la sécurité, assurer la liaison avec les donateurs et faciliter l'organisation du forum international (qui réunit les donateurs, les partenaires bilatéraux, les prestataires d'appui indépendants, les ONG et les organisations civiques), notamment en établissant des rapports et en recueillant et analysant des données, et aider le Ministère des finances à organiser la réunion annuelle du Groupe de travail chargé du budget du secteur de la sécurité.

101. Un poste d'administrateur de programme (adjoint de 1re classe) (administrateur recruté sur le plan national) est requis pour aider l'administrateur à effectuer des analyses et recueillir et diffuser des informations, notamment en ce qui concerne les progrès de l'Assemblée législative et l'appui apporté au Comité parlementaire de la sécurité.

102. Un poste d'administrateur de programme (adjoint de 1re classe) (administrateur recruté sur le plan national) est requis pour assister l'administrateur de programmes recruté sur le plan international dans ses relations avec les donateurs, notamment en gérant des données, en préparant des réunions, en effectuant des revues de presse et en établissant des rapports internes.

103. Un administrateur adjoint de 2e classe pour la réforme du secteur de la sécurité (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) est requis pour apporter son appui à la gestion du bureau du responsable d'équipe; contribuer à l'élaboration des exposés, aux séances d'information et aux consultations et gérer les listes protocolaires.

104. Un assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national) est requis pour apporter un appui à l'équipe en matière de correspondance, de mesures de suivi, de gestion des réunions et des rendez-vous et d'organisation des visites officielles, et superviser les congés, s'occuper de l'administration des déplacements du personnel et des états de présence de l'équipe.

105. Un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) est requis pour conduire le personnel en différents lieux à des fins officielles dans le cadre des activités ordinaires de la Mission et des consultations avec le Gouvernement du Sud-Soudan et les partenaires de la communauté internationale et des Nations Unies.

Section des droits de l'homme

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 9 postes (1 P-5, 1 P-4, 6 P-3 et 1 P-2)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (3 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes de Volontaire recruté sur le plan international

106. Un spécialiste des droits de l'homme (P-5) sera affecté à Djouba pour s'occuper du renforcement des capacités à l'échelon du Gouvernement du Sud-Soudan, en partenariat avec la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan et le Conseiller présidentiel chargé des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. Le

titulaire de ce poste élaborera et dirigera les activités de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme destinées entre autres au Comité des droits de l'homme et des affaires humanitaires de l'Assemblée législative du Sud-Soudan, la magistrature du Sud-Soudan, la police et d'autres institutions garantes de l'état de droit, ainsi que le SPLA. Il devra en outre entretenir des contacts réguliers avec d'autres entités des Nations Unies et ONG internationales participant au renforcement des capacités nécessaires au maintien d'un état de droit et coordonner avec les groupes de la société civile les activités menées en matière de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme. Le Coordonnateur des droits de l'homme déjà en poste au Sud-Soudan, également de la classe P-5 et affecté à Djouba, s'occupera principalement de la gestion et de la coordination des neuf équipes chargées des droits de l'homme à l'échelle des États. Il s'agira de veiller à ce que la situation des droits de l'homme fasse l'objet d'une observation adéquate et de comptes rendus accessibles au public, à aider les équipes locales à faire part de leurs préoccupations aux autorités à l'échelon des États et des régions et à assurer le suivi des cas de violation présumée et à informer si besoin est les autres membres de l'équipe de direction et de l'équipe de pays des Nations Unies à Djouba des affaires en cours. Les deux titulaires des postes de la classe P-5 relèveront du Directeur de la Section des droits de l'homme affecté à Khartoum ainsi que du Coordonnateur régional de la MINUS.

107. Un spécialiste des droits de l'homme (P-4) sera affecté à Yambio pour diriger une équipe de quatre spécialistes des droits de l'homme. Il assurera le bon fonctionnement de cette équipe et sera l'interlocuteur principal des autorités de l'État pour les questions relatives aux droits de l'homme. Il veillera également à ce que des efforts adéquats soient faits en matière de renforcement des capacités avec les autorités de l'État et les groupes de la société civile. Le chef d'équipe assurera la coordination avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies à l'échelle de l'État en ce qui concerne les questions relatives aux droits de l'homme; recommandera des orientations stratégiques à ses supérieurs hiérarchiques immédiats; supervisera l'évolution du groupe de travail sur la protection en groupe de travail chargé des droits de l'homme; et veillera à ce que les autorités nationales s'occupent véritablement des problèmes qui restent à régler en ce qui concerne la protection de la population.

108. Six spécialistes des droits de l'homme (P-3) sont requis pour faire face au volume de travail supplémentaire lié à l'observation de la situation et au renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme à l'échelle des États. Un spécialiste sera affecté auprès de l'équipe régionale de Djouba pour appuyer les efforts susmentionnés en matière de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les activités de formation pour diverses parties prenantes. Les cinq autres spécialistes seront chacun affectés à Yambio, Torit, Bentiu, Warrap et Bor, afin de mieux répondre aux besoins des pouvoirs publics locaux dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Ils recueilleront et analyseront des informations sur les droits de l'homme à l'échelle des États; veilleront à ce que les questions relatives aux droits de l'homme, et notamment à la situation des femmes, soient prises en compte dans les activités et programmes politiques et économiques des gouvernements des États; aideront l'armée, la police, les institutions garantes de l'état de droit et les gouvernements des États à mettre en œuvre un programme de formation dans le domaine du droit des droits de l'homme; assureront le suivi de diverses affaires et situations;

contribueront au renforcement des capacités et participeront à des consultations avec les autorités concernées et d'autres acteurs influents dans le but de faire cesser ou de prévenir les violations des droits de l'homme ou s'efforceront d'amener les autorités à prendre des mesures correctives de façon à éviter de nouvelles violations à l'avenir. Ils s'entretiendront également de la situation des droits de l'homme avec les pouvoirs publics, les ONG, les acteurs de la société civile, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables et rédigeront divers rapports, communications et synthèses dont ils assureront la publication dans les délais voulus.

109. Un administrateur adjoint de première classe chargé des droits de l'homme (P-2) et deux spécialistes des droits de l'homme (Volontaires des Nations Unies) seront affectés à Torit, Bentiu et Warrap. Ils seront chargés d'obtenir des informations sur les droits de l'homme auprès de diverses sources, afin de se tenir informés de la situation et de communiquer les dernières informations disponibles; participeront à l'analyse d'informations, notamment sur les violations des droits de l'homme dans l'État concerné; établiront divers rapports et correspondances sur des questions ayant trait aux droits de l'homme; participeront aux programmes de formation dispensés dans ce domaine au personnel de la Police nationale et aux représentants de la société civile et des ONG de défense des droits de l'homme, afin de faciliter le renforcement des capacités à l'échelle nationale; contribueront à intensifier les efforts en matière de mobilisation communautaire et l'action menée afin que la population puisse exercer ses droits, notamment dans la perspective des élections; et seront en relation avec les pouvoirs publics, les ONG, les acteurs de la société civile, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires afin de recueillir sur la situation des droits de l'homme des données initiales qui permettront de futures comparaisons, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.

110. Trois spécialistes des droits de l'homme (administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) appuieront les équipes chargées des droits de l'homme, notamment en faisant part de leur connaissance du contexte local à Yambio, Warrap et Bor.

Groupe consultatif sur l'égalité des sexes

Quartier général (Khartoum)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (agent des services généraux)

111. Étant donné le nombre croissant d'interlocuteurs extérieurs avec lesquels le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes est en relation, un chauffeur (agent des services généraux) est requis dans ce groupe. Le Groupe dispose actuellement de deux véhicules, qui servent aux déplacements de huit membres du personnel. Un chauffeur supplémentaire permettrait de faire un meilleur usage de ces deux véhicules. Il arrive souvent que le service de gestion des déplacements de la MINUS ne puisse s'acquitter de ses fonctions dans les délais voulus en raison du grand nombre de demandes.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (agent des services généraux)

112. Un spécialiste des questions d'égalité des sexes (administrateur recruté sur le plan national) est requis pour aider le personnel de Djouba, Kadugli et Ed Damazin à intégrer une approche soucieuse de l'égalité des sexes dans le cadre des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion et des élections. Quatre centres de désarmement, démobilisation et réinsertion sont situés à Djouba, Kadugli et Ed Damazin. Dans ces régions, de nombreuses femmes peuvent participer aux élections. Il est donc d'autant plus nécessaire d'inciter les femmes et les filles à prendre véritablement part au processus électoral. Le spécialiste des questions d'égalité des sexes sera le principal responsable de ces efforts et de la prise en compte des besoins et des intérêts particuliers des femmes et des filles dans le cadre du processus de démobilisation et de réinsertion. Grâce à ses connaissances de la situation et de la culture locale, à son sens des relations et au climat de confiance qu'il instaurera, le personnel recruté sur le plan national facilitera l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes lors des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion et des élections.

Composante 4 : assistance humanitaire, relèvement et réintégration

113. Le cadre de la composante 4 comprend les domaines suivants : retour et réintégration rapide des personnes déplacées; désarmement, démobilisation et réintégration des membres des forces et groupes armés; relèvement et restauration équitables des communautés sur tout le territoire soudanais; maintien de l'aide fournie pour faire face aux crises humanitaires qui compromettent l'application de l'Accord de paix global; coordination des activités visant à faciliter le relèvement et la transition au développement; et coordination et suivi des questions concernant la protection des civils.

114. La composante 4 comprend les activités des sections suivantes de la Mission : Section du retour, du relèvement et de la réintégration, Unité intégrée pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, Section de la protection et Bureau de la lutte antimines. Ses activités sont complétées par le Bureau de la communication et de l'information, le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes et le Groupe du VIH/sida de la Mission. La direction générale est assurée par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire), y compris le Groupe de liaison pour l'aide humanitaire et le relèvement rapide.

115. Les activités prescrites sont exécutées en partenariat avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les chefs tribaux, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, l'équipe de pays des Nations Unies et des ONG nationales et internationales.

116. Au cours de la période 2009/10, la Mission concentrera ses efforts sur la coordination de l'assistance humanitaire pour organiser les retours et la réintégration rapide des personnes déplacées, la fourniture de l'orientation stratégique et des conseils nécessaires à toutes les parties concernées sur les questions humanitaires qui affectent l'application de l'Accord de paix global et sur les questions concernant le passage aux phases du relèvement et du développement,

ainsi que sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 55 000 ex-combattants.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.1 Retour, réintégration et réinstallation durables ou intégration dans leur localité des personnes déplacées au Soudan	4.1.1 Augmentation des retours organisés de réfugiés et de personnes déplacées qui reçoivent une assistance humanitaire (2007/08 : 240 216; 2008/09 : 300 000; 2009/10 : 330 000)
	4.1.2 Approbation par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan du plan conjoint ONU-Gouvernement soudanais sur les retours organisés et volontaires au Soudan en 2010, y compris les priorités, les objectifs et la gestion des incidences des retours sur les communautés d'accueil
	4.1.3 Accord de tous les comités de coordination d'État pour les retours sur les projets prioritaires de réintégration
	4.1.4 Élaboration et exécution au niveau des États des plans d'action pour la réintégration des populations déplacées au Soudan et la transition au relèvement et au développement

Produits

- Appui aux principales contreparties gouvernementales, y compris à la Commission d'aide humanitaire et à la Commission pour le secours et la reconstruction du Sud-Soudan, aux autorités publiques et aux ministères d'exécution pour définir les priorités en ce qui concerne les retours et la réintégration durable, par la participation aux réunions mensuelles des groupes de planification conjoints ONU/Gouvernement d'unité nationale/Gouvernement du Sud-Soudan pour les retours et la réintégration, y compris une assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de retour tenant compte des sexospécificités; coordination du processus de retour, de l'enregistrement au transport vers les lieux de retour; gestion des centres de départ; et coordination de l'assistance à la réintégration individuelle/familiale
- Réunions hebdomadaires et mensuelles avec les principales contreparties gouvernementales, au niveau des États, afin de planifier et faciliter la transition vers le relèvement
- Mise en œuvre d'un plan d'action humanitaire commun équipe de pays des Nations Unies/ONG pour les retours, la réinsertion et la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers, dans un environnement protégé, en tenant compte des sexospécificités
- Organisation de 12 ateliers, regroupant chacun 20 représentants de la Commission pour le secours et la reconstruction du Sud-Soudan et de la Commission d'aide humanitaire, des autorités publiques, des administrateurs locaux, des représentants des ministères d'exécution pour les retours et la réintégration, des comités d'accueil locaux et de la police, sur la gestion des activités de retour et de réintégration, y compris la collecte, l'analyse et la gestion des informations concernant les personnes déplacées
- Mise en œuvre de 10 projets à impact rapide à l'appui d'une réintégration rapide, y compris la remise en état des écoles communautaires et des centres de formation
- Définition des principaux indicateurs de réintégration dans 10 États et dans les 3 zones, et collecte et analyse de données pour faciliter l'exécution de programmes et projets de réintégration durable par les organismes des

Nations Unies, les organisations non gouvernementales, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan

- Liaison hebdomadaire avec le Gouvernement d'unité nationale et les autorités gouvernementales du Sud-Soudan, en particulier la Commission d'aide humanitaire et la Commission pour le secours et la reconstruction du Sud-Soudan, sur l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès des organismes des Nations Unies et des ONG internationales et nationales aux populations du Darfour et du Sud-Soudan dans le besoin; et réunions hebdomadaires avec les Ministères de la coopération internationale et des affaires humanitaires du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan sur les stratégies, les objectifs en matière d'assistance humanitaire et la mise en œuvre ou la révision des politiques humanitaires, afin d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire en toute sécurité et la protection des civils.
- Réunions de coordination hebdomadaires à Khartoum et dans les 6 bureaux régionaux et locaux sur les activités de déminage et les programmes de renforcement des capacités de la Commission de déminage du Sud-Soudan et du Centre national d'action antimines (Nord-Soudan), ainsi que sur l'information concernant les risques que posent les mines à l'intention des communautés vulnérables, particulièrement dans les 3 zones et au Sud-Soudan, y compris les personnes déplacées et les réfugiés retournant dans ces zones; et enquêtes sur l'impact des mines terrestres en collaboration avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et les organisations non gouvernementales, afin d'harmoniser les activités de lutte antimines à l'appui de l'application de l'Accord de paix global
- Coordination des évaluations multidisciplinaires de l'aide humanitaire et du relèvement et mobilisation d'un appui technique et logistique à la mission pour faire face aux crises humanitaires qui compromettent l'application de l'Accord de paix global
- Pour faciliter la prise en main des opérations de déminage par le pays, réunions hebdomadaires à Khartoum et Djouba avec les autorités nationales et régionales chargées du déminage, et organisation de 4 ateliers à Khartoum et Djouba sur les opérations de déminage ainsi que l'assurance qualité et la programmation de la lutte antimines à l'intention de 20 représentants des autorités nationales et régionales chargées du déminage.
- Mobilisation d'un montant à concurrence de 1,5 milliard de dollars au titre des ressources extrabudgétaires pour financer les activités de secours et coordination des donateurs à cette fin, notamment en leur fournissant des informations sur les priorités et les besoins humanitaires en matière de relèvement et de réintégration, en les associant aux réunions de coordination et en assurant le suivi de leurs contributions à l'aide humanitaire ainsi qu'à l'assistance au relèvement rapide et à la réintégration, pour faciliter le suivi par les parties concernées nationales et internationales

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.2 Désarmement, démobilisation et réintégration des membres des forces et groupes armés au Soudan, en tenant compte notamment des besoins particuliers des femmes et des enfants associés à ces groupes, et contrôle et destruction des armes	4.2.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants, y compris parmi les adultes, les enfants et les membres des groupes spéciaux, désarmés et démobilisés (2007/08 : 277 enfants, aucun adulte; 2008/09 : 600 enfants, 25 000 adultes; 2009/10 : dernier groupe d'enfants et 55 000 adultes)
	4.2.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants adultes et de membres des groupes ayant des besoins spéciaux qui reçoivent une aide à la réinsertion (2007/08 : 0; 2008/09 : 25 000; 2009/10 : 55 000)

4.2.3 Augmentation du nombre total d'ex-combattants adultes participant aux programmes de réintégration (2007/2008 : 0; 2008/2009 : 15 000; 2009/10 : 50 000)

Produits

- Assistance technique et appui financier au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan pour le désarmement et la démobilisation des ex-combattants et des membres des groupes ayant des besoins spéciaux (dont le nombre total pourrait atteindre 55 000), comprenant la prestation de services tels que l'enregistrement et la mise en place d'un système informatique de gestion pour les données portant sur les ex-combattants et les membres des groupes ayant des besoins spéciaux; l'examen médical des handicapés ex-combattants, l'information et l'orientation des ex-combattants et des membres des groupes ayant des besoins spéciaux sur les objectifs du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration; et l'organisation de campagnes d'information sur le processus de DDR
- Assistance technique aux deux commissions de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour faciliter le passage progressif à l'exécution du programme de DDR par le pays lui-même, en renforçant leurs structures de gestion de programmes; appui au renforcement des capacités techniques des 18 bureaux d'État des Commissions de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour assurer la mise en œuvre du programme, en déterminant les besoins de formation et en fournissant des conseils techniques et un soutien logistique
- Orientations et soutien logistique aux Commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en coopération avec l'UNICEF, pour le recensement, le contrôle, la libération et la réinsertion de tous les enfants encore associés aux forces et groupes armés, ainsi que la recherche de membres de leurs familles et leur réunification
- Conseils et appui technique, en coopération avec l'UNICEF, aux forces armées soudanaises et à la SPLA sur les mécanismes, les politiques et les programmes visant à prévenir le rappel d'enfants
- Conseils techniques et soutien logistique aux deux commissions de DDR pour la promotion et le suivi des programmes de réintégration, y compris la fourniture de conseils sur la réinsertion, en tenant compte des sexospécificités, de 50 000 ex-combattants et membres des groupes ayant des besoins spéciaux, notamment les femmes et les handicapés
- Conseils techniques et soutien logistique au personnel des 18 bureaux d'État des Commissions pour le suivi des activités de réintégration des ex-combattants et des membres des groupes ayant des besoins spéciaux (dont le nombre total pourrait atteindre 50 000)
- Organisation de réunions trimestrielles et de deux conférences au Sud-Soudan et au Nord-Soudan avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux pour examiner l'avancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et mobiliser un appui international en faveur des activités de réintégration; organisation de réunions mensuelles conjointes de coordination entre les deux Commissions de DDR; et présentation de 6 exposés à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu sur l'avancement du programme
- Organisation de campagnes de sensibilisation au VIH/sida et à la violence sexiste dans les 18 États accueillant des ex-combattants, y compris des stages de formation à l'intention de 50 agents de changement de la SPLA et des organisations non gouvernementales locales et des stages de remise à niveau à l'intention de 25 éducateurs de la SPLA chargés de sensibiliser leurs pairs au VIH/sida

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.3 Relèvement et restauration équitables des communautés dans tout le Soudan	4.3.1 Portefeuille du Fonds d'affectation multidonateurs (au niveau national et du Sud-Soudan) reflétant une répartition globale des dépenses selon laquelle deux tiers des ressources proviennent du Gouvernement et un tiers provient des donateurs
	4.3.2 Réalisation des objectifs globaux définis dans le volume 2 du rapport de la Mission d'évaluation conjointe
	4.3.3 Établissement du Fonds pluriannuel pour le relèvement du Sud-Soudan et lancement de l'appel transitoire pour l'aide humanitaire à Abyei dans les délais fixés par les partenaires de l'ONU et les donateurs

Produits

- Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le relèvement rapide, la réintégration et la transition au développement, y compris la fourniture d'informations sur les besoins en matière de relèvement rapide et de reconstruction, ainsi que sur les projets d'autonomisation des femmes; organisation de conférences de donateurs, participation des donateurs aux réunions de coordination et suivi de leurs contributions destinées aux organismes s'occupant du relèvement accéléré, de la reconstruction et du développement et au Gouvernement du Sud-Soudan
- Formulation de directives stratégiques et d'orientations générales à l'intention de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire, des organisations non gouvernementales, du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan sur les questions concernant le relèvement rapide, la reconstruction et la transition au développement, dans le cadre des réunions du Comité de contrôle du Fonds d'affectation multidonateurs et des réunions bilatérales; et coordination de l'élaboration du plan de travail de l'ONU et de ses partenaires pour 2009, conformément au processus de la Mission d'évaluation conjointe
- Assistance aux organisations et groupes de femmes dans le cadre d'activités de relèvement rapide, de réintégration et de reconstruction au niveau local, et notamment fourniture d'une aide pour la rédaction de propositions de projets à impact rapide et de projets de relèvement rapide, de réintégration et de reconstruction, recherche de donateurs potentiels et facilitation de l'accès à ces derniers
- Réunions de liaison avec les responsables des collectivités locales et les organisations non gouvernementales participant aux activités d'aide humanitaire et de relèvement dans les États du Bahr El Gazal septentrional, de Warrap, d'Unity et du Haut-Nil (États frontières) visant à faire face aux crises humanitaires qui compromettent l'application de l'Accord de paix global et la transition au relèvement et au développement
- Organisation de réunions hebdomadaires, au niveau régional (Khartoum, Djouba, El Fasher) et dans les 19 États du Soudan oriental, du Sud-Soudan et du Darfour, sur les activités de relèvement et de réintégration menées par le Gouvernement, y compris sur le Fonds pour le relèvement du Soudan; et fourniture d'une assistance au Ministère des finances du Gouvernement d'unité nationale, aux groupes de travail sur les budgets sectoriels du Gouvernement du Sud-Soudan et aux organisations non gouvernementales pour la définition des priorités stratégiques de développement, y compris la promotion de la femme, et l'estimation de leurs coûts
- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, élaboration et mise en œuvre de programmes communs portant sur la promotion des jeunes, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, la santé, la lutte contre le VIH/sida et l'éducation à l'intention des populations touchées par des conflits

- Fourniture d'une assistance au Gouvernement du Sud-Soudan pour la gestion des activités d'aide humanitaire, de relèvement et de réintégration et l'établissement de rapports y afférents, grâce à la collecte, l'analyse et la diffusion de données permettant de suivre les résultats obtenus au niveau des États et des régions, et pour l'organisation des activités de relèvement selon les priorités

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.4 Les civils soudanais n'ont plus peur d'être attaqués ou victimes d'exactions et les personnes déplacées peuvent rentrer chez elles et vivre dans un environnement protégé et respectueux des droits de l'homme	4.4.1 Examen par les autorités gouvernementales et les structures de cessez-le-feu de toutes les violations graves liées à la protection, notamment les attaques de civils par des groupes armés, les sévices sexuels et les violences sexistes, le recrutement et l'enlèvement d'enfants, ainsi que les entraves au libre accès aux ressources de base
	4.4.2 Création de commissions conjointes de protection Gouvernement-ONU, aux niveaux local et des États, pour signaler les lacunes et les problèmes en matière de protection au Soudan et y remédier (commissions nouvellement créées 2007/08 : 6; 2008/09 : 13; 2009/10 : 13)
	4.4.3 Recensement, démobilisation et réinsertion dans la vie civile de tous les enfants associés aux forces et autres groupes armés; aucun cas de recrutement d'enfants dans les forces et groupes armés n'a été signalé

Produits

- Suivi et rapports hebdomadaires sur la situation en matière de protection au Soudan, moyennant l'identification des lacunes dans la protection et des cas de violation, et suivi en coopération avec les autorités nationales et locales et toutes les autres parties concernées afin d'examiner les questions de protection
- Organisation de 15 enquêtes et évaluations sur le terrain concernant des exactions commises contre des civils, y compris violences sexuelles et sexistes, enlèvements ou trafic d'enfants, association d'enfants avec les forces et groupes armés, et autres cas de violation des droits de l'enfant
- Coordination des réunions mensuelles des commissions conjointes Gouvernement-ONU et des groupes de travail interinstitutions sur la protection, et participation à ces réunions afin de promouvoir la responsabilisation et l'adoption de mesures préventives et correctives par les autorités compétentes
- En collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires, organisation de 20 ateliers à l'intention des membres des unités mixtes intégrées, des unités mixtes intégrées de police, de l'Armée populaire de libération du Soudan et des forces armées soudanaises, ainsi que des responsables de la police et de la fonction publique du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, sur la responsabilité qui leur incombe de protéger les civils et d'empêcher que les enfants ne soient recrutés dans les forces armées et victimes d'autres violations telles que violences sexuelles et sexistes et enlèvements, en leur fournissant les outils nécessaires pour s'acquitter de leur devoir de protection, notamment une liste récapitulative des violations, des rapports d'inspection hebdomadaires et des stages de remise à niveau
- Organisation de 15 ateliers, suivis chacun par une quarantaine de membres du personnel en uniforme de la MINUS, sur leur devoir de protéger les civils sous la menace imminente de violences physiques, comprenant notamment la fourniture de conseils et d'outils spécifiques tels que des documents thématiques sur la protection générale et celle des enfants, ainsi que de matériels de formation, de sensibilisation et d'information

- Organisation, à Khartoum et Djouba, de 2 ateliers sur la violence sexiste suivis chacun par 30 représentants du Ministère des affaires sociales et du Ministère de la justice du Gouvernement d'unité nationale, du Ministère de la promotion féminine et des questions religieuses et du Ministère de la justice du Gouvernement du Sud-Soudan, et d'organisations de la société civile; et élaboration et diffusion d'émissions radiophoniques de 30 minutes sur cette question
- Organisation de 8 stages de formation, suivis chacun par 7 représentants d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales à Djouba, Malakal, Wau, Kadugli, Aweil, Ed Damazin et Abyei, en leur qualité d'éducateurs chargés de former leurs collègues sur les stratégies de prévention du VIH/sida et de leur inculquer des notions de base sur les maladies sexuellement transmissibles
- Organisation de 8 stages de formation, suivis chacun par environ 7 membres des forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan à Khartoum, Djouba et Abyei, en leur qualité d'éducateurs chargés de former leurs collègues sur les stratégies de prévention du VIH/sida et de leur inculquer des notions de base sur les maladies sexuellement transmissibles

Facteurs externes

Les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan fourniront les fonds et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des mesures visées dans le descriptif de projet pluriannuel relatif à la réintégration dans le cadre du programme de DDR. Les donateurs fourniront des ressources extrabudgétaires pour les activités de secours et de réintégration, l'assistance humanitaire et les mécanismes de relèvement.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4, assistance humanitaire, relèvement et réintégration

	Personnel recruté sur le plan international										
Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Groupe de l'assistance humanitaire, du relèvement rapide et de la réintégration											
Postes approuvés 2008/09	–	–	5	11	–	–	–	16	11	3	**30**
Postes proposés 2009/10	–	–	12	13	–	–	–	25	39	3	**67**
Variation nette	**–**	**–**	**7**	**2**	**–**	**–**	**–**	**9**	**28**	**–**	**37**
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration											
Postes approuvés 2008/09	–	1	5	19	1	–	–	26	31	23	**80**
Postes proposés 2009/10	–	1	5	39	4	–	–	49	155	48	**252**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**20**	**3**	**–**	**–**	**23**	**124**	**25**	**172**
Section du retour, du relèvement et de la réintégration											
Postes approuvés 2008/09	–	1	5	15	1	–	–	22	28	22	**72**
Postes proposés 2009/10	–	1	5	15	1	–	–	22	28	22	**72**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Groupe de la coordination de l'aide au développement											
Postes approuvés 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	2	3	–	**5**
Postes proposés 2009/10	–	–	1	1	–	–	–	2	3	–	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international								Personnel recruté sur le plan national[a]	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			
Section de la protection											
Postes approuvés 2008/09	–	1	9	18	–	–	–	29	25	12	**66**
Postes proposés 2009/10	–	1	7	11	–	–	–	20	21	10	**51**
Variation nette	**–**	**–**	**(2)**	**(7)**	**–**	**–**	**–**	**(9)**	**(4)**	**(2)**	**(15)**
Total											
Effectif approuvé 2008/09	–	3	25	64	3	–	–	95	98	60	**253**
Effectif proposé 2009/10	–	3	30	79	6	–	–	118	246	83	**447**
Variation nette	**–**	**–**	**5**	**15**	**–**	**–**	**–**	**23**	**148**	**23**	**194**

[a] Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Groupe de l'assistance humanitaire, du relèvement rapide et de la réintégration

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (P-5)

117. Il est proposé de créer un poste d'administrateur principal chargé des affaires humanitaires – fonctionnaire des relations extérieures (P-5), qui contribuera à l'élaboration d'une stratégie globale pour la MINUS visant à mobiliser la communauté internationale, en veillant à ce que les stratégies de financement et les campagnes de sensibilisation aux besoins de stabilisation et de relèvement rapide soient bien coordonnées. Le titulaire de ce poste assurera la liaison avec les ambassades, les institutions financières internationales et les organismes ou bureaux de coordination des donateurs afin d'aider la communauté internationale à appuyer les programmes qui permettront à l'ONU de contribuer plus efficacement à l'application de l'Accord de paix global et d'éliminer les obstacles potentiels à la stabilisation et au règlement des conflits. Il établira des notes d'information détaillées à l'intention du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire) sur les possibilités, les tendances et les risques nouveaux qui influent sur les relations de la MINUS avec la communauté internationale, en fournissant notamment des conseils techniques de qualité sur les questions de stabilisation et de relèvement concernant les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et autres fonds d'affectation spéciale et le Consortium du Soudan; assurera une liaison étroite avec la Banque mondiale sur l'appui au relèvement et à la réintégration; veillera à ce que les donateurs soient pleinement informés des plans, des projets et des activités de la MINUS, ainsi que des besoins de financement, des progrès accomplis dans les activités financées et des problèmes d'exécution dus à un manque de fonds; et facilitera les synergies positives et concrètes dans l'action menée par les donateurs, notamment par la répartition systématique des tâches et l'adoption de cadres politiques et institutionnels communs favorables à l'application de l'Accord de paix global. En outre, l'administrateur principal chargé des affaires humanitaires planifiera et

organisera des réunions périodiques, présidées par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire), entre les donateurs et les organismes des Nations Unies sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de paix global; coordonnera l'élaboration d'appels communs et de propositions pour soutenir les programmes de collaboration entre la MINUS et les organismes des Nations Unies à l'appui de la stabilité et du relèvement rapide; travaillera en étroite collaboration avec le Bureau du suivi de l'utilisation des ressources et le Bureau du suivi et de l'évaluation; établira des analyses périodiques de la situation financière; et fera en sorte que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général soit systématiquement informé des problèmes de financement graves et de leurs incidences.

118. Il convient de noter que le fonctionnaire des relations extérieures n'exerce pas les mêmes fonctions que le Groupe de coordination de l'aide au développement, dont les compétences du Groupe sont actuellement très limitées (1 poste P-4, 1 poste P-3, 1 administrateur de programme, 1 assistant de bureau et 1 chauffeur). Son rôle est également différent de celui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui n'a pas pour mandat de faire appel à la communauté des donateurs pour l'application de l'Accord de paix global et la stabilisation. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire des relations extérieures du fait que les deux représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général sont affectés sur le terrain et n'auront pas régulièrement accès aux hauts responsables des institutions internationales de développement et de la communauté diplomatique. Ce poste permettra à la MINUS de combler systématiquement ces lacunes.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 8 postes (6 P-4 et 2 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 28 postes (17 administrateurs recrutés sur le plan national et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national)

119. Deux postes de fonctionnaire chargé des affaires humanitaires (P-3) sont nécessaires pour effectuer des évaluations préliminaires de la stabilité dans une perspective multidisciplinaire; aider à offrir les bons offices de la MINUS pour assurer une bonne coordination entre les différents secteurs liés à la stabilisation et la transition au relèvement et au développement; assurer la liaison et la coordination avec les organismes gouvernementaux responsables de la stabilisation; faire en sorte que la coordination facilite le règlement des conflits et des problèmes qui empêchent de stabiliser la situation et de passer au relèvement et au développement; offrir un cadre neutre pour assurer la coordination à l'échelle des États entre les initiatives des principaux donateurs et organismes; et analyser le contexte de la stabilisation dans l'État en question. La création des deux postes assurera que le programme de stabilisation est axé sur les besoins spécifiques de chaque État, ce qui nécessitera de porter l'attention sur les causes profondes du conflit et de faire en sorte qu'elles soient prises en compte dans les interventions et que le programme soit lié de manière appropriée aux efforts de relèvement et de développement. Les titulaires de ces postes fourniront des analyses structurées de la situation et des activités menées dans les États; coordonneront la présentation des éléments de la budgétisation axée sur les résultats ayant trait à la stabilisation dans les États; veilleront à ce que les

projets à impact rapide ne fassent pas double emploi avec les activités déjà soutenues par des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux; faciliteront l'accès des partenaires aux ressources logistiques et techniques d'une mission intégrée en vue de soutenir les efforts de collaboration entre la MINUS et les organismes des Nations Unies visant à faciliter la stabilisation et l'application de l'Accord de paix global; tiendront à jour une base de données indiquant les coordonnées, le secteur d'intervention et les ressources financières de tous les organismes qui l'utilisent; et gèreront un système de suivi et d'évaluation au niveau des États qui fournira une analyse du processus, des résultats et de l'impact de l'aide collective à la stabilisation fournie par les organismes des Nations Unies à l'appui de l'application de l'Accord de paix global.

120. Six fonctionnaires chargés des affaires humanitaires (P-4) prendront en main la création de bureaux des affaires humanitaires, du relèvement rapide et de la réintégration ainsi que la gestion et l'administration du personnel de coordination dans les lieux d'affectation désignés; fourniront des instructions et des conseils pour les efforts de stabilisation; coordonneront l'action menée par la communauté internationale dans la région et se tiendront en contact avec les représentants de toutes les sections et unités de la MINUS s'occupant de la stabilisation (notamment Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, Section du relèvement et de la réintégration, unités de police, unités militaires, Section des affaires humanitaires, Section des droits de l'homme et Section de la protection), en assurant les liens voulus avec le relèvement rapide et le développement. Ils effectueront des évaluations préliminaires de la stabilité, dans une perspective multidisciplinaire, afin d'analyser les points chauds et les facteurs critiques qui compromettent l'application de l'Accord de paix global; assureront la liaison et la coordination avec les organismes gouvernementaux responsables des efforts de stabilisation et assureront les liens voulus avec le relèvement rapide et le développement; veilleront à ce que la coordination facilite le règlement des conflits et des problèmes qui empêchent de stabiliser la situation et de passer au relèvement et au développement; offriront un cadre neutre pour assurer la coordination, au niveau des États, entre les initiatives des principaux donateurs et organismes; et analyseront le contexte de la stabilisation dans l'État concerné et les liens avec le relèvement rapide et le développement. Les titulaires de ces postes veilleront à ce que le programme de stabilisation soit axé sur les besoins spécifiques de chaque État. Ils devront pour cela porter leur attention sur les causes profondes du conflit et faire en sorte que les interventions tiennent compte de ces facteurs et qu'elles soient liées de manière appropriée aux efforts de relèvement rapide et de développement. Ils fourniront des analyses structurées de la situation et des activités menées dans les États; coordonneront la présentation des éléments de la budgétisation axée sur les résultats ayant trait à la stabilisation dans les États; veilleront à ce que les projets à impact rapide ne fassent pas double emploi avec les activités déjà soutenues par des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux; et faciliteront l'accès des partenaires aux ressources logistiques et techniques d'une mission intégrée en vue de soutenir les efforts de collaboration entre la MINUS et des organismes des Nations Unies à l'appui de l'application de l'Accord de paix global et de la stabilisation. Les nouveaux postes permettront de tenir à jour une base de données indiquant les coordonnées, le secteur d'intervention et les ressources financières de tous les organismes qui l'utilisent. Les titulaires de ces postes administreront un système de suivi et d'évaluation au niveau des États qui fournira une analyse du processus, des résultats et de l'impact de l'aide

collective à la stabilisation fournie par les organismes des Nations Unies en vue de l'application de l'Accord de paix global.

121. Dix-sept fonctionnaires chargés des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) recueilleront auprès de sources diverses, analyseront et présenteront des informations sur les questions liées à la stabilisation dans la zone de la Mission; contribueront à l'élaboration de différents documents, tels que certaines parties de projets d'études, de documents de référence et de notes d'orientation sur la stabilisation; réuniront et tiendront à jour des données de référence sur des questions ou des politiques particulières; et répondront à diverses demandes d'information internes et externes. Ils fourniront une assistance pour la planification, l'exécution et le suivi, au niveau des États, des programmes de collaboration entre la MINUS et les organismes des Nations Unies à l'appui de la stabilisation et de l'application de l'Accord de paix global; aideront à organiser des activités telles que des réunions, des séminaires, des conférences et des ateliers avec d'autres organismes et partenaires afin de faciliter les échanges de connaissances spécialisées et de vues sur des questions particulières concernant la stabilisation; et exerceront les fonctions de rapporteur sur ces activités. Ils informeront l'opinion sur les questions de stabilisation et autres questions d'actualité en veillant à ce qu'il soit tenu compte des considérations politiques, de politique générale, de parité entre les sexes ou d'autres faits nouveaux dans les domaines, pays ou régions concernés. Ils participeront en outre à l'élaboration de projets et programmes et à la mobilisation des ressources nécessaires.

122. Onze chauffeurs (agents des services généraux) fourniront l'appui nécessaire aux bureaux de l'assistance humanitaire, du relèvement rapide et de la réintégration et aux bureaux fonctionnels et remplaceront d'autres chauffeurs des bureaux fonctionnels sur le terrain (10 États du Sud-Soudan) en leur absence, pour transporter si nécessaire des membres du personnel en toute sécurité vers différentes destinations. Ils conduiront des véhicules de transport de marchandises diverses, y compris des marchandises dangereuses telles que des carburants, et aideront à transporter des documents entre les organismes des Nations Unies, les autorités locales, les organisations non gouvernementales et les administrations publiques intéressées. Ils se tiendront également en contact avec les préposés aux transports/régulateurs pour les questions d'entretien des véhicules des bureaux.

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes (3 P-3, 2 agents du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (3 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes de VNU recruté sur le plan international

123. Il est proposé de créer un poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3) pour aider à gérer la Section en coordination avec le Comité directeur des Nations Unies, qui fait office de « conseil » pour l'Unité intégrée de DDR et l'équipe de pays des Nations Unies en

ce qui concerne le rôle des opérations de DDR dans le relèvement rapide et le développement. Le titulaire de ce poste assurera la liaison avec toutes les composantes de l'Unité intégrée pour élaborer des plans de travail et des tableaux de budgétisation axée sur les résultats; fera office de centre de coordination du programme de désarmement, démobilisation et réintégration pour l'élaboration des plans de travail de l'équipe de pays et des dispositifs tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; assurera les relations extérieures avec d'autres organismes et partenaires; élaborera des notes d'information, des exposés, des messages chiffrés, des documents de fond, des aide-mémoire et des analyses, ainsi que des notes de synthèse sur les questions demandant l'attention de la direction; rendra compte de la suite donnée à toutes les décisions importantes du Comité directeur et des responsables de la Section; coordonnera l'organisation de toutes les réunions importantes telles que les réunions conjointes de coordination des commissions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, les conférences de donateurs, les tables rondes, les réunions du Comité directeur, les réunions du Comité d'approbation de projets, les réunions avec le Conseil national de coordination des opérations de DDR et les réunions de l'équipe de pays des Nations Unies; administrera le bureau de gestion et assurera la liaison et la coordination avec les différents groupes de la Section et analysera leurs apports techniques, qu'il intégrera au programme de travail.

124. Une nouvelle Unité chargée de la planification et des opérations s'occupera de l'exécution des composantes désarmement et démobilisation du programme de DDR qui relèvent de la MINUS. Cette unité, qui sera dirigée par un spécialiste des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (P-4, poste existant), sera chargée d'élaborer tous les plans d'appui au désarmement et à la démobilisation et de suivre tous les aspects opérationnels des opérations de démobilisation sur le terrain et d'en rendre compte. L'Unité déterminera les besoins prévisionnels en matière de sécurité et de soutien logistique, en coordination avec les partenaires de la MINUS et les partenaires extérieurs concernés. Elle assurera également la mise en place du système informatique de gestion qui permettra d'effectuer les contrôles financiers et de suivre les ex-combattants participant au programme de DDR d'un bout à l'autre du processus. L'Unité sera une entité intégrée civile et militaire dotée des postes civils suivants : 1 P-4, 2 P-3, 2 agents du Service mobile, 4 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international. Quatre de ces postes sont nouveaux et les fonctions exercées par leurs titulaires sont décrites ci-après.

125. Un coordonnateur du système informatique de gestion (agent du Service mobile) tiendra à jour un système capable de fournir des informations fiables et exactes, aspect essentiel du programme de DDR. Il s'agit essentiellement d'une base de données sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration qui sert à enregistrer les renseignements nécessaires sur les ex-combattants pour déterminer leurs possibilités de réintégration dans leur zone de réinstallation. Il sert également de mécanisme de contrôle permettant de s'assurer que seuls les ex-combattants répondant aux conditions requises sont admis dans le programme et de comptabiliser les prestations de réinsertion accordées à chaque ex-combattant. Tandis que la MINUS veillera à la saisie d'informations exactes dans le système durant le processus de démobilisation, les informations seront également utilisées par ses collaborateurs du PNUD pour suivre les ex-combattants à tous les stades du

processus de réintégration. La Mission s'occupera donc de la collecte des données durant la démobilisation et les informations seront ensuite communiquées aux commissions de désarmement, de démobilisation et de réintégration travaillant dans les bureaux des États avec l'appui du PNUD. La collecte de données (photographie, numérisation de l'empreinte du pouce, etc.) sur les 180 000 ex-combattants prendra 30 minutes par personne et sera effectuée au moment de leur inscription, à raison de 100 ex-combattants par jour dans chacun des 6 à 8 sites de démobilisation. Le coordonnateur du système informatique de gestion fournira les compétences spécialisées nécessaires à la Section, supervisera la saisie et la gestion des données et veillera à leur intégrité et à leur tenue à jour en assurant la formation nécessaire. Il sera chargé en outre de renforcer les capacités des commissions de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour qu'elles puissent gérer leurs opérations informatiques. Vu l'ampleur des ressources en jeu dans le programme, il faut un système solide, fiable et qui fonctionne bien. Il sera mis en place dans tous les sites de démobilisation et dans les 18 bureaux de DDR établis dans les États.

126. Un responsable des fichiers du SIG (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) aidera le coordonnateur du système informatique de gestion à gérer les informations entrées dans la base de données. Le titulaire de ce poste sera chargé de saisir les données sous des formes diverses et d'établir des rapports à l'intention des clients. Il fournira également une assistance aux 18 bureaux de DDR pour la gestion des données.

127. Un poste de responsable des opérations et du soutien logistique (agent du Service mobile) est proposé pour coordonner les opérations et assurer la liaison avec diverses composantes opérationnelles et logistiques de la Mission afin d'assurer le bon déroulement et l'efficacité des opérations sur le terrain; assurer la coordination avec le Centre d'opérations au quartier général; effectuer des évaluations des opérations en cours et planifier les nouvelles procédures et ressources nécessaires pour la bonne exécution du programme, en consultation avec la cellule de planification; et assurer la liaison avec la Division de l'appui à la Mission pour assurer le bon fonctionnement des 18 bureaux de DDR dans les États. Le titulaire de ce poste travaillera au sein du Groupe de la planification et des opérations et assurera la coordination de l'appui logistique au programme de DDR. Durant le processus de démobilisation, il recueillera et classera par ordre de priorité les demandes de soutien logistique des différents sites de démobilisation et travaillera en étroite collaboration avec le Centre mixte des opérations logistiques en vue de résoudre les problèmes logistiques. Il sera le principal interlocuteur des partenaires des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration tels que le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF pour les aspects logistiques de leur appui au programme. Il suivra également la collecte et l'expédition de 180 000 colis d'articles non alimentaires à El Obeid, selon que de besoin, et veillera à ce que ces articles soient commandés en quantité suffisante avant chaque phase du programme.

128. Un responsable des opérations (administrateur recruté sur le plan national) aidera le responsable des opérations et du soutien logistique à s'acquitter des tâches décrites ci-dessus. Le titulaire du poste se tiendra en contact étroit avec les sites de démobilisation pour leurs activités courantes, établira des rapports quotidiens sur le nombre d'ex-combattants participant au processus de démobilisation et maintiendra des liens étroits avec le Centre mixte des opérations logistiques et le Centre

d'opérations conjoint pour toutes les questions concernant les opérations, la sécurité et le soutien logistique.

129. Une nouvelle unité, dotée de personnel du quartier général et des trois postes supplémentaires décrits ci-après, s'occupera de toutes les questions de politique générale et d'appui touchant le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Elle emploiera 26 personnes (dont 11 fonctionnaires du PNUD) et sera dirigée par un membre du personnel du PNUD (classe ALD-4 ou 5). Il est prévu que l'unité s'occupe essentiellement des questions suivantes : politique générale, information, suivi et évaluation, parité des sexes, lutte contre le VIH, formation, sécurité des populations locales et contrôle des armements. Elle sera principalement chargée d'établir des documents directifs sur le rôle du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans le processus de paix, d'élaborer une stratégie d'information et de fournir un appui, en assurant une liaison quotidienne avec les Commissions Nord et Sud de DDR, pour gérer les besoins des 180 000 ex-combattants, en étroite collaboration avec les sections de l'information de la MINUS, de l'UNICEF et du PNUD. Cette stratégie devant tenir compte du rythme et de l'étendue des opérations de DDR sur le terrain, il faudra prévoir une fonction spéciale au sein de l'Unité intégrée pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et un solide système de suivi et d'évaluation couvrant toute la gamme des opérations de DDR. En outre, l'Unité élaborera des stratégies de promotion de l'égalité des sexes et de lutte contre le VIH ainsi que des modules de soutien à l'intention des commissions nationales, tâche qui ne relève actuellement pas de la responsabilité de la MINUS et qui nécessite une bonne connaissance des besoins des femmes et des enfants associés aux forces et aux groupes armés.

130. Un poste de coordonnateur de la formation en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration (P-3) est proposé. À partir de 2009, l'Unité intégrée pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les Commissions de DDR recruteront de nombreux fonctionnaires, dont la plupart seront recrutés sur le plan national et auront une expérience tout au plus limitée en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les Commissions nationales emploieront 20 personnes dans chacun des 18 bureaux étatiques (soit 360 personnes) et 30 personnes dans chacun des 6 à 10 sites de démobilisation (soit 240 personnes), ce qui représente un nombre total de 600 fonctionnaires soudanais qui devront tous être formés. En outre, l'Unité intégrée de DDR aura un effectif total de près de 700 personnes qui devront aussi recevoir une formation. Il sera donc impératif de former ces nouvelles recrues durant la première année d'exécution et, compte tenu des mouvements de personnel, la formation devra être assurée en continu par des spécialistes des divers aspects du programme (planification, opérations de démobilisation, suivi et évaluation, établissement de rapports, appui aux homologues nationaux, etc.). Le titulaire coordonnera l'ensemble des activités de formation de l'Unité, notamment l'estimation des besoins, la gestion des ressources, la conception, l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes de formation; la liaison avec les composantes de la mission, le PNUD, l'UNICEF et les Commissions de désarmement, de démobilisation et de réintégration sur les questions de formation; et l'élaboration de programmes de formation adaptés aux diverses composantes de DDR, de méthodes de formation, de calendriers, de plans de travail, de dossiers d'information et d'activités de formation en cours d'emploi; il coordonnera aussi la formation éventuellement dispensée à l'extérieur; fera office de formateur et de facilitateur pour la formation du personnel des Commissions de

DDR; déterminera les besoins de formation des Commissions et les aidera à élaborer des programmes correspondant à ces besoins.

131. Un poste de responsable de la gestion des connaissances en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration (administrateur recruté sur le plan national) est proposé pour réunir toutes les informations pertinentes sur la formation dans ce domaine (politiques, principaux documents, pratiques optimales et opérations); préparer des exposés, des dossiers d'information et des rapports sur la formation; tenir à jour les bases de données; contribuer à la production des documents de formation à distribuer; effectuer des évaluations; et préparer une analyse préalable à l'examen des méthodes et documents existants.

132. Un poste de fonctionnaire chargé des rapports (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) est proposé à l'appui du poste ci-dessus. Le titulaire établira des rapports relatifs à l'Unité et rédigera et distribuera les procès-verbaux des réunions internes et externes.

133. Le quartier général de l'Unité intégrée pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration pour la région Nord, qui se trouve à Khartoum, supervisera l'exécution du programme de DDR dans les huit États du Nord et dans les trois zones.

134. Un poste de spécialiste des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) est proposé pour coordonner les opérations quotidiennes de DDR dans le Nord, faire le point des opérations et établir des rapports de situation. Le titulaire établira notamment des rapports quotidiens à partir des informations fournies par les trois sites de démobilisation et les huit bureaux d'État, des statistiques journalières, hebdomadaires et mensuelles ainsi que des projets de rapport à l'intention des responsables de la MINUS.

135. Un poste d'attaché de liaison avec les Forces armées soudanaises (administrateur recruté sur le plan national) est proposé pour rester en contact permanent avec celles-ci sur toutes les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le Nord. Un poste analogue a été créé dans le Sud pour assurer la liaison avec l'Armée populaire de libération du Soudan. Le titulaire de ce poste assistera à toutes les réunions des Forces armées soudanaises concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration; avisera la direction de l'Unité intégrée pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des décisions prises; transmettra aux Forces armées soudanaises les informations les plus récentes sur le soutien de l'ONU; et fera office de centre de liaison avec la composante militaire de la MINUS, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et les commissions militaires mixtes de zone sur les questions de désarmement et de démobilisation concernant le Nord et les trois zones.

136. Un poste de coordonnateur pour la sécurité des populations locales et le contrôle des armes (P-3) est proposé. Un poste analogue existe déjà dans le Sud. Cette activité prescrite est de plus en plus importante, en particulier dans les trois zones où le Gouvernement met en place des mesures dans ce domaine. Le titulaire de ce poste organisera et évaluera les activités de l'Unité intégrée pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration en matière de maîtrise et destruction des armes, de désarmement et de sécurité des populations locales dans le Nord et les trois zones, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations

Unies et les autres éléments de la MINUS. Il entretiendra des rapports constants avec les programmes de gestion des conflits de l'ONU, la Commission Nord de désarmement, de démobilisation et de réintégration, les coordonnateurs nationaux pour les armes de petit calibre et le Ministère de l'intérieur du Gouvernement d'unité nationale; assurera la liaison avec tous les éléments techniques de la Mission et les organismes des Nations Unies concernés pour appuyer les activités de sécurité locale, de contrôle des armements et de gestion des conflits dans le Nord et les trois zones; effectuera des évaluations; et fournira un appui et des orientations aux bureaux locaux.

137. Un poste d'assistant pour la sécurité des populations locales et le contrôle des armes est proposé pour aider le Coordonnateur à réunir des informations et à élaborer des politiques, des descriptifs de programmes, des rapports, des analyses et des examens des réalisations; aider la Commission de DDR du Nord à établir des descriptifs de projet; et fournir une assistance pour l'élaboration des plans de travail.

138. Le quartier général de l'Unité intégrée de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour le Sud se trouve à Djouba. Il supervise le programme de DDR dans les 10 États du Sud et fournit un appui à la Commission de DDR du Sud-Soudan et aux sections et organismes concernés pour les programmes de DDR et d'activités connexes.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 18 postes (17 P-3 et 1 agent du Service mobile) et transformation de 3 postes P-2 en postes P-3

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 120 postes (3 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 117 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 22 postes (14 Volontaires recrutés sur le plan international et 8 recrutés sur le plan national)

139. Il est proposé de créer un poste de responsable de l'information et de la sensibilisation (P-3) pour planifier et gérer les activités dans ces domaines; aider la Commission de DDR du Sud et les opérations de sécurité locale et de contrôle des armements à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation; gérer les attentes des participants, des communautés et de la société en général en ce qui concerne le programme de DDR; assurer la liaison avec le Bureau de la communication et de l'information de la MINUS pour les programmes de DDR et de sécurité locale et de contrôle des armements; et aider à formuler des stratégies régionales.

140. Vu l'important volume des ressources en jeu dans le programme de DDR, il faut un système informatique de gestion solide, fiable et qui fonctionne bien. Ce système permettra également de créer un système efficace de gestion, de suivi et d'évaluation des projets. Il sera mis en place dans tous les sites de démobilisation et dans les 10 bureaux de DDR établis dans les États du Sud.

141. Il est proposé de créer un poste de coordonnateur du système informatique de gestion (agent des services généraux) car il n'existe pas de compétences en la

matière dans le Sud et l'Unité doit faire appel à un consultant. Le titulaire de ce poste supervisera la saisie et la gestion des données et veillera à leur intégrité et leur tenue à jour en assurant la formation nécessaire; il aidera également à renforcer les capacités de la Commission de DDR du Sud-Soudan et de l'Armée populaire de libération du Soudan pour qu'elles puissent gérer leurs opérations informatiques, notamment par la mise en place de systèmes et de programmes de formation du personnel recruté sur le plan national. Le Coordonnateur du système informatique de gestion pour la région du Sud travaillera en étroite coordination avec son homologue à Khartoum et accomplira essentiellement les mêmes tâches, mais il sera chargé en outre de fournir un soutien rapproché au système informatique de gestion de la Commission de DDR du Sud-Soudan, dont les capacités font gravement défaut.

142. Des bureaux de DDR seront établis dans 18 États, dont 10 se trouvent dans le Sud-Soudan, 3 dans les trois zones et 5 dans le Nord-Soudan. Compte tenu des besoins opérationnels, ces bureaux devront comprendre quatre composantes principales : a) désarmement, démobilisation et information; b) réintégration; c) financement et administration; et d) système informatique de gestion. Les trois dernières composantes seront gérées par le PNUD mais la première sera confiée à l'Unité de DDR de la MINUS. Les nouveaux postes ci-après sont jugés essentiels pour exécuter le programme de DDR comme prévu.

143. Étant donné que les opérations de DDR évolueront du niveau des secteurs à celui des États, chaque État sera doté d'un coordonnateur et d'un coordonnateur adjoint des opérations de DDR. Les postes de coordonnateur au niveau des États seront attribués à des fonctionnaires du PNUD en raison de la prépondérance des questions de réintégration à ce niveau, tandis que les postes de coordonnateur adjoint seront attribués à des membres du personnel de la MINUS. Cette règle s'appliquera à tous les États sauf le Sud-Kordofan (Kadugli), où le coordonnateur occupera un poste existant (P-4). Compte tenu des ressources disponibles, il est proposé de créer 13 postes de coordonnateur adjoint d'État (P-3), y compris trois reclassements de postes (P-2) de responsable adjoint des opérations de DDR à Djouba, Wau et Malakal afin de coordonner toutes les questions de DDR, de superviser les opérations de réintégration, d'établir des liens efficaces entre les activités de DDR et d'assurer la coordination des opérations de DDR dans les trois zones.

144. Il est proposé de créer cinq postes de fonctionnaire chargé des opérations de DDR (2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 3 administrateurs recrutés sur le plan national, les premiers étant basés à Abyei et Malakal et les seconds à Kadugli, Wau et Rumbek) afin de compléter les effectifs actuels et de doter en personnel les 18 bureaux de DDR dans les États. Les titulaires de ces postes seront incorporés au personnel de DDR actuellement déployé dans les bases d'opérations et les camps de la MINUS, qui sera redéployé dans les bureaux d'État pour couvrir les 18 États. Ils superviseront et coordonneront les opérations de désarmement et de démobilisation dans l'État concerné et feront office de fonctionnaire chargé de l'établissement des rapports. Ils assureront la liaison entre les activités de démobilisation menées par la MINUS et les activités de réintégration menées par les Commissions de DDR avec l'appui du personnel du PNUD dans les bureaux d'État. Ils aideront les Commissions de DDR à établir des listes officielles des ex-combattants (100 personnes par jour dans chaque site de démobilisation). Ils participeront à des réunions hebdomadaires avec des représentants des États pour les

questions de DDR et rendront compte quotidiennement, par le biais des bureaux régionaux, des activités de DDR dans l'État. En collaboration avec les observateurs militaires de la MINUS, ils assureront la liaison avec les forces armées dans les localités et d'autres partenaires des opérations de DDR tels que le Programme alimentaire mondial, l'OMS et l'UNICEF, afin de coordonner leurs activités de soutien respectives. Ils assureront également la liaison entre les bureaux d'État et les services d'appui de la MINUS situés à proximité pour veiller à ce que les bureaux reçoivent l'appui prévu par le mémorandum d'accord concernant l'appui de la MINUS. Environ trois mois après la démobilisation, chaque ex-combattant se présentera dans un bureau d'État, qui traitera 50 à 100 dossiers par jour, selon l'État et le nombre d'ex-combattants qui choisissent de s'y réinstaller.

145. Il est proposé de créer neuf nouveaux postes d'assistant de programme (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour les 18 bureaux de DDR dans les États (3 postes à Djouba, 2 à Malakal, 2 à Wau et 2 à Khartoum). Les titulaires de ces postes seconderont les responsables des opérations de DDR dans leurs tâches et assureront un lien essentiel avec la communauté locale, grâce à leur connaissance de la situation locale (sensibilisation, liaison avec les forces armées et aide à la collecte des armes de petit calibre).

146. Il est proposé de créer huit postes d'assistant au soutien logistique (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national) (3 à Djouba, 3 à Malakal et 2 à Wau). Les effectifs de chaque bureau d'État se composeront de 34 fonctionnaires environ, dont 15 fonctionnaires des Commissions, 15 du PNUD et 4 de la MINUS. Conformément aux dispositifs de soutien convenus, la MINUS fournira un appui logistique à chacun des 10 bureaux d'État dans le Sud-Soudan, ce qui comprend la fourniture d'équipements, l'entretien courant des sites et l'appui logistique courant à l'ensemble du personnel de l'ONU travaillant dans le lieu d'affectation considéré. Les assistants au soutien logistique suivront cet appui et assureront la liaison avec les éléments concernés de la Mission.

147. Il est proposé de créer au moins six sites de démobilisation des combattants (trois dans le Nord et trois dans le Sud). Le nombre et l'emplacement de ces sites font encore l'objet de discussions avec le Gouvernement. Le nombre total de combattants démobilisés et la vitesse de traitement des dossiers resteront cependant inchangés. Toute augmentation du nombre de sites par rapport à celui proposé devra tenir compte de la capacité minimale proposée dans le présent rapport, moyennant un déroulement efficace des opérations sur tout le territoire soudanais en consultation avec le Gouvernement. Les ex-combattants préinscrits seront regroupés dans 40 zones de rassemblement et transportés vers les six sites pour vérification, orientation préalable, dépistage des handicaps, numérisation de photo et d'empreinte du pouce, enregistrement, délivrance de cartes d'identité, conseils à propos du VIH, versement d'indemnités de réinsertion et distribution de colis d'articles alimentaires et non alimentaires. Il est prévu de démobiliser une centaine d'ex-combattants par jour dans chaque site. On trouvera ci-après les effectifs proposés pour les activités susmentionnées.

148. Il est proposé de créer six postes de coordonnateur de la démobilisation (P-3). Les titulaires de ces postes seront chargés des activités de démobilisation dans les sites prévus à cet effet; d'assurer la liaison avec les Commissions de DDR, les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan, la composante militaire de la MINUS, le responsable de chaque site et le

coordonnateur du soutien logistique; de suivre et gérer le programme de démobilisation dans chaque site; de superviser le personnel et les opérations sous la direction générale des autorités nationales (représentants des Commissions de DDR); et de procéder à un examen quotidien des opérations et veiller à leur bon déroulement.

149. Il est proposé de créer six postes d'assistant au soutien logistique (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international). Les titulaires de ces postes assureront la coordination logistique et du personnel dans les camps de démobilisation; exerceront les fonctions de coordonnateur adjoint de la planification; seront en contact direct avec le responsable du camp et lui feront part des besoins éventuels; et superviseront toutes les opérations du camp et signaleront ou prendront immédiatement les mesures correctives voulues. Le nombre d'ex-combattants démobilisés dans chaque site pourrait atteindre 100 par jour. La plupart devront passer la nuit dans les sites de démobilisation en raison des distances à couvrir. Les ex-combattants auront besoin d'un important soutien logistique durant leur séjour dans les camps, notamment pour leurs besoins en matière d'alimentation, de soins médicaux, d'hébergement, d'hygiène et de transport terrestre et aérien. Cet appui devra être coordonné, et compte tenu du volume et de l'étendue des activités de soutien logistique nécessaires, il faudra affecter un assistant spécial dans chaque site de démobilisation pour répondre aux besoins d'appui et assurer la liaison avec l'infrastructure d'appui de la Mission dans sa base d'opérations ou son camp situés à proximité.

150. Il est proposé de créer 24 postes d'assistant aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (agents des services généraux). Chaque site sera doté de deux conseillers chargés d'organiser des séances d'éducation civique et d'information sur les activités de DDR et de deux conseillers sur le VIH.

151. Six postes de médecin (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) sont proposés, un par site, pour examiner les ex-combattants handicapés conformément aux normes médicales nationales agréées par les Commissions de DDR et dispenser les soins nécessaires.

152. Il est proposé de créer 12 postes d'infirmier (agents des services généraux recrutés sur le plan national), à raison de deux par site (un homme et une femme), pour aider le médecin à examiner les ex-combattants.

153. Il est proposé de créer 72 postes d'assistant de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national), à raison de 12 par site, pour s'occuper de la saisie des données et d'activités telles que numérisation de photo, numérisation d'empreinte de pouce, impression de cartes d'identité et saisie de profils et données dans la base DREAMS.

Section de la protection

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes (2 P-3 et 1 P-2)

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 6 postes (1 P-5, 1 P-4 et 4 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 4 postes (3 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : suppression de 2 postes de Volontaire recruté sur le plan international

154. Il est proposé de supprimer 15 postes dans la Section de la protection et de les rétablir dans la Section des droits de l'homme à partir de juin 2009, pour l'exercice budgétaire 2009-2010, à savoir : 1 P-5, 1 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 2 postes de Volontaire des Nations Unies, 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

155. La manière dont ces postes seront supprimés et rétablis a été recommandée par la Mission d'assistance technique.

156. Les effectifs actuels de la Section des droits de l'homme ne permettent qu'une présence limitée, dans seulement 4 des 10 États. Les postes de la Section de la protection qui ont été rétablis dans cette section sont nécessaires pour la renforcer de façon à mettre progressivement l'accent sur une action de longue haleine dans le domaine des droits de l'homme.

Composante 5 : appui

157. La composante appui recouvre les tâches confiées à l'Équipe déontologie et discipline, au Groupe de la lutte contre le VIH/sida, à la Section de la sécurité et de la sûreté, à la Division de l'appui à la Mission et aux services de déminage. Au nombre des priorités essentielles au cours de l'exercice figureront l'appui à un programme de DDR pleinement opérationnel, la reconfiguration de la composante militaire conformément aux recommandations issues d'une évaluation militaire, notamment la construction de nouvelles bases d'opérations et la poursuite des efforts visant à réduire considérablement l'impact sur l'environnement des activités de la Mission. De surcroît, la sécurité restera privilégiée avec la mise en place dans les locaux existants d'éléments de sécurité supplémentaires et une présence de sécurité accrue dans les bases d'opérations.

158. La Mission continuera de fournir un appui restreint à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies (MINUAD) en conformité avec un mémorandum d'accord fixant les modalités du recours à des services communs, notamment en ce qui concerne la sécurité, la gestion de la flotte aérienne et l'utilisation des aéronefs, les opérations de contrôle des mouvements, la gestion des biens, les transports, les services médicaux, les transmissions et les services informatiques ainsi que l'approvisionnement.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
5.1 Les opérations logistiques, administratives et d'appui à la sécurité de la Mission seront plus efficientes et plus efficaces.	5.1.1 Augmenter le nombre de gardes de sécurité dont les services sont obtenus dans le cadre de contrats de sous-traitance (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 72)
	5.1.2 Augmenter le nombre de sites de la zone de la Mission où celle-ci assure elle-même le service des aéronefs (2007/08 : 5; 2008/09 : 6, 2009/10 : 8)
	5.1.3 Réduire la consommation de fournitures médicales (2007/08 : 1 024 800 dollars; 2008/09 : 1 678 800 dollars; 2009/10 : 946 800 dollars)
	5.1.4 Augmenter le nombre du personnel civil habitant des structures permanentes dans des camps d'hébergement mis à disposition par l'ONU sur les sites de bureaux de secteur (2008/09 : 20 %; 2009/10 : 80 %; 2010/11 : 100 %)

Produits

Amélioration des services

- Substitution aux services commerciaux de prestations dispensées par des capacités internes pour ce qui est du service des aéronefs à Khartoum et à El Obeid, dans le cadre de l'examen en cours de la stratégie à long terme de la Mission
- Examen des besoins de la Mission en matière de sécurité et mise en œuvre d'une stratégie d'externalisation progressive de fonctions de sécurité à la hauteur des risques et sous réserve de la disponibilité d'un prestataire de services de sécurité viables
- Introduction de pratiques améliorées de gestion des fournitures médicales, notamment le suivi des modes de consommation des stocks à rotation rapide et des stocks à faible rotation
- Deuxième année d'un plan de réaménagement sur trois ans prévoyant la construction de structures permanentes en remplacement d'éléments préfabriqués dans les camps d'hébergement mis à disposition par l'ONU sur les sites de bureaux de secteur

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif autorisé moyen de 9 450 soldats, 525 observateurs militaires et 715 policiers des Nations Unies
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux soldats et aux policiers
- Fourniture de rations et d'eau à un effectif moyen de 9 247 soldats dans 29 sites
- Administration de 4 914 civils en moyenne, dont 1 182 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 311 agents recrutés sur le plan national et 421 Volontaires des Nations Unies (VNU)
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel civil et militaire ainsi que de tous les membres de la police, comprenant formation, prévention, contrôle et recommandations en matière de mesures disciplinaires

Installations et infrastructure

- Entretien du quartier général de la Mission à Khartoum, des bâtiments et installations de la MINUS dans l'ensemble des camps d'hébergement de 6 secteurs, du quartier général régional du sud, de la base logistique d'El Obeid et de 19 bases d'opérations
- Construction de la Maison des Nations Unies à Djouba pour héberger toutes les composantes civiles et militaires de la MINUS dans la même enceinte, de bunkers dans tous les secteurs et au quartier général de la Mission. Construction de bureaux au quartier général. Construction du quartier général du secteur 6 à Abyei et de bâtiments définitifs pour les camps
- Mise en place de services d'assainissement pour tous les sites (traitement des eaux usées, ramassage et enlèvement des ordures)
- Exploitation et entretien de 15 installations de traitement des eaux appartenant à l'ONU et de 42 puits dans toute la zone de la Mission
- Exploitation et entretien de 727 générateurs appartenant à l'ONU dans toute la zone de la Mission
- Stockage et distribution de 16,2 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les générateurs appartenant à l'ONU et aux contingents
- Entretien de 892 kilomètres d'itinéraires logistiques principaux et secondaires
- Maintenance et remise en état de 6 aérodromes : Kadugli, Malakal, Djouba, Ed Damazin, Wau et El Obeid, de 8 pistes d'atterrissage, et de 14 héliports dans toute la zone de la Mission
- Rénovation et remise en état des installations d'amarrage de Djouba et de Malakal
- Déminage d'éléments des infrastructures de transport existantes, notamment réalisation d'une étude technique de 2 424 kilomètres de routes par des équipes de levé à l'appui des activités de la Mission et contribution aux travaux de déminage humanitaire selon que de besoin
- Maintien de capacités d'intervention rapide au niveau régional pour répondre aux besoins imprévus de déminage ou d'enlèvement des restes explosifs de guerre, que la MINUS ou l'équipe de pays des Nations Unies aura détectés

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 2 822 véhicules appartenant à l'ONU, dans 9 ateliers de 9 sites : Khartoum, El-Obeid, Djouba, Wau, Rumbek, Malakal, Abyei, Ed Damazin et Kadugli
- Achat de carburants et de lubrifiants pour un parc moyen de 1 906 véhicules terrestres appartenant aux contingents

Transports aériens

- Entretien et exploitation de 12 avions et de 28 hélicoptères, dont 16 de type militaire, dans toute la zone de la Mission
- Achat de carburants et de lubrifiants pour 12 avions et 28 hélicoptères

Transports fluviaux

- Achat de carburants et de lubrifiants pour 6 patrouilleurs appartenant aux contingents, 2 bâtiments de reconnaissance et 1 navire de servitude

Transmissions

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellite composé d'une station terrienne équipée d'une antenne de 7,3 mètres de diamètre assurant la transmission de communications vocales, de télécopies, de vidéos et de données, de même que de 44 microterminaux dans toute la zone de la Mission
- Services d'appui et d'entretien pour le réseau téléphonique de la Mission composé de 122 centraux téléphoniques et de 55 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour 1 550 émetteurs mobiles à haute fréquence, 2 052 émetteurs mobiles VHF qui seront déployés pour couvrir les besoins dans les transports terrestres, 6 904 postes de radio portatifs VHF.
- Entretien et déploiement de deux systèmes mobiles de télécommunications qui font partie du plan de reprise après sinistre et de continuité des opérations de la Mission
- Services d'appui et d'entretien pour 26 salles de radiocommunications dans les bureaux locaux pour le repérage des véhicules, la localisation des aéronefs et les opérations aériennes
- Services d'appui et d'entretien pour 31 stations de radiodiffusion et 4 installations de production radiophonique à Khartoum, Djouba, Malakal et Wau

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 191 serveurs, 4 691 ordinateurs de bureau, 1 349 ordinateurs portables, 1 167 imprimantes et 244 expéditeurs numériques dans 40 secteurs
- Services d'appui et d'entretien pour des réseaux locaux et des réseaux longue distance pour 6 522 usagers dans 40 secteurs
- Services d'appui et d'entretien du réseau longue distance composé de 225 points d'accès et passerelles

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 9 dispensaires civils de niveau I et de 25 hôpitaux militaires de niveau I, dont 14 se composent de 28 équipes médicales avancées, de 5 hôpitaux de niveau II, de 1 hôpital de niveau I et de 5 équipes chargées de l'évacuation sanitaire aérienne dans toute la zone de la Mission
- Maintien d'un plan d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble de la Mission vers tous les endroits où l'ONU est implantée, notamment vers 2 centres médicaux de niveau IV à Nairobi et 3 au Caire, et d'un arrangement d'évacuation médicale aérienne en dehors de la zone de la Mission
- Service constant de prestation de conseils et de dépistage volontaire et confidentiel en matière de VIH/sida à l'intention du personnel de la Mission
- Programme durable de sensibilisation du personnel au VIH/sida, y compris par l'échange d'informations entre collègues

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée du Chef et de certains hauts responsables de la Mission, ainsi que de certaines personnalités en visite
- Réalisation de 338 évaluations des conditions de sécurité, y compris en ce qui concerne les logements, dans toute la zone de la Mission
- Organisation de 416 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

- Formation de base en matière de sécurité et de prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres de la Mission

Facteurs externes

Les fournisseurs sont en mesure de fournir les biens et services prévus dans les contrats qu'ils ont conclus.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 5, appui

	Personnel recruté sur le plan international										
Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Équipe Déontologie et discipline											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	3	1	2	–	–	**7**	3	–	**10**
Effectif proposé 2009/10	–	1	3	1	2	–	–	**7**	5	3	
Variation nette											
Postes de temporaire approuvés[b] 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	**3**	–	–	**3**
Postes de temporaire proposés[b] 2009/10	–	–	1								
Variation nette											
Total partiel – Équipe Déontologie et discipline											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	4	2	3	–	–	**10**	3	–	**13**
Effectif proposé 2009/10	–	1	4	2	3	–	–	**10**	5	3	
Variation nette											
Section de la sécurité et de la sûreté											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	2	24	100	–	–	**127**	845	–	**972**
Effectif proposé 2009/10	–	1	2	32	133	–	–	**168**	808	–	**976**
Variation nette											
Groupe de lutte contre le VIH/sida											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	**3**	5	3	**11**
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	**3**	5	3	
Variation nette											
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission											
Effectif approuvé 2008/09	–	2	17	10	32	–	–	**61**	108	22	**191**

Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*										
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectif proposé 2009/10	–	2	14	6	27	–	–	**49**	55	–	**104**
Variation nette											
Services administratifs											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	24	31	95	–	–	**151**	297	39	**487**
Effectif proposé 2009/10	–	1	25	36	113	–	–	**176**	366	68	**609**
Variation nette											
Services d'appui intégrés											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	29	41	278	–	–	**349**	801	87	**1 237**
Effectif proposé 2009/10	–	1	31	41	318	–	–	**390**	1 076	112	**1 579**
Variation nette											
Total											
Effectif approuvé 2008/09	–	**6**	**77**	**109**	**509**	–	–	**701**	**2 059**	**151**	**2 911**
Effectif proposé 2009/10	–	**6**	**77**	**118**	**595**	–	–	**796**	**2 315**	**186**	**3 297**
Variation nette											

[a] Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Postes financés au moyen de crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Équipe Déontologie et discipline

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste de VNU recruté sur le plan International

159. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de l'information des populations (VNU recruté sur le plan international) chargé d'accomplir les fonctions suivantes : appuyer, en partenariat avec les organismes des Nations Unies, les sections de la MINUS, la société civile et les autorités locales, les activités d'information de l'Équipe Déontologie et discipline en élaborant une stratégie d'information du public ciblant des produits spécifiques; organiser des ateliers associant les

principaux dirigeants ainsi que les groupes de jeunes et de femmes afin de mieux diffuser l'information pour une meilleure connaissance des normes de conduite de l'Organisation des Nations Unies au sein de la population locale; élaborer des produits d'information (brochures, affiches, vidéos) sur des thèmes relatifs à la déontologie et à la discipline, notamment l'exploitation et les abus sexuels, en agissant en partenariat avec les organismes des Nations Unies et les ONG; fournir des informations aux bureaux d'information; et établir de bonnes relations avec la Radio des Nations Unies et d'autres organes d'information; établir et maintenir de bonnes relations avec les services de l'information des contingents et de la Police des Nations Unies.

160. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions de déontologie et de discipline (administrateur recruté sur le plan national) qui élaborerait les mesures appropriées sur le plan local visant à prévenir, détecter et réprimer les fautes commises par le personnel et participerait à leur application; contribuerait aux activités de formation relative aux normes de conduite de l'ONU, y compris une formation sur l'exploitation et les abus sexuels, dispensée à toutes les catégories de personnel de la MINUS, en particulier le personnel recruté sur le plan national; se mettrait, selon que de besoin, en rapport avec les ressortissants du pays hôte qui sont des victimes présumées d'écarts de conduite du personnel de la MINUS; contribuerait à l'élaboration et à l'application de mesures d'information en vue de faire connaître à la population du pays hôte les questions de déontologie et de discipline; et assurerait la liaison avec les pouvoirs publics et les ONG locales pour ce qui est des initiatives concernant la déontologie et la discipline.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes de VNU recruté sur le plan national

161. Les postes de l'Équipe Déontologie et discipline sont progressivement pourvus. L'expansion du travail à Djouba entraînera le développement des activités dans tous les secteurs. De plus, cela permettra à l'Équipe Déontologie et discipline à Khartoum d'assurer en temps opportun un suivi adéquat des affaires relatives à la déontologie et à la discipline.

162. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions de déontologie et de discipline (administrateur recruté sur le plan national) qui élaborerait les mesures appropriées sur le plan local visant à prévenir, détecter et réprimer les fautes commises par le personnel et participerait à leur application; contribuerait aux activités de formation relative aux normes de conduite de l'ONU, y compris une formation sur l'exploitation et les abus sexuels, dispensée à toutes les catégories de personnel de la MINUS, en particulier le personnel recruté sur le plan national; assurerait, selon que de besoin, la liaison avec les ressortissants du pays hôte qui sont des victimes présumées d'écarts de conduite du personnel de la MINUS; contribuerait à l'élaboration et à l'application de mesures d'information en vue de faire connaître à la population du pays hôte les questions de déontologie et de discipline; et assurerait la liaison avec les pouvoirs publics et les ONG locales pour ce qui est des initiatives concernant la déontologie et la discipline.

163. Il est proposé de créer 2 postes de spécialiste de l'information des populations (VNU recruté sur le plan national) chargé d'accomplir les fonctions suivantes : appuyer, en partenariat avec les organismes des Nations Unies, les sections de la MINUS, la société civile et les autorités locales, les activités d'information de l'Équipe Déontologie et discipline en élaborant une stratégie d'information du public ciblant des produits spécifiques; organiser des ateliers associant les principaux dirigeants ainsi que les groupes de jeunes et de femmes afin de mieux diffuser l'information pour une meilleure connaissance des normes de conduite de l'Organisation des Nations Unies au sein de la population locale; élaborer des produits d'information (brochures, affiches, vidéos) sur des thèmes relatifs à la déontologie et à la discipline, notamment l'exploitation et les abus sexuels, en agissant en partenariat avec les organismes des Nations Unies et les ONG; fournir des informations aux bureaux d'information; et établir de bonnes relations avec la Radio des Nations Unies et d'autres organes d'information; établir et maintenir de bonnes relations avec les services de l'information des contingents et de la Police des Nations Unies.

Section de la sécurité et de la sûreté

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes (2 P-2 et 4 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 61 postes (agent des services généraux recrutés sur le plan national)

164. La Mission dispose actuellement de 2 spécialistes de la sécurité incendie mais n'a pas de groupe de la sécurité incendie. Elle a procédé à une évaluation des risques en matière de sécurité, qui a été approuvée par l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité basée au Soudan. L'évaluation a fait ressortir la nécessité de créer un groupe de la sécurité incendie, qui serait basé à Khartoum.

165. Le Groupe de la sécurité incendie serait chargé des fonctions de gestion et de coordination touchant à la sécurité incendie et à la prévention incendie pour les locaux, les biens et le personnel de la MINUS; il dispenserait une formation et organiserait des campagnes de sensibilisation à la sécurité incendie à l'intention du personnel de la MINUS.

166. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste supplémentaire de spécialiste de la sécurité incendie (P-2) et 3 postes d'assistant de la sécurité incendie (agent du Service mobile). Les titulaires de ces postes seront chargés de planifier et de coordonner les activités des équipes chargées de la sécurité incendie ainsi que d'assurer la coordination avec les sections désignées en vue de l'achat et de l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie de façon à garantir un niveau constant de sécurité incendie.

167. Sur la base de l'évaluation des risques en matière de sécurité menée en avril 2008, la Mission propose la création, au sein de l'unité de sécurité, d'un groupe du contrôle de conformité. Cette recommandation a été corroborée par l'audit des services de gestion de la sécurité effectué par le Bureau des services de contrôle interne, qui a fait apparaître la nécessité de renforcer constamment les mécanismes internes d'audit et de contrôle de conformité.

168. La Mission propose de créer, au sein du Groupe du contrôle de conformité, deux postes d'agent de sécurité (1 P-2 et 1 agent du Service mobile) qui représenteraient un moyen interne spécial de contrôler les systèmes de sécurité prescrits par l'ONU (système d'intervention d'urgence, normes minimales de sécurité opérationnelle et normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et dispositif de personnes relais pour les questions de sécurité). En outre, les agents de sécurité constitueraient un système autorégulateur indépendant de contrôle propre à maintenir et à améliorer constamment les capacités en matière de sécurité.

169. En raison d'une meilleure disponibilité de sociétés de sécurité sur le marché local, la Mission a défini les fonctions de sécurité non essentielles pouvant être confiées en sous-traitance à des sociétés de sécurité approuvées. Cette solution n'est proposée que pour Khartoum et El Obeid mais pourra s'appliquer à d'autres localités en fonction de la disponibilité de sociétés de sécurité fiables. La mesure entraînera la suppression à Khartoum de 61 postes de garde de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 35 postes (1 P-3, 5 P-2 et 29 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 24 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national)

170. En raison de l'accroissement envisagé de la présence civile dans les bases d'opérations au sein des zones du protocole et de l'intention d'ouvrir un nouveau bureau ou une nouvelle base d'opérations à Abyei doté de personnel civil, il faudra augmenter le nombre d'agents de sécurité de la région.

171. Du fait de l'intensification de la mise en œuvre de l'Accord de paix global ainsi que compte tenu des résultats de l'examen structurel et de la mission d'évaluation technique, la présence des services organiques et des services d'appui de la Mission a été accrue dans tous les 10 États du Sud-Soudan.

172. Il est proposé de créer un groupe de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain qui sera responsable du contrôle et de la gestion de la sécurité dans les bases d'opérations, en particulier compte tenu de la présence d'environ 500 membres du personnel civil dans les trois zones de transition.

173. Ce groupe serait dirigé par un responsable de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain (P-3) qui serait aidé par 5 adjoints à la sécurité (P-2) et 19 agents de sécurité (Service mobile). Pris collectivement, ces fonctionnaires représenteront une présence de sécurité adéquate dans les zones de transition.

174. La fonction du personnel de sécurité consiste à protéger le personnel civil, surtout dans les lieux instables. Ces membres du personnel se verront confier à chacun des sous-secteurs fonctionnels, notamment l'administration des gardes de sécurité, le suivi des déplacements du personnel, les enquêtes, l'information ainsi que l'administration et la logistique.

175. Le Groupe de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain réalisera également des évaluations des risques des régions et des études de la vulnérabilité des locaux et du personnel de la MINUS et fera rapport à ce sujet au Conseiller

principal pour les questions de sécurité et au chef du bureau dans les bases d'opérations.

176. En raison d'une meilleure disponibilité de sociétés de sécurité sur le marché local, la Mission a défini les fonctions de sécurité non essentielles pouvant être confiées en sous-traitance à des sociétés de sécurité approuvées. Cette solution n'est proposée que pour Khartoum et El Obeid mais pourra s'appliquer à d'autres localités en fonction de la disponibilité de sociétés de sécurité fiables. La mesure entraînera la suppression à El Obeid de 11 postes de garde de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 2 autres postes.

177. Trente-cinq postes de garde de sécurité sont requis pour renforcer le dispositif de sécurité actuel dans le sud (secteurs 1, 2 et 3) et pour répondre à l'intensification du déploiement de personnel et à l'agrandissement des locaux.

178. Des postes de garde de sécurité (20 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) sont requis à Djouba pour fournir des services de sécurité aux nouveaux locaux communs des Nations Unies à Jebel Kujur (Maison des Nations Unies) dans le nouveau site Nations Unies/MINUS fourni par le Gouvernement du Sud-Soudan. Les travaux de construction sur le site se poursuivront pendant tout l'exercice 2009/10 et nécessitent des services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ce que l'effectif actuel des gardes de sécurité ne permet pas d'assurer. Le site est à 12 kilomètres du quartier général régional de la MINUS et il lui faut une équipe de sécurité distincte. Le personnel de sécurité actuel fournit également des services de sécurité à la base aérienne.

179. Des postes d'assistant pour la sécurité (6 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) (4 à Djouba, 1 à Wau et 1 à Malakal) sont requis pour superviser les équipes de garde. Les 4 assistants pour la sécurité en poste à Djouba serviront de superviseurs des équipes de garde 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour les 20 gardes de sécurité de la base d'opérations de Jebel Kujur.

180. Deux postes d'assistant chargé des cartes d'identité et des laissez-passer (agent des services généraux recruté sur le plan national), placés sous la supervision générale de l'agent chargé des cartes d'identité et des laissez-passer à Djouba, sont nécessaires à Wau et Malakal, où les cartes d'identité sont délivrées régulièrement à des soldats, à des membres de la police civile ainsi qu'à des civils et des fonctionnaires des organismes des Nations Unies et des sociétés sous-traitantes. À l'heure actuelle, les laissez-passer et les cartes d'identité sont délivrés au Sud-Soudan par le Groupe des cartes d'identité et des laissez-passer régional de Djouba, dont la capacité est très limitée. Le personnel du Groupe des cartes d'identité et des laissez-passer se rend dans tous les secteurs (Wau, Malakal et Rumbek) avec son matériel, ce qui laisse à désirer. En raison du manque de personnel, le Groupe doit fermer lorsque ses agents sont en déplacement sur le terrain, ce qui influe sur la prestation des services en la matière à Djouba. Par ailleurs, des pannes de matériel sont enregistrées, en raison des nombreux voyages et des multiples manutentions nécessaires lors des transits. Le Groupe des cartes d'identité et des laissez-passer a délivré 13 926 cartes d'identité à Djouba cette année et plus de 3 000 dans le secteur de Wau ainsi que dans le secteur de Malakal.

181. Trois postes d'assistant pour la sécurité (enquêtes) (agent des services généraux recruté sur le plan national, 1 à Djouba, 1 à Wau et 1 à Malakal) sont nécessaires pour entreprendre des enquêtes. Compte tenu de la situation actuelle et

du déploiement intensif de la Mission dans tous les États du Sud-Soudan, le nombre d'incidents en matière de sécurité concernant des fonctionnaires des Nations Unies a augmenté. Les assistants pour la sécurité (enquêtes) aideront le Groupe des enquêtes en matière de sécurité à Djouba et d'autres agents de sécurité à traiter les incidents et accidents et à mener les enquêtes nécessaires. Le Groupe des enquêtes en matière de sécurité n'est déployé qu'à Djouba. En plus de leurs responsabilités principales, les agents de sécurité actuels des secteurs mènent des enquêtes. Il est nécessaire de tenir un système d'archivage approprié et une base de données sur les enquêtes dans les secteurs (Djouba, Malakal et Wau). Les assistants pour la sécurité effectueront aussi des enquêtes mineurs, si bien que les agents de sécurité recrutés sur le plan international et sur le plan national pourront se consacrer à des affaires plus importantes et plus graves nécessitant leurs compétences.

182. Deux postes d'assistant pour la sécurité (formation) (agent des services généraux recruté sur le plan national, 1 à Wau et 1 à Malakal) sont requis pour aider à dispenser les programmes de formation en matière de sécurité dans tous les quartiers généraux de secteur et dans toutes les bases d'opérations. Djouba dispose d'un groupe de la formation en matière de sécurité comptant un agent de sécurité et il n'y a aucun membre du personnel de sécurité s'occupant de la formation dans les secteurs. La formation est une activité continuelle qui ne s'arrête pas après la formation initiale dispensée à Khartoum. Le Groupe de la formation tient régulièrement des séances d'information à l'arrivée du personnel et dispense périodiquement une formation aux techniques de conduite défensive, au contrôle des accès à l'intention du personnel de sécurité de même que d'autres formes de formation. Les assistants pour la sécurité (formation) des secteurs feront partie du Groupe de la formation et dispenseront la formation aux secteurs au nom du groupe régional de la formation, sous la supervision exercée par le Coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain dans les secteurs. Ils compileront également des données sur la formation, tiendront les registres et recenseront les besoins futurs de formation dans les secteurs. De plus, ils serviront de responsables pour la formation en l'absence du fonctionnaire chargé de la formation.

183. Il est proposé de créer 2 postes d'assistant pour la sécurité (suivi des déplacements du personnel) (agent des services généraux recruté sur le plan national, 1 à Wau et 1 à Malakal) pour les groupes du suivi des déplacements du personnel à Wau, Malakal et Rumbek afin de traiter les besoins en matière de voyages du personnel de la Mission à l'aller et au retour ainsi que de tenir à jour les listes des fonctionnaires conformément au plan de sécurité. Il est prévu de créer un poste supplémentaire d'assistant pour la sécurité (suivi des déplacements du personnel) pour les secteurs, étant donné l'ampleur de la tâche. Leur rôle englobe la gestion du système de contrôle de sécurité, le suivi des déplacements du personnel sur le terrain par voie aérienne ou terrestre et la tenue à jour des listes du personnel essentiel. La Mission s'étant étendue à l'ensemble des 10 États, le suivi des déplacements du personnel sur le terrain a pris une grande ampleur. Les assistants pour la sécurité (suivi des déplacements du personnel) aux quartiers généraux de secteur exécutant l'ensemble de ces fonctions sont débordés, ce qui influe sur leur efficacité opérationnelle. De surcroît, en raison de la pénurie de personnel, aucun arrangement satisfaisant ne peut être mis en place dans le Groupe du suivi des déplacements du personnel pour accomplir ces tâches en l'absence des assistants pour la sécurité du secteur lorsque ceux-ci sont en congé ou empêchés par d'autres engagements loin de leur secteur. C'est pourquoi il est proposé de créer le poste

supplémentaire d'assistant pour la sécurité (suivi des déplacements du personnel) pour chaque quartier général de secteur du Sud-Soudan.

184. Il est proposé de créer 10 postes supplémentaires d'agent de sécurité (Service mobile) à affecter dans les bases d'opérations du Sud-Soudan. Ces agents de sécurité auraient pour rôle de réaliser des évaluations des risques, des études de la vulnérabilité des locaux des Nations Unies, de procéder au contrôle et au suivi des déplacements du personnel des Nations Unies, d'assurer la supervision du personnel de sécurité local et de fournir des avis aux chefs de bureau et aux commandants des bases d'opérations concernant les questions de sécurité.

Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (1 P-4, 2 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes (2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes de VNU recruté sur le plan international

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 9postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 5 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 48 postes (7 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 41 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 20 postes de VNU recruté sur le plan international

185. En raison de l'augmentation prévue du personnel civil dans les 19 bases d'opérations et des services supplémentaires à fournir dans chaque lieu, il est proposé de déployer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans chaque base d'opérations afin d'aider le fonctionnaire de l'administration dans la gestion et la supervision quotidienne des activités de l'équipe d'appui multidisciplinaire de la Division de l'appui à la Mission.

186. En général, les bases d'opérations se trouvent dans des lieux reculés où les installations et services sont limités et où les conditions de sécurité et les moyens de communication sont de piètre qualité. C'est là une raison majeure du manque de personnel civil dans ces bases, étant donné que les fonctionnaires refusent de s'y laisser déployer.

187. Au début de décembre 2008, outre les contingents, l'effectif moyen déployé dans les bases d'opérations était de 24 observateurs militaires des Nations Unies, 19 membres de la Police des Nations Unies, 7 civils et de nombreux vacataires fournissant des services d'entretien. Par ailleurs, 15 à 20 personnes viennent chaque mois et peuvent rester de passage jusqu'à trois jours.

188. Le fonctionnaire de l'administration (agent du Service mobile) dans chaque base d'opérations est le gestionnaire responsable de la coordination, de l'appui administratif et logistique nécessaire pour l'entretien du matériel, des installations, des fournitures et des services tels que la restauration, le nettoyage et la gestion des déchets, de même que la mise en place d'un environnement salubre et de conditions de vie et de travail saines pour le personnel de la Mission, sans compter qu'il doit collaborer avec les contingents pour ce qui est des questions touchant à l'hygiène et à la gestion de l'environnement, à la sécurité, à la fourniture de services médicaux et à l'utilisation du matériel appartenant aux contingents lorsque le matériel appartenant à l'ONU n'est pas disponible. De surcroît, outre l'établissement de rapports, le fonctionnaire de l'administration, agissant en coordination avec le fonctionnaire de l'administration régional du bureau sous-régional, assure la liaison et négocie avec les autorités locales en ce qui concerne les questions d'ordre administratif et logistique intéressant les bases d'opérations et les opérations effectuées dans les alentours.

189. De manière générale, le fonctionnaire de l'administration assumera les tâches suivantes : entretien des bureaux et fourniture d'un hébergement de passage ou permanent pour le personnel de la Mission au sein de la base d'opérations, coordination de tous travaux de construction ou de réparation entrepris, tenue de contrôles d'inventaires appropriés, coordination de toute reconstitution de stocks des antennes, règlement en temps opportun des factures, entretien régulier des installations, du matériel, des générateurs et des véhicules en cas de besoin, coordination des visites du personnel d'autres bureaux, supervision du personnel civil et tenue d'états de présence, certification des demandes de congé et des mouvements au sein et en dehors de la zone de la base d'opérations et fourniture de rapports mensuels sur le carburant et contrôle.

190. Les patrouilles quotidiennes et hebdomadaires étant effectuées par la Police des Nations Unies et les observateurs militaires, le réapprovisionnement hebdomadaire en biens et rations, les voyages pour recevoir une formation et les voyages pour se rendre aux bureaux de secteur ou au quartier général de la Mission, créent environ 250 demandes de mouvement de personnel par mois et les demandes de remboursement qui s'ensuivent et que le fonctionnaire de l'administration doit traiter.

191. La mise à disposition de personnel supplémentaire d'appui à la Mission afin de fournir et d'entretenir les installations et services de base nécessaires pour de meilleures conditions de travail et de vie dans les bases d'opérations permettra d'améliorer les conditions de déploiement et le taux de rétention du personnel, de relever son moral et la production globale de la Mission. Étant donné l'amélioration des taux de vacance de postes et que la Mission privilégie l'appui au niveau de l'État, il est prévu une augmentation du nombre de fonctionnaires des services organiques déployés dans toute la zone de la Mission à l'appui des activités liées à la surveillance de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, notamment le programme de DDR.

192. L'étude sur les capacités militaires préconise également l'augmentation des effectifs militaires dans les bases d'opérations, ce qui nécessite la construction de logements et d'installations supplémentaires.

193. Comme expliqué au paragraphe 185 ci-dessus, il est par conséquent recommandé de mettre à disposition 19 postes d'assistant administratif (agent des

services généraux recruté sur le plan national), 1 par base d'opérations, afin d'aider chaque fonctionnaire de l'administration dans son travail de coordination et fournir en temps voulu un appui administratif adéquat au Bureau. Les assistants seront également en mesure de maintenir la continuité en assurant l'intérim en l'absence du titulaire.

194. Afin d'assurer la cohérence dans les rapports hiérarchiques fonctionnels, les postes de mécanicien auto/technicien (générateurs) (18 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) doivent être redéployés dans la Section des transports, et les postes de préposé à la gestion des camps (18 de VNU recruté sur le plan international, 18 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) doivent être redéployés dans la Section des services généraux et ceux d'électricien (18 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) doivent être redéployés dans la Section du génie dans les bases d'opérations respectives. Bien qu'ils continuent de relever du fonctionnaire de l'administration de chaque secteur sur le plan fonctionnel, ils dépendront du fonctionnaire des transports, du mécanicien auto/technicien, de l'ingénieur ou du fonctionnaire des services généraux concernés au quartier général de secteur.

195. Pour permettre la prestation d'un appui efficace en temps voulu et assurer la cohérence dans les rapports hiérarchiques et les fonctions logistiques, il est proposé de redéployer les postes existants [1 poste de fonctionnaire de l'administration (agent du Service mobile), 1 poste de fonctionnaire du soutien logistique (agent du Service mobile) et 2 postes d'assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national)] de Port-Soudan au Centre mixte des opérations logistiques.

196. La base logistique d'El Obeid est le principal centre de réception et de transit pour les contingents qui arrivent ou sont relevés, ainsi que le principal lieu d'entreposage et de transit du fret aérien avant son expédition dans les secteurs par voie routière, aérienne ou, lorsque c'est possible, fluviale. Étant donné le rôle logistique joué par la base d'El Obeid et le besoin de coordonner de la plupart des services d'appui intégrés, il est proposé de redéployer 8 postes existants : 1 de Chef de la base logistique (1 P-5), 2 de fonctionnaire du soutien logistique (1 P-4, 1 agent du Service mobile), 1 poste d'assistant au soutien logistique (1 agent du Service mobile), 1 poste d'assistant administratif (1 agent du Service mobile), et 3 postes d'assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission au Bureau du Chef des services d'appui intégrés, le Chef de la base logistique d'El Obeid relevant alors du Chef des services d'appui intégrés. Cette mesure permettra d'améliorer la coordination et le contrôle des opérations intégrées dans la base d'opérations.

197. Le Groupe de la formation a été créé et placé sous l'autorité du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et relevait directement du Directeur adjoint de l'appui à la Mission. Ce dernier s'occupant principalement des bureaux régionaux, les opérations du Groupe de la formation, qui compte 22 membres du personnel (1 P-4, 4 agents du Service mobile, 9 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 VNU recrutés sur le plan international) seront transférées aux services administratifs et relèveront du Bureau du Chef des services administratifs pour y assurer le contrôle et l'amélioration de la prestation des services.

Services d'appui administratif

Groupe de la formation

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes (1 P-4, 4 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 13 postes (9 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes de VNU recruté sur le plan international

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 8 postes (7 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes de VNU recruté sur le plan international

198. Le Groupe de la formation compte 22 postes (10 à Khartoum, 12 sur le terrain) qui seront redéployés dans les services administratifs, qui dépendent du Bureau du Chef des services administratifs afin d'assurer le contrôle et l'amélioration de la prestation des services.

Bureau d'appui aux Volontaires des Nations Unies

Quartier général de la Mission, Khartoum

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (1 poste de VNU recruté sur le plan international et 1 poste de VNU recruté sur le plan national)

199. Le Bureau d'appui aux Volontaires des Nations Unies à la MINUS est chargé de fournir l'appui administratif nécessaire aux VNU, notamment pour les recrutements et l'émission de contrats, le traitement des prestations payables, la tenue des dossiers, le traitement des prestations financières, l'assistance en matière de visa et de logement ainsi que la surveillance des conditions de travail et de vie.

200. Avant l'exercice 2008/09, le Bureau d'appui aux VNU était géré par l'emprunt de postes de VNU vacants, ce qui n'était pas un moyen efficace de gérer le Bureau, en particulier lorsque les sections exigeaient de recruter elles-mêmes sur leurs postes de VNU. Au cours de l'exercice 2008/09, deux postes de VNU recruté sur le plan international ont été approuvés pour gérer le Bureau d'appui avec l'aide d'un fonctionnaire recruté sur le plan national. Durant l'exercice 2009/10, 68 VNU supplémentaires doivent être recrutés, notamment pour le programme de DDR.

201. Avec l'arrivée attendue des 68 VNU, le nombre total de VNU sera porté à 421. La MINUS a besoin d'un poste supplémentaire de VNU recruté sur le plan international et d'un poste de VNU recruté sur le plan national pour pouvoir maintenir un niveau acceptable d'appui administratif et en matière de programme en

faveur des VNU déployés dans toute la zone de la Mission. Le VNU recruté sur le plan national sera également en mesure de fournir un appui linguistique.

Section des ressources humaines

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes de VNU recruté sur le plan international

202. Il est estimé qu'en 2009/10 plus de 600 nouveaux membres du personnel seront recrutés, notamment le personnel pour le programme de DDR sans compter le personnel supplémentaire qui sera chargé de l'appui aux élections.

203. Tous les pouvoirs ont été délégués à la Section des ressources humaines de la MINUS pour le recrutement du personnel sur le plan international (jusqu'à la classe D-1) et des administrateurs sur le plan national et elle sera donc responsable de la fourniture de services à tout le personnel supplémentaire susmentionné, y compris les services liés au recrutement, aux demandes de congé et aux états de présence, à l'organisation des voyages et aux formalités d'admission.

204. La Mission connaît actuellement un taux de 50 % de non-acceptation par les candidats retenus pour les postes et un taux de renouvellement de 100 % du personnel, ce qui signifie que pour chaque fonctionnaire recruté, un quitte la Mission. En conséquence, le personnel actuel chargé des ressources humaines travaille constamment à plein régime et n'arrive pas à traiter les recrutements supplémentaires. C'est pourquoi il est proposé de créer 10 postes supplémentaires pour maintenir la même qualité et la même efficacité de service. Les postes suivants seront déployés à Khartoum : 2 postes de spécialiste des ressources humaines (1 P-3, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) pour le recrutement sur le plan international de personnel supplémentaire et l'administration des prestations qui lui sont payables, et 4 postes d'assistant chargé des ressources humaines (2 de VNU recruté sur le plan international et 2 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) pour les activités d'information ainsi que le recrutement et l'administration des prestations payables au personnel supplémentaire recruté sur le plan national; par ailleurs, 1 spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national) et 2 assistants chargés des ressources humaines (agents du Service mobile) seront déployés à Khartoum, comme expliqué ci-dessous.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (administrateur recruté sur le plan national)

205. Le spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national) et les deux assistants chargés des ressources humaines (agents du Service mobile) conseillent les cadres dirigeants et le personnel pour les questions ayant trait aux ressources humaines et leur apportent un appui et coordonnent les besoins des services clients tout au long du processus de recrutement. Ils doivent également donner un avis au sujet des exceptions aux politiques, règlements et règles, administrer les traitements et prestations et prêter conseil à cet égard, dispenser des conseils quant à l'organisation des carrières et donner des avis et des conseils au personnel en matière de droits et de responsabilités, ainsi que sur le code de conduite et les difficultés associées à l'emploi et sur les prestations.

206. Le spécialiste des ressources humaines contrôlera également le travail des assistants chargés des ressources humaines pour toutes les tâches administratives ayant trait aux ressources humaines, notamment la préparation des notifications administratives, la tenue de tableaux d'effectifs et le suivi des contrats .

Section des finances

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (agent des services généraux recruté sur le pan national)

207. Il est proposé de créer des postes supplémentaires de personnel des finances dont 1 d'agent du Service mobile et 1 d'agent des services généraux recruté sur le plan national afin d'exercer des fonctions de surveillance et d'autres fonctions de contrôle interne pertinentes dans le traitement des versements en espèces aux ex-combattants dans le cadre du processus de DDR, dans les sites de démobilisation.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes (agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes (agent des services généraux recruté sur le pan national)

208. Dans le Nord du Soudan, les paiements seront faits par chèque bancaire. La banque enverra des chèques prénumérotés dont les numéros seront vérifiés par les assistants financiers qui enregistreront les chèques et apposeront leur visa pour le nombre total de chèques émis quotidiennement. Les assistants financiers assureront aussi le rapprochement quotidien des comptes bancaires dans les trois sites de démobilisation.

209. Au Sud-Soudan, les caissiers devront compter et enregistrer les sommes en espèces dans les sites avant de décaisser les fonds. Une opération quotidienne de comptage et de rapprochement des comptes sera nécessaire afin de veiller à la concordance avec les comptes bancaires de la MINUS et de faire en sorte que les décaissements effectués soient conformes à la liste de paie du programme de DDR. Les caissiers verseront les espèces sur la base d'une liste fournie par le groupe de vérification de l'opération DDR et veilleront à ce que chaque bénéficiaire appose sa signature et accuse réception du paiement. Un solde sera établi chaque jour après le comptage final des sommes en espèces.

210. La Mission propose donc la création de 10 postes d'assistant financier (5 d'agent du Service mobile, 5 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) pour les activités liées au processus de DDR, en plaçant deux d'entre eux (1 d'agent du Service mobile, 1 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) dans chacun des sites de démobilisation.

Section des services médicaux

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste
(agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste
(Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)

211. La MINUS reçoit plus de 20 grosses cargaisons de produits pharmaceutiques chaque année, d'un poids moyen de 6 à 7 tonnes, qui s'ajoutent à des douzaines de cargaisons moins importantes en provenance de différents vendeurs. Les produits pharmaceutiques sont stockés dans cinq magasins climatisés au quartier général de la Mission avant d'être envoyés au dispensaire de l'ONU à Khartoum ou dans les autres dispensaires de niveau I répartis dans la zone de la Mission.

212. La fonction de gestion des stocks de médicaments comprend la supervision de la réception des marchandises, leur dédouanement, la préparation des lots envoyés aux différents dispensaires des secteurs, la tenue des registres, la délivrance des bons d'entrée et de sortie ainsi que l'aide au chargement et au déchargement manuels des marchandises. Ces diverses tâches sont actuellement assumées par le pharmacien, en sus de ses tâches habituelles, assisté à l'occasion par un sous-traitant, lorsque cela est possible.

213. Il y a lieu de créer un poste de préparateur en pharmacie qui serait chargé des tâches énumérées au paragraphe précédent. Il serait en outre chargé de distribuer les fournitures médicales en temps voulu aux dispensaires de niveau I de l'ensemble de la zone de la Mission. Il est important que le titulaire de ce poste possède des connaissances en pharmacie de façon à garantir le bon stockage et conditionnement des médicaments.

214. Dans le cadre des activités de préparation de la Mission en cas d'incidents faisant de nombreuses victimes, il y a lieu de disposer constamment d'infirmiers qualifiés et compétents. Outre les soins qu'ils apportent aux patients, les infirmiers font les vaccinations, inspectent les cuisines des camps de la MINUS, veillent au respect des règles d'hygiène et font passer les visites médicales d'admission aux candidats soudanais.

215. Il est donc proposé de recruter un infirmier présentant l'expérience et les qualifications internationales voulues (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) pour encadrer et former les infirmiers locaux des dispensaires et éventuellement pour remplacer les infirmiers pendant leur congé annuel ou leur congé de récupération. Cela permettra également d'améliorer l'état de préparation des dispensaires en cas d'urgence.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (Volontaires recrutés sur le plan international)

216. Le dispensaire de niveau I de Djouba est utilisé comme plate-forme d'éclatement logistique du Sud pour les évacuations des malades et des blessés.

217. On a enregistré dans ce dispensaire une augmentation du nombre d'évacuations de malades et de blessés ainsi que de l'incidence de maladies tropicales et infectieuses telles que le paludisme, les diarrhées, les méningites, le choléra, les infections respiratoires et les morsures de scorpion et de serpent. Au total, le dispensaire de Djouba a accueilli environ 4 060 patients entre mars 2008 et la fin du mois d'août 2008.

218. Il n'y a pas pour l'instant de pharmacien à Djouba. Les infirmiers gèrent la pharmacie, dispensent les médicaments, et assurent le stockage et la gestion des fournitures médicales. Compte tenu du grand nombre de patients, les infirmiers ne peuvent plus continuer à gérer la pharmacie en sus de leurs tâches normales.

219. La Mission a besoin d'un assistant pharmacien à Djouba (Service mobile), qui serait chargé de dispenser des médicaments et d'en gérer l'approvisionnement, notamment de constituer des stocks, de vérifier les dates d'expiration et de passer les commandes pour le réapprovisionnement. L'assistant pharmacien sera également chargé de gérer les magasins et de distribuer des fournitures médicales entreposées à Djouba aux différentes bases d'opération ainsi qu'aux deux autres secteurs du Sud.

220. La majorité des infirmiers du pays sont formés dans les hôpitaux locaux à l'issue de leurs études secondaires et sont diplômés, mais ils manquent des compétences professionnelles indispensables pour pouvoir exercer les fonctions d'infirmier dans les dispensaires de la Mission.

221. La Mission dispose actuellement de neuf dispensaires de niveau I. Chacun des dispensaires est doté d'un infirmier de niveau international (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international). Dans le cadre des activités de préparation et de planification de la Mission en cas d'incidents faisant de nombreuses victimes, il y a lieu de disposer constamment d'infirmiers qualifiés et compétents. Étant donné que le personnel prend un congé de récupération toutes les six semaines, il est important de disposer de personnel qualifié à proximité.

222. Outre les soins qu'ils apportent aux patients, les infirmiers font les vaccinations, inspectent les cuisines des camps de la MINUS, veillent au respect des règles d'hygiène et font passer les visites médicales d'admission aux candidats soudanais.

223. Il est donc proposé d'ajouter trois postes d'infirmiers (1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international à Rumbek, 1 autre à Abyei et 1 infirmier du Service mobile à Djouba) présentant l'expérience et les qualifications internationales voulues pour encadrer et former les infirmiers locaux dans les dispensaires ainsi que pour remplacer les infirmiers ayant une expérience et des qualifications internationales déjà en poste lorsqu'ils prennent leur congé annuel ou leur congé de récupération. Cela permettra également d'améliorer l'état de préparation des dispensaires face aux situations d'urgence.

Groupe du soutien psychologique

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 8 postes
(2 administrateurs et 6 agents des services généraux)

224. L'effectif du Groupe du soutien psychologique de la MINUS comprend actuellement 18 personnes, dont 8 à Khartoum et 10 à Djouba. Le ratio conseillers/membres du personnel, soit 1/200, est trop faible pour une mission qui couvre une vaste étendue, dont les installations sont réparties sur 29 sites et qui compte environ 3 600 civils sur le terrain.

225. Outre les conseils au personnel, le Groupe est chargé d'offrir et de maintenir des équipements visant à promouvoir le bien-être des membres du personnel, telles des installations sportives et une bibliothèque, et d'organiser des activités à cette fin.

226. Il y a actuellement un conseiller du personnel (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) dans chacun des cinq secteurs (à l'exception de Djouba) et un conseiller régional (P-3) dans le Sud, à Djouba. Les conseillers sont affectés aux bureaux de secteur ainsi qu'aux bases d'opérations. Les séances de conseil individuelles prenant beaucoup de temps, les conseillers n'ont guère le temps de se rendre sur les bases d'opérations et d'exercer des fonctions administratives.

227. La Mission propose d'ajouter deux postes supplémentaires de conseillers du personnel (administrateurs recrutés sur le plan national) qui seraient basés à Djouba et à El Obeid. Les conseillers fourniront des services de conseil, à titre confidentiel, et organiseront des séances d'évaluation du stress à l'intention du personnel de l'ONU, sur demande ou lorsqu'ils auront été notifiés d'un incident grave. Le conseiller social régional coordonnera et conseillera les comités de la qualité de vie sur les activités et les possibilités dans ce domaine. Il est prévu que chaque conseiller, accompagné du conseiller social régional, se rendra chaque semaine sur des bases d'opérations différentes afin d'y organiser des programmes de loisirs et de qualité de vie.

228. En outre, six assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) sont nécessaires pour l'exercice des fonctions d'administration, de gestion du personnel et de logistique, tels que le maintien d'une base de données sur les activités de conseil, l'organisation de réunions et le contrôle des installations de loisirs dans les cinq secteurs. Cela permettra aux conseillers de passer plus de temps à dispenser des services médicaux et des services de conseil. Il est proposé que le sixième assistant soit basé à El Obeid.

Section des services généraux

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)

229. Le Groupe de la gestion des installations est chargé de l'entretien et de la maintenance de toutes les installations sur tous les sites de la Mission. Il supervise les services suivants : nettoyage, à l'intérieur et à l'extérieur, restauration, blanchisserie, fumigation et lutte contre les ravageurs et certains services de gestion des déchets. Actuellement, seuls le quartier général de Khartoum et, dans une certaine mesure les bureaux de Djouba et d'El Obeid, font appel à des sous-traitants privés tandis que les autres sites ne bénéficient que de prestations de services limitées. Il est prévu qu'en 2009, la plus grande partie de ces services seront sous-traités dans tous les sites. La supervision et l'administration des contrats relatifs au service restera capitale pour la bonne exécution des contrats.

230. Le Groupe de la gestion des installations est dirigé par son chef (P-3). Les locaux de la Mission abritent des bureaux et logements qui sont habituellement occupés par un effectif de 50 à 400 personnes. Ils sont gérés par deux assistants à la gestion des camps (1 agent du Service mobile ou 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

231. Compte tenu de l'étendue de la zone de la Mission, de l'isolement des sites, de l'insuffisance de capacités nationales et de l'absence d'infrastructures et de services de proximité, la gestion des bases d'opérations est complexe. Elle comprend également l'administration de contrats de plusieurs millions de dollars concernant l'ensemble de la zone.

232. Dans une mission aussi complexe que la MINUS, qui doit fournir des hébergements à plus de 2 000 personnes (personnel civil, observateurs militaires et membres de la police) sur les bases d'opération, il est proposé de reclasser au niveau P-4 le poste de chef du Groupe de la gestion des installations, actuellement au niveau P-3, compte tenu de la complexité de ses fonctions.

233. Pour compenser le reclassement du poste de chef du groupe, la Mission propose de ramener le poste de fonctionnaire des commissions d'enquête, du niveau P-4 au niveau P-3. Les nouvelles directives et instructions permanentes (juin 2008) ont éliminé la nécessité de réunir la Commission d'enquête dans les affaires intéressant les domaines suivants : a) déontologie et discipline; b) exploitation et harcèlement sexuels; c) perte d'actifs de l'ONU de moins de 25 000 dollars et dommages de moins de 5 000 dollars à des véhicules de tiers; d) décès pour causes naturelles; et e) blessures ou incidents mineurs relevant de la compétence du Groupe des réclamations.

234. Les nouvelles directives ont eu pour effet de rationaliser les travaux de la Commission d'enquête et ont ainsi réduit le nombre d'affaires que doit traiter le Groupe spécial d'enquête. Le Groupe s'est également efforcé de résorber le retard accumulé dans le traitement des affaires par le biais des rapports du Chef de la Mission, ce qui permet au Groupe de se concentrer sur des incidents plus récents. Il

est donc proposé de confier les tâches exercées par le fonctionnaire des commissions d'enquête à un administrateur de niveau P-3, qui fera rapport au Chef du secrétariat des commissions et des comités, de niveau P-4.

235. Les documents que produit et utilise la MINUS sont une ressource pour l'Organisation dans la mesure où ils établissent la preuve des transactions commerciales de la Mission et témoignent de sa structure organisationnelle, de ses décisions, de ses politiques et procédures. Ils constituent des documents officiels de l'Organisation des Nations Unies et leur traitement obéit aux règles fixées par la Section des archives et de la gestion des dossiers.

236. Le Groupe des archives et de la gestion des dossiers est chargé d'établir les règles et procédures gouvernant le dépôt des documents dans les archives de la MINUS et l'accès à ces archives. Conformément aux règles établies par la Section des archives et de la gestion des dossiers, il incombe à la Mission de saisir, par scanner, et de conserver les documents sous forme électronique dans la base de données EASY.

237. La Mission ne dispose pas actuellement de système d'archivage électronique des archives approuvé par le Siège de l'ONU. Elle utilise à titre temporaire le système EASY qui traite seulement les dossiers inactifs et n'offre pas une plate-forme de gestion de bases de données relationnelle adéquate. Le système n'est utilisé que dans les bureaux de la Division de l'appui à la Mission, qui enregistre 250 à 400 documents chaque jour. La charge de travail doublera et plus lors de l'introduction du nouveau système, quel qu'il soit, qui traitera aussi les documents des services organiques. Compte tenu du développement de la Mission, il y a lieu de recruter un assistant de gestion de l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui sera exclusivement affecté à la gestion du système centralisé de classement des dossiers et d'archivage électronique pour faire face à l'augmentation de la demande dans ce domaine.

238. Chacun des sites de démobilisation comprendra des bureaux, des magasins et des hébergements pour les ex-combattants et sera doté de systèmes d'assainissement, à l'intérieur et à l'extérieur, de services de nettoyage et de collecte des déchets.

239. Pour appuyer les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, il est proposé de créer pour l'un des sites de démobilisation du Nord un poste d'administrateur chargé de la gestion des installations (Service mobile), qui gérera le camp et un poste d'assistant chargé de la gestion des installations pour l'aider.

240. Il est en outre proposé de créer deux postes d'assistant linguistiques. Ces assistants fourniront des services de traduction et d'interprétation vers la langue locale aux ex-combattants pendant tout le processus de démobilisation.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes (Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 33 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 18 postes (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international)

241. Compte tenu de l'augmentation des effectifs affectés dans le Sud au cours des deux dernières années à la suite de l'augmentation du taux d'occupation des postes, il a été nécessaire d'apporter un appui technique pour la gestion du courrier et de la valise diplomatique dans le Sud, dans les bureaux de secteur et sur les bases d'opérations.

242. La gestion du courrier et de la valise diplomatique comprend le traitement du courrier arrivée/départ, la collecte hebdomadaire des sacs de tous les secteurs et de toutes les bases d'opérations et l'acheminement du courrier vers les bases d'opération du secteur 1 (soit en moyenne 620 valises à l'arrivée et 75 valises au départ), le service quotidien du courrier et les fonctions de bureau de poste local. Le courrier est distribué dans tous les bureaux du secteur 1 et à sept organismes des Nations unies à Djouba.

243. Il est donc proposé de nommer un assistant au courrier (Service mobile) à Djouba qui sera responsable du courrier et de la valise diplomatique et aura pour mission d'assurer le traitement du courrier entrant et sortant, de tenir les livres et les registres du bureau de poste et de fournir un appui, en particulier pour la reproduction de documents et pour la tenue des prochaines élections qui se tiendront dans le Sud.

244. Pour le moment, les activités du Bureau de la valise et du courrier de Djouba sont supervisées selon les besoins par un fonctionnaire des services généraux (dont le poste doit être reclassé au niveau de fonctionnaire de la gestion des installations) qui assume cette tâche en plus de ses fonctions habituelles, qui comprennent la supervision des assistants des services généraux dans les bases d'opérations. Toutefois il est nécessaire qu'un membre du personnel soit affecté non seulement à la supervision du courrier et de la valise, mais aussi à celle des trois assistants à la production (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui impriment et reproduisent les documents. L'assistant au courrier supervisera et apportera l'appui technique nécessaire, notamment en matière de sécurité des opérations, aux agents recrutés sur le plan national qui travaillent dans les bureaux de secteur et sur les bases d'opération.

245. Le budget approuvé pour 2008/09 prévoyait, outre le poste existant d'assistant national à la gestion des comptes, un poste d'assistant à la gestion des camps pour chaque site d'opération, placé sous la responsabilité du fonctionnaire d'administration du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission.

246. Pour rationaliser la filière hiérarchique, les 36 assistants à la gestion des camps (18 Volontaires des Nations unies et 18 agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront redéployés du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission à la Section des services généraux du Groupe de gestion des conférences et des installations sur leurs bases d'opérations respectifs. Ils seront directement placés

sous la responsabilité des assistants à la gestion des camps (Service mobile) dans les postes de commandement de secteur, sauf à Djouba où ils dépendront du fonctionnaire des services généraux (Service mobile).

247. À l'appui des activités de désarmement, de démobilisation, et de réintégration, il est proposé de créer 5 postes de fonctionnaire de la gestion des installations (Service mobile) qui dirigeront les camps et 5 postes d'assistant à la gestion des installations (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de les affecter respectivement à chacun des cinq sites de démobilisation.

248. Il y est en outre proposé de créer deux postes d'assistant linguistique pour chacun des cinq sites de démobilisation. Ces assistants fourniront des services de traduction et d'interprétation vers la langue locale aux ex-combattants pendant tout le processus de démobilisation.

Services d'appui intégrés

Bureau du chef des services d'appui intégrés

Quartier général de la Mission à Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (P-4)

249. Les Services d'appui intégrés planifient, coordonnent et fournissent un appui technique et logistique aux services organiques, aux contingents et à la police civile de la Mission. À ce titre, ils planifient l'appui logistique intégré aux éléments civils et militaires; exécutent des projets techniques et s'occupent de l'entretien des bâtiments; et gèrent les opérations aériennes, les transports, les communications et les services informatiques, les approvisionnements en fournitures générales et les mouvements de matériel, de biens et de marchandises dans l'ensemble de la zone de la Mission.

250. Les Services d'appui intégrés sont aussi responsables de l'administration du Mémorandum d'accord conclu avec les pays qui fournissent des contingents, en ce qui concerne la réception et la vérification périodique du matériel appartenant aux contingents et du matériel des contingents relevant du soutien autonome. En outre, le chef des Services d'appui intégrés fournit, par l'intermédiaire des sections compétentes, des services à la base logistique, ainsi qu'aux bureaux régionaux, aux bureaux de liaison et aux antennes dans la zone de la Mission

251. Les Services d'appui intégrés sont dirigés par un chef (après redéploiement des postes au Centre d'opérations logistiques conjointes). Ses collaborateurs directs sont le chef adjoint, logisticien (P-4), un fonctionnaire de l'administration (P-3), un assistant administratif (Service mobile), un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). La Mission propose de reclasser le poste de logisticien (P-4) de Djouba en un poste fonctionnaire de l'administration (P-3) à Khartoum, ce qui correspondrait mieux aux tâches administratives et logistiques que nécessitent la gestion et la coordination des programmes de travail des sections des Services d'appui intégré de l'ensemble de la Mission. Ces fonctions, qui ont un caractère continu, en sont à présent exercées par le logisticien.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (1 P-5 et 2 agents du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 11 postes (agents des services généraux)

252. Lors de la mise en place de la Mission, les fonctions logistiques liées à la planification et à la supervision des Services d'appui intégrés sur le terrain étaient exercées soit dans le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, soit dans le Bureau du Chef des Services d'appui intégrés. Pour rationaliser la filière hiérarchique et améliorer la coordination, les postes de logisticien du Bureau du Chef des Services d'appui intégré, soit un poste de logisticien (Service mobile) à Ed Damazin et 14 postes d'assistant logisticien, seront transférés au Centre mixte des opérations logistiques qui regroupera ainsi la totalité du personnel logistique.

253. Pour améliorer la gestion et la coordination des opérations, il est également proposé de transférer au Bureau du Chef des services d'appui intégrés les 8 postes ci-après, qui relèvent actuellement du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission d'El Obeid : un chef de la Base logistique (P-5), deux logisticiens (1 P-4 et 1 agent du Service mobile), quatre assistants logisticiens (1 agent du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), et un assistant administratif (Service mobile).

254. La Mission a examiné son effectif et proposé de supprimer le poste de logisticien (P-4) de façon à dégager des ressources pour doter le quartier général de la Mission, à Khartoum, d'un poste de fonctionnaires de l'administration (P-4).

Section de la gestion du matériel

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (agent des services généraux)

255. Pour appuyer les activités de désarmement, démobilisation et réintégration à venir, il est proposé de créer un poste de gestionnaire des entrepôts (Service mobile) et un poste d'assistant/entrepôts (agent des services généraux) afin d'aider au stockage et à la distribution des lots de produits autres que les vivres sur un site de démobilisation du Nord.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 8 postes (Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 19 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)

Volontaires des Nations unies : augmentation de 2 postes (Volontaires recrutés sur le plan international)

256. Pour garantir que les biens de l'ONU soient vendus selon les règles, de façon à éviter de polluer l'environnement, la section de la gestion du matériel a été dotée en 2008/09 d'un Groupe de la cession du matériel. Le Groupe est dirigé par un Chef de la cession du matériel (P-3) aidé d'un gestionnaire de matériel (Service mobile) et de deux opérateurs de dépôt de ferraille (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

257. La Mission entrant dans sa cinquième année d'opération en 2009/10, une grande majorité des fournitures, du matériel et des autres biens acquis au cours des deux premières années de la Mission seront déclarés excédentaires ou inutilisables. Par exemple, au cours de la période, plus de 40 % des ordinateurs de la Mission devront être passés par pertes et profits.

258. Dans le même temps, les opérations de la Mission produisent des déchets dangereux tels que des pneus usagés, des cartouches de toner, des batteries et des matériaux de construction dont il faut se débarrasser de façon à minimiser leur impact sur l'environnement et à garantir qu'il ne nuise pas à la santé des êtres humains.

259. La Mission compte actuellement 8 500 soldats et 3 500 civils, déployés sur 28 sites reliés entre eux par de mauvaises routes. Elle est dans l'obligation d'agir de façon responsable vis-à-vis de l'environnement du pays d'accueil et doit donc appliquer certaines règles en matière d'évacuation des déchets dangereux.

260. Dans le souci d'abaisser, autant que possible, le coût de l'évacuation des déchets et de se doter d'une capacité permettant d'évacuer le matériel rapidement, la Mission propose de renforcer le Groupe de la cession du matériel et d'établir un deuxième grand dépôt de vente et de cession dans le Sud à Djouba en sus de celui du Nord (El Obeid). Chacun des dépôts comprendra un espace de vente et un espace de traitement des déchets dangereux. L'existence de deux dépôts permettra de réduire les coûts du transport des matériaux à évacuer.

261. Le Groupe sera dirigé par l'actuel Chef de la cession du matériel, qui sera basé à El Obeid, et sera aidé par un assistant à la cession du matériel (Service mobile). Il sera chargé de superviser et de coordonner l'évacuation des déchets dans le Sud, y compris la gestion des déchets dangereux et de superviser la vente de matériel.

262. Le Groupe aura besoin d'un autre assistant à la cession du matériel (dépôt de vente) dans chaque dépôt (2 agents du Service mobile) afin de superviser et de coordonner les opérations de vente et de cession des biens, d'établir les contrats relatifs à l'évacuation des déchets dangereux, de réceptionner les matériaux produits par l'usine de traitement des déchets dangereux et de les vendre. Les assistants seront également chargés de superviser les transactions financières et les sous-traitants et d'assurer la surveillance de la décharge, ce qui requiert une certaine

expertise. Alors que la Section des services généraux collecte les déchets dangereux sur les bases d'opération – tels que les batteries, les bidons de pétrole et les pneus – et les transporte jusqu'aux décharges, la Section de la gestion des biens est chargée de la gestion des décharges où sont entreposés les déchets dangereux et les déchets solides ainsi que des opérations de vente et de passation par pertes et profits.

263. Il y a également lieu de recruter un assistant à la cession du matériel (déchets solides) sur chaque site (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Ils auront pour fonction de superviser et de coordonner les opérations du dépôt où les déchets dangereux, les articles passés par pertes et profits et les produits dangereux pour les personnes pour l'environnement sont entreposés avant d'être évacués ou cédés.

264. Douze nouveaux postes d'assistant à la cession du matériel (12 agents des services généraux recrutés sur le plan national) sont également nécessaires et seront répartis entre les sites du Nord et du Sud. Ils seront chargés de faire fonctionner les machines et le matériel de manutention et de tenir les registres relatifs aux matériaux entreposés sur chacun des sites.

265. Enfin il est proposé de créer un poste d'assistant à la cession des biens dans chacune des deux décharges (Volontaires des Nations Unies). Les assistants seront chargés de tenir les registres où sont consignées toutes les transactions et de former le personnel national.

266. À l'appui des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, il est proposé de créer cinq postes de gestionnaires des entrepôts (Service mobile) et cinq postes d'assistants/entrepôts (Service mobile) pour aider au stockage et la distribution des lots d'articles non alimentaires.

Section des communications et des technologies de l'information

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (Service mobile)

267. La Division des technologies de l'information et des communications du Siège de l'ONU s'efforce continuellement d'introduire de nouvelles technologies qui améliorent l'efficacité et l'efficience des services informatiques et télématiques fournis aux opérations de maintien de la paix, de trouver des solutions qui correspondent le mieux possible aux exigences de ces opérations et de développer les capacités d'intervention rapide dans ce domaine.

268. La Mission propose de créer un Groupe de la sécurité qui serait chargé de veiller à la sécurité et à l'intégrité de toutes les données électroniques et notamment d'établir, de publier et d'appliquer des principes et des mesures de sécurité dans le domaine des technologies de l'information, de faire l'acquisition des logiciels nécessaires, de les utiliser et d'en assurer le suivi.

269. Les virus, les pourriels (courrier électronique non sollicité), les logiciels espions et le piratage menacent constamment les réseaux informatiques et télématiques de la Mission. La mise en place du Groupe de la sécurité garantira la sécurité et l'intégrité de toutes les données électroniques de la Mission, conformément aux règles de sécurité adoptées par l'ONU en matière de technologie de l'information et de la communication.

270. Le Groupe sera dirigé par un informaticien (coordonnateur de la sécurité) (Service mobile) qui sera assisté par un technicien informatique (sécurité) (Service mobile). Le Groupe sera chargé d'évaluer les risques dans tous les domaines liés aux technologies de l'information, de déterminer quels sont les contrôles à mettre en place pour renforcer les procédures en matière de technologies de l'information de façon à atténuer ces risques. Le Groupe agira en liaison avec les bureaux de secteur et les bases d'opération afin de garantir que les stratégies soient appliquées conformément aux règles qui ont été définies.

271. Il est proposé de créer ce nouveau Groupe pour combler une lacune car il n'y a pas actuellement de technicien informatique chargé d'évaluer en permanence les règles et procédures de la Mission en matière de sécurité informatique et télématique.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 13 postes (Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)

272. Après la signature de l'accord de paix concernant la feuille de route relative à l'Abyei, après la crise de mai 2008, le personnel de la Mission a reçu l'autorisation de se déplacer librement dans la région.

273. Au cours du deuxième semestre de l'année 2008, tirant les enseignements de la crise de mai 2008, la Mission a entrepris de rénover et d'agrandir les installations d'Abyei. Après l'achèvement des travaux, un nombreux personnel civil et militaire s'installera dans les locaux. Cette rénovation aidera la Mission à déployer les unités mixtes intégrées et les unités de police mixte intégrées et facilitera le retour à Abyei des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

274. Un assistant informaticien est en poste à Abyei. Compte tenu de l'agrandissement des locaux du bureau de secteur d'Abyei et de l'ampleur et de la complexité des services de technologie de l'information qui devront être fournis aux nouvelles bases d'opération, notamment l'appui nécessaire au fonctionnement du nouveau service Internet par satellite qui vient d'être installé, la Mission a besoin d'un nouvel assistant informaticien (assistance aux utilisateurs) qui fournira les services d'appui rendus nécessaires par l'extension des infrastructures de technologies de l'information.

275. Le titulaire aura pour tâche principale de fournir des services des technologies de l'information et de guider le personnel informatique d'appui à Abyei et sur les bases d'opération, de faire la liaison avec les coordonnateurs de section et les sous-traitants, d'évaluer les risques dans tous les domaines des technologies de l'information et communication, de déterminer les contrôles à mettre en place pour atténuer ces risques. En outre, en l'absence du technicien des communications, il sera le point de contact pour toutes questions relatives aux communications.

276. Il y a lieu de créer un poste de technicien visioconférences qui fournira un appui pour toutes les visioconférences émanant du bureau de secteur de Djouba ou transitant par Djouba. Ce technicien sera également chargé de tester le matériel et

d'en assurer l'entretien, de distribuer le matériel et de le récupérer et participera à l'entretien du matériel de visioconférences de la MINUS à Djouba.

277. La MINUS dispose de deux installations principales de visioconférences, à Khartoum et à Djouba. Il serait souhaitable qu'elle dispose de trois techniciens dans chaque installation pour assurer la liaison par satellite avec la Base de soutien logistique des Nations Unies, pour faire fonctionner le matériel et manipuler la camera. Le budget 2008/09 prévoyait la création de trois postes du techniciens visioconférences dont deux seraient déployées à Khartoum et un à Djouba pour assurer les liaisons au bureau de Djouba. Toutefois, le service reste limité car les installations de Djouba ne peuvent être utilisées lorsque le technicien de Djouba est en congé maladie ou en congé de récupération. La Mission demande donc qu'un deuxième technicien visioconférences (Volontaire des Nations Unies) soit affecté à Djouba pour y apporter l'appui nécessaire.

278. En outre, il a lieu de créer six postes d'assistant informaticien (Service mobile), deux postes de technicien des transmissions par satellite (Service mobile), deux postes de technicien des liaisons hyperfréquences (Service mobile) et deux postes de câbleur (Service mobile) pour les installations nécessaires au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

279. Compte tenu de l'énorme quantité de données électroniques qui doivent être traitées dans le Nord et dans le Sud du Soudan pour les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de la nécessité de fournir un appui aux services des technologies de l'information pour le traitement indispensable des données, il est proposé de déployer six techniciens des technologies de l'information supplémentaires (Service mobile) sur les sites de démobilisation. Ils assureront l'entretien des serveurs du programme de démobilisation, de l'infrastructure du réseau, et notamment du matériel sans fil, des centres de réseaux, des commutateurs et de l'infrastructure de câbles. En outre, ils seront chargés de résoudre les problèmes posés par le fonctionnement des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables et des imprimantes et de les réparer. Les techniciens seront également chargés de faire fonctionner les applications standard utilisées sur les sites de démobilisation et de résoudre les problèmes éventuels. L'accomplissement de ces tâches garantira la sécurité et l'intégrité de toutes les données électroniques collectées à l'appui des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration et contribuera à la bonne application des règles de l'ONU en matière de technologies de l'information et des communications.

280. Les opérations sur le terrain sont fortement dépendantes de l'infostructure de traitement des données, qui comprend le matériel de liaisons hyperfréquences et les services par satellite. Il est donc proposé de constituer deux équipes de trois spécialistes des communications dans le Nord et dans le Sud du Soudan. Il y a également lieu de prévoir des postes d'assistant des communications (satellite) (Service mobile), notamment l'installation et l'entretien de l'équipement de la station terrestre de transmission entre les bureaux locaux de la MINUS et les sites de démobilisation. De même, il y a lieu de recruter deux assistants des communications (hyperfréquences) (Service mobile) pour déployer/récupérer et entretenir le matériel nécessaire pour les liaisons hyperfréquences entre les bureaux locaux et des sites de démobilisation. Enfin, deux assistants des communications (câblage) (Service mobile) seront chargés de l'installation des pylônes des tours de transmission pour les liaisons hyperfréquences ainsi que des antennes radio

VHF/UHF et du matériel accessoire. Les assistants communications seront également chargés de veiller à ce que toutes les installations de matériel et de pylônes soient conformes aux normes internationales.

Section des approvisionnements

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste
(agent des services généraux recruté sur le plan national)

281. Après cinq ans d'opération, le matériel de la Mission nécessite de plus en plus d'entretien et de réparations. Les dures conditions du désert soudanais obligent à un entretien constant du petit matériel, tel que les réfrigérateurs, les congélateurs et les fontaines réfrigérées, dont ne s'occupe pas le personnel technique.

282. La MINUS possède 2 335 réfrigérateurs, 263 congélateurs et 510 fontaines réfrigérées, répartis sur le vaste territoire du pays. Un seul sous-traitant assure actuellement l'entretien et la réparation de ce matériel. Ces travaux étant effectués constamment, il est proposé de régulariser cette fonction en créant un poste d'assistant aux approvisionnements (agent des services généraux recrutés sur le plan national) conformément aux dispositions de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.

Section du génie

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste
(agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 14 postes
(agents des services généraux recrutés sur le plan national)

283. À l'appui du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du Soudan, il est proposé de recruter un technicien (agent du Service mobile) et deux assistants d'entretien des bâtiments (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Chaque camp de démobilisation doit pouvoir accueillir jusqu'à 200 ex-combattants par jour et traiter leurs dossiers.

284. Les titulaires des postes de technicien sont tenus de superviser toutes les activités de construction et d'encadrer la programmation et la surveillance des travaux de construction, de réparation et d'entretien. Deux assistants d'entretien des bâtiments par site sont également chargés d'assurer l'entretien quotidien des camps, y compris les travaux de menuiserie, de plomberie et d'électricité.

285. La Mission fait actuellement appel à des entreprises privées pour assurer de façon continue l'entretien de plusieurs bâtiments disséminés dans la zone de la Mission, et effectuer notamment des travaux de menuiserie, de soudure, de plomberie et d'entretien des installations électriques. Étant donné le caractère essentiel et permanent des travaux, il est proposé de recruter à Khartoum 12 assistants d'entretien des bâtiments (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes (suppression de deux postes de P-3 et ajout de 7 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 127 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 19 postes (Volontaires recrutés sur le plan international)

286. Le budget de 2008/09 prévoyait de recruter pour chaque base d'opérations et sous la responsabilité d'un fonctionnaire d'administration du Bureau du Directeur de la Division de l'appui aux missions du personnel de soutien chargé de seconder le fonctionnaire d'administration en place (agents du Service mobile), des assistants à la gestion des camps (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un électricien (agent des services généraux recruté sur le plan national).

287. Pour rationaliser la filière hiérarchique, les 18 postes d'électricien (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront transférés du Bureau du Directeur de la Division de l'appui aux missions à la Section du génie. Chaque électricien relèvera de l'ingénieur de secteur.

288. Du fait du vieillissement des installations et de l'équipement appartenant à l'ONU, la demande de travaux d'entretien et de réparation ne cesse de s'accroître, notamment au niveau des secteurs, et il est de plus en plus nécessaire de recruter des techniciens qualifiés.

289. Malgré plusieurs tentatives de recrutement d'un ingénieur du génie civil à Djouba et d'un ingénieur à Wau, la Mission n'a pu trouver le personnel qualifié dont elle avait besoin. Étant donné le caractère critique des fonctions à exécuter, la Mission se propose de rétrograder un P-3 (ingénieur du génie civil) à Djouba et un P-3 (ingénieur) à Wau aux postes d'ingénieur (agents du Service mobile) afin de disposer sur le terrain de personnel expérimenté en entretien et en gestion des installations. Les titulaires seront chargés de la supervision générale des installations, des bâtiments et des services du quartier général de la Mission dans les secteurs de Djouba et de Wau.

290. La Mission fait actuellement appel à des entreprises privées pour assurer en permanence l'entretien de plusieurs bâtiments et installations disséminés dans la zone de la Mission, et effectuer notamment des travaux de menuiserie, de soudure, de plomberie et d'entretien des installations électriques. Étant donné le caractère essentiel et permanent des travaux, il est proposé de créer 75 postes d'assistant d'entretien des bâtiments (agents des services généraux recrutés sur le plan national) aux endroits suivants : Djouba (12), Wau (5), Malakal (12), Kadugli (10), Ed Damazin (10), Abyei (12), El Obeid (10) et Port-Soudan (4).

291. La Mission fait actuellement appel à des entreprises privées pour l'exécution de son programme itinérant d'entretien des routes. On avait pensé engager dans le cadre d'un contrat de sous-traitance des membres du personnel d'autres organismes des Nations Unies recruté sur le plan local, mais les résultats obtenus n'ont pas été concluants. Comme la fonction d'entretien des principales routes d'accès a un caractère essentiel et permanent, il est proposé de créer 18 postes de technicien

d'entretien de véhicules utilitaires lourds (12 à Djouba et 6 à Malakal) et 6 postes de mécanicien de véhicules utilitaires lourds (4 à Djouba et 2 à Malakal).

292. Les bases d'opérations sont relativement éloignées par route ou par voie aérienne du bureau de secteur et le plus souvent implantés dans des communautés auxquelles font défaut des infrastructures suffisantes. Du fait de l'importance de la zone géographique correspondant à chaque secteur et de l'insuffisance des infrastructures, chaque site d'opérations est appelé à fonctionner de façon autonome.

293. Comme les bases d'opérations sont éloignées les unes des autres, un ingénieur doit être disponible sur place pour faire face aux situations d'urgence, effectuer les réparations provisoires et assurer un approvisionnement minimum en eau et en électricité en attendant l'envoi de renforts par le bureau du secteur.

294. La Mission a organisé des stages de formation à l'intention du personnel local mais il existe toujours une pénurie de compétences dans les domaines critiques de l'entretien des groupes électrogènes et des installations de traitement des eaux. Pour 2009/10, il est donc proposé de nommer un ingénieur par base d'opérations (19 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international). Les titulaires seront chargés d'effectuer les travaux d'électricité de base et de surveiller les travaux de génie. Ils rendront compte quotidiennement de leurs activités au Chef d'administration de la base d'opérations et dispenseront la formation et le savoir-faire nécessaires au personnel recruté sur le plan national. Au niveau hiérarchique, ils relèveront de l'ingénieur de secteur.

295. À l'appui du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, il est proposé de recruter 5 techniciens du génie (agents du Service mobile) et 10 assistants d'entretien des bâtiments (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Chacun des cinq camps de démobilisation doit pouvoir accueillir jusqu'à 200 ex-combattants par jour et traiter leurs dossiers.

296. Les titulaires d'un poste de technicien du génie (agents du Service mobile) sont tenus de superviser toutes les activités de construction et d'encadrer la programmation et la surveillance des travaux de construction, de réparation et d'entretien. Il est également demandé de recruter deux assistants d'entretien des bâtiments (agents des services généraux recrutés sur le plan national) par site d'opérations pour assurer l'entretien quotidien des camps, et effectuer notamment des travaux de menuiserie, de plomberie et d'électricité.

Section des opérations aériennes

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes
(1 P-3 et 3 agents du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 7 postes
(1 administrateur recruté sur le plan national et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste
(Volontaire recruté sur le plan international)

297. Le Groupe des terminaux aériens a notamment pour fonction d'assurer les services d'urgence et de secours en cas de catastrophe aérienne. La Mission a

toutefois passé un accord avec les autorités de l'aviation civile soudanaise lui permettant d'utiliser ses services de lutte contre l'incendie à Khartoum, El Obeid et Port-Soudan et de faire appel à ses pompiers dans les autres emplacements. Pour les 15 autres sites d'atterrissage fréquemment utilisés, la Mission fournit son propre matériel anti-incendie et assure la formation des officiers de liaison des forces aériennes à l'utilisation de ce matériel.

298. Pour accroître la sûreté et la sécurité de ses activités aéronautiques, la Mission ne compte actuellement qu'un seul responsable incendie, lequel est chargé de la surveillance, de l'inspection et de l'étiquetage du matériel de lutte contre l'incendie. Ce responsable est épaulé par un contrôleur auxiliaire des terminaux aériens spécialement formé.

299. Dans plusieurs sites d'atterrissage de la Mission, l'appui spécial fourni par le contrôleur des terminaux aériens ne suffit pas à effectuer l'ensemble des inspections nécessaires. Pour assurer la sûreté et la sécurité de tous les aérodromes grâce à la présence d'au moins un officier incendie dans la zone de la Mission, il est proposé de recruter un assistant à la sécurité incendie (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui assumera au sein du Groupe des terminaux aériens les fonctions d'officier incendie adjoint aux opérations aériennes. Le titulaire relèvera du Chef du Groupe des terminaux aériens.

300. La MINUS exploite une flotte de 40 aéronefs civils et militaires qui effectuent jusqu'à 1 800 heures de vol par mois. Eu égard à la complexité des opérations aériennes et autres menées par la Mission et aux préoccupations constantes des États Membres à propos du coût élevé du transport aérien, il est impérieux d'optimiser l'utilisation des ressources aéronautiques.

301. La Mission propose de recruter un assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile) qui sera chargé au quotidien de recueillir des données, d'assurer un suivi et d'établir des rapports concernant l'utilisation prévue et l'utilisation réelle des appareils, avec pour objectifs la planification précise et en temps voulu des ressources aéronautiques et leur rentabilisation. Le titulaire du poste d'assistant aux opérations aériennes relèvera du Chef des opérations aériennes.

302. Cette fonction exige une bonne connaissance des opérations aériennes civiles et militaires et de la gestion de ces opérations. Le titulaire devra recueillir des données sur les équipages et les appareils utilisés pour plus de 640 vols par mois en moyenne et les intégrer aux données opérationnelles courantes et aux données de planification.

303. Dans certaines parties du pays, les routes sont en mauvais état, voire inexistantes, et pendant plusieurs mois par an, la saison des pluies rend impossible toute opération de transport routier. Du fait de l'accroissement des activités dans la zone de la Mission et de l'augmentation du nombre de bases d'opérations, cette fonction revêt une importance critique si l'on veut que la Mission maintienne un niveau constant d'opérations aériennes tout en continuant de partager sa flotte aérienne avec la MINUAD.

304. Cette fonction est actuellement exécutée de manière ponctuelle par des membres du personnel occupant d'autres fonctions, mais du fait du volume des données à recueillir et à analyser, il est demandé de recruter une personne qui sera expressément chargée d'obtenir des informations précises et en temps voulu afin d'améliorer l'efficacité de la gestion de la flotte aérienne de la Mission.

305. Aux fins de l'exécution de son mandat, la Mission dépose chaque année en moyenne 120 demandes de permis d'atterrissage pour des vols de relève des contingents, des vols d'entretien réguliers et des vols effectués à l'extérieur de la zone de la Mission. Pour l'obtention de chaque permis et dérogation demandés, un suivi scrupuleux de 7 à 10 jours en moyenne, mais parfois davantage, doit être assuré auprès des ministères et autorités gouvernementales compétents.

306. Il est demandé de recruter un administrateur qui sera expressément chargé de l'obtention des permis et de la délivrance des documents requis dans les délais prévus. Le titulaire devra connaître à fond les clauses des contrats et des lettres d'attribution régissant l'exploitation des aéronefs de la Mission.

307. Pour l'exécution de cette fonction, il est proposé de nommer au sein du Groupe de la conformité technique un fonctionnaire du Protocole (administrateur recruté sur le plan national), qui sera chargé de communiquer avec les fonctionnaires de rang supérieur du Ministère des affaires étrangères, les autorités soudanaises de l'aviation civile et les responsables des services du renseignement militaire afin d'obtenir en temps voulu les permis et documents nécessaires à l'exploitation des aéronefs de la MINUS au Soudan.

308. Ces tâches sont actuellement exécutées au sein du Groupe par un assistant aux contrats. Cependant, pour donner suite à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne demandant que l'on anticipe les délais d'obtention des autorisations et dérogations diplomatiques délivrées par le gouvernement, et pour faire ainsi en sorte que les appareils soient utilisés au maximum, il est proposé de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national chargé des autorisations diplomatiques.

309. La flotte de la MINUS (40 appareils, dont 12 avions et 28 hélicoptères) est exploitée par 12 entreprises locales dans le cadre de quatre lettres d'attribution. Elle effectue 640 vols par mois. Pour 2008/09, le budget des opérations aériennes a représenté 22 % des dépenses opérationnelles de la Mission, soit 39,9 millions de dollars. À la différence d'autres centres de coûts de la Mission, la Section n'a pas de poste d'assistant au budget.

310. Un poste d'assistant au budget (agent du Service mobile) chargé de la comptabilisation, de la vérification et de l'analyse des heures de vol utilisées est demandé pour contrôler les diverses dépenses opérationnelles, fournir des rapports périodiques sur les écarts existants et garantir le respect des termes des contrats. En outre, la comptabilisation et la facturation exactes du nombre d'heures de vol utilisées revêtent une importance essentielle dans la mesure où la MINUS et la MINUAD sont liées par un accord de cofinancement du transport aérien. L'assistant au budget devra également prêter son concours à l'établissement annuel du budget aviation de la MINUS.

311. Cette fonction a été exécutée jusque-là par un administrateur des contrats. Cependant, étant donné la diversité des appareils de la Mission et les divers usages qu'elle fait de ces appareils, il est demandé de créer au sein de la Section un poste d'assistant au budget qui, avec l'aide de l'assistant aux opérations aériennes (base de données), assurera le suivi permanent de l'utilisation des heures de vol et garantira l'utilisation efficace et rentable des appareils de la Mission.

312. Après examen de ses effectifs actuels, la Mission propose de supprimer le poste d'administrateur des contrats (agent du Service mobile) et de créer le poste supplémentaire d'assistant au budget (agent du Service mobile) demandé.

313. La Mission demande que soit créé un groupe de la formation aéronautique et de l'assurance qualité, lequel sera chargé de veiller à la qualité et à la sécurité des opérations aériennes, conformément aux normes nationales et internationales en vigueur.

314. Le récent audit du Bureau des services de contrôle interne a mis en lumière la nécessité cruciale d'établir chaque année un plan global de formation de l'ensemble du personnel aéronautique et un programme de formation destiné aux directeurs et aux administrateurs extérieurs à la Section de l'aviation, afin qu'ils soient tenus au courant des progrès réalisés dans le domaine aéronautique, et notamment en matière de sécurité aérienne. Le rapport d'audit a également recommandé de recruter au sein de la Section de l'aviation un instructeur expressément chargé de la formation.

315. L'audit a recommandé que la Mission s'assure que les audits de qualité soient exécutés dans le respect des dispositions du Manuel de la sécurité aérienne régissant les programmes d'assurance qualité applicables au secteur aéronautique. L'assurance qualité vise à garantir que les équipages et le personnel aéronautique respectent les politiques, directives, règles et procédures en vigueur, que des systèmes de retour de l'information et des rapports fiables soient établis en fonction des problèmes rencontrés et des décisions prises en accord avec les normes en vigueur et enfin qu'un suivi soit assuré et que des mesures correctives soient mises en place, si besoin est.

316. Pour donner suite aux recommandations de l'audit et garantir la sécurité des opérations aériennes en accord avec les normes nationales et internationales en vigueur, la Section de l'aviation de la MINUS demande la création d'un groupe de la formation aéronautique et de l'assurance qualité placé sous la responsabilité du Chef des opérations aériennes. Ce groupe comprendra le personnel indiqué ci-après.

317. Un spécialiste des opérations aériennes (P-3), qui occupera les fonctions de Chef du Groupe de la formation aéronautique et de l'assurance qualité et sera responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la supervision générales des programmes de formation aéronautique et d'assurance qualité.

318. Un assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile), qui sera responsable de l'élaboration et de la révision des normes de qualité, du respect de ces normes et de l'établissement et de la tenue à jour des documents de contrôle.

319. Deux assistants à la formation aéronautique (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), qui seront chargés de l'élaboration de matériels de formation à usage interne et externe agréés par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de la coordination avec le Centre intégré de formation de la Mission pour toutes les questions liées à la formation, de la conduite de stages de formation destinés aux observateurs militaires des Nations Unies et de l'établissement, de la justification et du contrôle du budget formation.

320. Il est proposé de créer un poste d'administrateur de bases de données sur la formation aéronautique et l'assurance qualité (1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international). Le titulaire sera chargé de tenir à jour les bases de

données sur la formation et l'assurance qualité ainsi que les dossiers de formation et de préparer des analyses sur l'assurance qualité.

321. Au fur et à mesure de l'arrivée à expiration en 2007/08 et 2008/09 des contrats régissant les opérations de manutention au sol, celles-ci ont été prises en charge par les propres services de la Mission. La Mission a continué de recourir à des entreprises privées pour étoffer le personnel de transport aérien des aérodromes. Étant donné le caractère permanent des tâches exécutées et pour donner suite à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, il est proposé de normaliser quatre postes de conducteur d'engin remorqueur (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les titulaires seront chargés des activités de manutention au sol.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 27 postes
(agents des services généraux recrutés sur le plan national)

322. Au fur et à mesure de l'arrivée à expiration en 2007/08 et 2008/09 des contrats régissant les opérations de manutention au sol, celles-ci ont été prises en charge par les propres services de la Mission. La Mission a continué de recourir à des entreprises privées pour étoffer le personnel de transport aérien des aérodromes. Étant donné le caractère permanent des tâches exécutées et pour donner suite à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, il est proposé de normaliser les fonctions de manutention au sol en créant les postes suivants : 20 opérateurs de groupes électrogènes et d'engins remorqueurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) (4 à Djouba, 2 à Wau, 3 à Kadugli, 3 à Malakal, 2 à Ed Damazin, 4 à El Obeid et 2 à Rumbek) et 7 assistants d'aéroport (agents des services généraux recrutés au plan national) (1 agent pour chaque site suivant : Djouba, Wau, Kadugli, Malakal, Ed Damazin, El Obeid et Rumbek).

Section des transports

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 26 postes
(agents des services généraux recrutés sur le plan national)

323. La Mission fait actuellement régulièrement appel à des entreprises privées qui lui fournissent les mécaniciens dont elle a besoin pour effectuer elle-même diverses réparations. Compte tenu du caractère essentiel et permanent de ces fonctions, il est proposé de créer à Khartoum 10 postes de mécanicien (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

324. En 2008, la Mission a créé un Comité du parc automobile, lequel est chargé d'adapter le ratio de véhicules disponibles aux priorités opérationnelles de la Mission. Cette mesure a entraîné durant l'exercice 2008/09 le transfert progressif d'environ 90 véhicules de Khartoum vers les secteurs, l'objectif étant de fournir un appui renforcé aux patrouilles de surveillance et de vérification, notamment en prévision des élections et eu égard au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Du fait de cette mesure, plus de 225 administrateurs recrutés sur le plan international et basés à Khartoum devront recourir à d'autres moyens de transport.

325. Pour des raisons de sûreté et de sécurité, la Mission met à la disposition de son personnel basé à Khartoum un système de transport centralisé qui fonctionne toute l'année et 24 heures sur 24. Ce système comprend un service régulier et quotidien de navette (3 740 trajets aller et retour sont assurés en moyenne chaque mois), un service de radio taxi à la demande pour les voyages ou déplacements officiels, un service de voiture en dehors des heures de travail pour le personnel appelé à faire des heures supplémentaires, un service de prise en charge aux terminaux aériens et enfin un service de transport d'urgence.

326. Pour appuyer les services de transport à Khartoum à la suite du transfert de 90 véhicules de Khartoum vers les secteurs, il est proposé de recruter 15 chauffeurs de navette supplémentaires qui travailleront 24 heures sur 24, en trois équipes.

327. Pour appuyer le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, il est proposé de créer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans un camp de démobilisation du nord du Soudan. Le personnel recruté sur le plan national et sur le plan international pourra de cette façon se rendre d'un site de démobilisation à l'autre.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 23 postes
(agents des services généraux recrutés sur le plan national)

328. Pour rationaliser la filière hiérarchique, il est proposé de transférer les 18 postes de technicien (véhicules et groupes électrogènes) du Bureau du Directeur de la Division de l'appui aux missions à la Section des transports. Les titulaires de ces postes relèveront de l'administrateur des transports du bureau de secteur.

329. Pour obéir à la norme de classement des postes, les techniciens d'entretien des véhicules et des groupes électrogènes auront le titre de technicien d'entretien des véhicules, même s'ils assurent à la fois l'entretien des véhicules et des groupes électrogènes.

330. À l'appui du Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, il est proposé de créer 5 postes de chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national), soit un poste par site de démobilisation. Le personnel recruté sur le plan national et sur le plan international pourra de cette façon se rendre d'un site à l'autre.

Section du contrôle des mouvements

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1poste
(agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaire des Nations Unies : augmentation de 1 poste
(Volontaire recruté sur le plan international)

331. On procède actuellement à la restructuration et à la réorganisation de la Section du contrôle des mouvements dans le but d'accroître l'efficacité de la planification des mouvements de passagers et de marchandises, y compris le déploiement et la relève des contingents et les mouvements réguliers de passagers et

de marchandises. On cherche aussi à accélérer le dédouanement et l'acheminement des marchandises vers les secteurs, à assurer le suivi des expéditions et à réduire les risques d'arriérés.

332. Dans le cadre de la réorganisation, les groupes ont été renommés et le Groupe de la planification et de la coordination, également connu sous le nom de Centre mixte de contrôle des mouvements, a été créé. Ce groupe est chargé de coordonner les opérations du Groupe des réservations passagers, du Groupe de la planification du transport de fret et du Groupe du dédouanement et de planifier, coordonner et contrôler tous les mouvements de personnel et de marchandises effectués à l'intérieur de la zone de la Mission par voies aérienne, ferroviaire, fluviale et maritime, en liaison avec les opérations aériennes.

333. Après examen de ses effectifs, la Mission propose de reclasser un poste d'administrateur du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) de El Obeid en poste d'administrateur du contrôle des mouvements de la classe P-3 (Centre mixte du contrôle des mouvements). Le titulaire aura les connaissances et l'autorité requises pour superviser plusieurs groupes.

334. L'ancien Groupe des opérations sera renommé Groupe du contrôle des mouvements pour le nord du Soudan. Le Bureau du Chef du contrôle des mouvements compte actuellement un poste d'administrateur du contrôle des mouvements de la classe P-3. Ce poste sera maintenu et renommé poste de superviseur pour le nord du Soudan. Le titulaire sera responsable des détachements de Port Soudan, Kadugli, Ed Damazin, Abyei et Khartoum. Le Groupe du contrôle des mouvements de Djouba sera responsable du sud du Soudan.

335. Le Groupe de la gestion des conteneurs (un assistant au contrôle des mouvements) (agent des services généraux recruté sur le plan national) sera redéployé de Khartoum vers la base logistique de El Obeid, plus proche des activités du Groupe.

336. Au fur et à mesure de l'arrivée à expiration en 2007/08 et 2008/09 des contrats régissant les opérations de manutention au sol, celles-ci ont été prises en charge par la Mission elle-même. Le budget 2008/09 a approuvé à cette fin la création à Djouba de neuf postes d'assistant au contrôle des mouvements. La Mission continue cependant de faire appel à des entreprises privées pour étoffer le personnel existant. Étant donné le caractère permanent des tâches exécutées, il est proposé de normaliser ces fonctions en créant à Khartoum deux postes d'assistant au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national), en application de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.

337. À l'appui du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, il est proposé de créer un poste d'assistant à la planification du transport de fret (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international). Le titulaire sera basé à Khartoum où il sera chargé de coordonner l'approvisionnement et le réapprovisionnement en articles non alimentaires, les expéditions de matériel effectuées au titre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que les opérations de transport par voies aérienne et routière du personnel du Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion vers les sites de démobilisation, y compris le transport des observateurs entre les différents points de rassemblement.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 18 postes
(agents des services généraux recrutés sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation d'un poste
(Volontaire recruté sur le plan international)

338. Il est proposé de redéployer de El Obeid à Khartoum le poste d'administrateur du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) et de le transformer en poste d'administrateur du contrôle des mouvements de la classe P-3 (Centre mixte du contrôle des mouvements).

339. Il est proposé de redéployer le Groupe de gestion des conteneurs (1 assistant au contrôle des mouvements) (agent des services généraux recruté sur le plan national) vers la base logistique de El Obeid, plus proche des activités du Groupe.

340. Au fur et à mesure de l'arrivée à expiration en 2007/08 et 2008/09 des contrats régissant les opérations de manutention au sol, celles-ci ont été prises en charge directement par la Mission. On a approuvé à cette fin dans le budget 2008/09 la création à Djouba de neuf postes d'assistant au contrôle des mouvements. La Mission a toutefois continué de faire appel à des entreprises privées pour étoffer le personnel existant. Étant donné le caractère permanent des tâches exécutées et pour donner suite à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, il est proposé de normaliser ces fonctions en créant 15 postes d'assistant au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national), soit 6 à Djouba, 4 à Kadugli et 5 à Malakal.

341. L'accord sur la feuille de route pour la paix d'Abyei, signé à l'issue de la crise de mai 2008, a reconnu au personnel de la Mission la liberté de circuler par route et par voie aérienne dans toute la zone d'Abyei.

342. À l'issue de la crise de mai 2008, la Mission a entrepris la remise en état, l'agrandissement et l'amélioration de ses installations dans la zone d'Abyei au cours de la deuxième moitié de l'année 2008. L'afflux de personnel civil et militaire attendu dès la fin des travaux aidera la Mission à s'acquitter de son mandat concernant le déploiement des Unités mixtes intégrées et des Unités mixtes intégrées de police et facilitera le retour à Abyei des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

343. Dans l'étude la plus récente sur les capacités militaires, on a proposé le déploiement de 788 soldats dans la zone d'Abyei. Cette mesure, qui témoigne des efforts menés par la Mission pour appuyer le processus de paix d'Abyei entre les parties, signalera également la présence forte de l'ONU dans ce secteur potentiellement explosif.

344. En conséquence, il est proposé de déployer un détachement du Groupe du contrôle des mouvements vers le secteur 6 pour appuyer la circulation du personnel et l'acheminement des marchandises par voie aérienne et par route dans l'ensemble du secteur, lesquels vont s'accroître au fur et à mesure du déroulement du processus de reconstruction.

345. Le détachement du Groupe du contrôle des mouvements sera responsable de la circulation du personnel et de l'acheminement des marchandises par voie aérienne et par route au départ et à destination d'Abyei, de la relève et du rapatriement des

contingents militaires et du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU, des opérations de transit des marchandises (y compris des marchandises dangereuses), de la circulation du personnel civil et militaire dans la zone de la Mission, des opérations de manutention du fret et d'inspection des passagers, de l'identification des marchandises dangereuses et de l'établissement des déclarations nécessaires concernant les marchandises dangereuses.

346. Il est proposé de nommer au sein du détachement un assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile), lequel sera chargé de coordonner les fonctions exécutées par le détachement, y compris les opérations de manutention du fret et d'inspection des passagers, les activités liées aux vols spéciaux et aux vols de relève des troupes et la tenue à jour de statistiques actualisées. Pour seconder l'administrateur du contrôle des mouvements, il est proposé d'ajouter au poste existant deux postes d'assistant au contrôle des mouvements (un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et un agent des services généraux recruté sur le plan national).

347. Il convient de signaler que les surestaries ont doublé pendant la période 2007/08. Le niveau élevé des surestaries tient surtout aux délais de rotation des conteneurs transportés par ligne régulière entre le port et la principale base logistique à El Obeid. Pour résoudre le problème, le contenu de ces conteneurs est transbordé au port dans les conteneurs de l'ONU. Cette pratique, qui a débuté en décembre 2007, concerne actuellement 50 conteneurs des Nations Unies, lesquels font la navette entre l'entrepôt de Port-Soudan et El Obeid. C'est toutefois une opération à forte intensité de main-d'œuvre, la sécurité de la manutention des marchandises exigeant une étroite surveillance.

348. Port-Soudan compte actuellement un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le deuxième assistant qu'il est prévu de recruter secondera le titulaire en place pour l'établissement des contacts avec les autorités portuaires et les transitaires, la planification du travail du détachement, la liaison avec les autres sections, entreprises et agences en cas de problème à résoudre, la tenue à jour des dossiers et l'inspection quotidienne des marchandises reçues et expédiées.

Centre conjoint des opérations logistiques

Quartier général de la Mission, Khartoum

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (3 P-3 et 3 agents du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (administrateurs recrutés sur le plan national)

349. Pour garantir l'efficacité et le caractère proactif de l'appui fourni par la Division de l'appui aux missions eu égard aux priorités concurrentes de l'opération en cours, la Mission propose de renforcer les fonctions du Centre mixte des opérations logistiques.

350. La Mission compte deux assistants logisticiens (agents des services généraux recrutés sur le plan national) par bureau de secteur, mais cela ne suffit pas pour garantir la fourniture d'un appui coordonné et établir les contacts nécessaires avec les bureaux concernés.

351. Pour ce qui est du sud du Soudan, la Mission se propose de redéployer trois logisticiens (agents du Service mobile) de Khartoum vers les secteurs 1, 2 et 3. Comme la section compte actuellement un agent du Service mobile et trois logisticiens (P-3), elle propose de transformer deux postes d'assistant logisticien (agents du Service mobile) en postes de logisticien de la classe P-3 (agents du Service mobile). Les titulaires seront amenés à exécuter des fonctions relevant de la classe P-3.

352. Pour ce qui est du nord du Soudan, le même tableau d'effectifs sera retenu pour le Centre mixte des opérations logistiques (Khartoum) : 3 logisticiens (P-3) seront redéployés de Khartoum vers les secteurs 4, 5 et 6 et chacun relèvera de l'administrateur de secteur en place.

353. Dans chaque bureau de secteur, le logisticien assumera les fonctions de coordonnateur principal de la logistique du secteur et coordonnera les besoins logistiques, opérationnels et administratifs de la Mission dans l'exécution des activités et programmes dont elle est chargée en vertu de son mandat à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, et notamment les activités d'appui aux unités mixtes intégrées, au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à la démarcation des frontières dans le secteur. Le logisticien sera le seul interlocuteur pour toutes les questions de logistique concernant les organismes de l'ONU ainsi que les organismes concernés extérieurs à l'ONU. Il fera office de conseiller principal en logistique auprès des fonctionnaires d'administration, des chefs de bureau et des autres organismes et institutions des Nations Unies.

354. En consultation avec les composantes concernées de la Mission, le logisticien encadrera les activités de coordination, de contrôle, de déploiement, de rapatriement et de redéploiement des éléments de la Mission. Il sera chargé de la prévision, de la planification et de la coordination de l'appui logistique fourni à tous les organismes rattachés à la Mission dans tous les secteurs, et notamment les composantes civile et militaire et la composante police. Il organisera des séances d'information et fera des exposés sur la logistique à l'intention de la haute direction du secteur, et renforcera la capacité des responsables de la logistique recrutés au niveau local. Dans les secteurs où le Centre mixte des opérations logistiques des Nations Unies est déployé, le logisticien assurera la coordination des opérations de logistique et veillera à l'utilisation efficace et rentable des activités et des ressources de la Mission, afin d'éviter les doubles emplois et les ruptures dans l'appui opérationnel fourni aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'aux organisations non gouvernementales.

355. Au niveau régional, il est proposé de recruter trois logisticiens supplémentaires pour prêter main forte aux officiers du Bureau des affaires militaires actuellement en poste à Khartoum. Ils relèveront du Centre mixte des opérations logistiques pour le nord du Soudan. Cette mesure devrait renforcer la fonction logistique de la Mission en matière de planification, de surveillance et d'intégration des services d'appui fournis au secteur et de coordination de l'appui opérationnel fourni au titre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les logisticiens assureront en outre depuis Khartoum la continuité dont a besoin l'officier du Bureau des affaires militaires de chaque secteur lequel a pour fonction d'épauler les logisticiens du bureau de secteur. Les officiers du Bureau des affaires militaires sont relevés tous les six mois. Il convient également de signaler que la demande de postes d'administrateur recruté sur le plan national fait suite à la résolution 61/276

de l'Assemblée générale, laquelle met l'accent sur le renforcement des capacités nationales.

Bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 9 postes (3 P-3 et 6 agents du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 19 postes (3 administrateurs recrutés sur le plan national et 16 agents des services généraux recrutés sur le plan national)

356. Afin que tous les postes approuvés soient regroupés au sein d'une structure hiérarchique harmonieuse, les quatre derniers postes de logisticien de Port-Soudan (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), lesquels relèvent actuellement du Bureau de l'appui aux missions, seront redéployés vers le Centre mixte des opérations logistiques.

357. En outre, un logisticien (agent du service mobile) et 14 assistants logisticiens (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont les postes ont été approuvés pour le Bureau du Chef du Service d'appui intégré, seront redéployés vers le Centre mixte des opérations logistiques.

358. La Mission propose de redéployer six logisticiens de Khartoum vers le nord du Soudan. Les trois logisticiens en place (P-3) seront redéployés vers les secteurs 4, 5 et 6. En outre, trois postes d'assistant logisticien seront transformés en postes de logisticien (agents du Service mobile) et redéployés de Khartoum vers les secteurs 1, 2 et 3 où ils relèveront du fonctionnaire d'administration du secteur.

359. Il est proposé de créer trois postes supplémentaires de logisticien (administrateurs recrutés sur le plan national) qui apporteront leur concours aux officiers du Bureau des affaires militaires en poste à Djouba.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2007/08) (1)*	*Montant réparti (2008/09) (2)*	*Dépenses prévues (2009/10) (3)*	*Variation*	
				Montant (4) = (3) – (2)	*Pourcentage (5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	29 163,7	29 754,5	26 430,9	(3 323,6)	(11,2)
Contingents	217 415,1	221 212,9	248 359,8	27 146,9	12,3
Police des Nations Unies	33 012,6	32 442,1	35 036,9	2 594,8	8,0
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**279 591,4**	**283 409,5**	**309 827,6**	**26 418,1**	**9,3**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	124 129,8	112 838,2	150 766,9	37 928,7,	33,6
Personnel recruté sur le plan national	43 946,3	40 755,5	58 600,0	17 844,5	43,8
Volontaires des Nations Unies	9 939,0	10 589,5	12 621,4	2 031,9	19,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 106,8	4 030,8	7 117,4	3 086,6	76,6
Total partiel	**179 121,8**	**168 214,0**	**229 105,7**	**60 891,7**	**36,2**
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	1 768,7	1 743,4	(25,3)	(1,4)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	194,4	470,9	486,1	15,2	3,2
Voyages	5 901,5	5 130,6	5 220,2	89,6	1,7
Installations et infrastructures	85 597,7	89 876,3	116 591,7	26 715,4	29,7
Transports terrestres	22 691,4	21 313,7	25 831,6	4 517,9	21,2
Transports aériens	152 774,7	136 911,3	156 880,7	19 969,4	14,6
Transports maritimes ou fluviaux	66,1	54,5	107,4	52,9	97,1
Transmissions	16 446,6	20 194,3	26 547,0	6 352,7	31,5
Informatique	8 836,5	10 846,5	16 981,4	6 134,9	56,6
Services médicaux	9 311,0	10 477,6	10 095,0	(382,6)	(3,7)
Matériel spécial	1 835,8	2 664,1	3 160,6	496,5	18,6
Fournitures, services et matériel divers	57 090,7	68 388,6	76 982,7	8 594,1	12,6
Projets à effet rapide	999,9	1 000,0	1 000,0	–	–
Total partiel	**361 746,3**	**369 097,1**	**441 627,8**	**72 530,7**	**19,7**
Montant brut	**820 459,5**	**820 720,6**	**980 561,1**	**159 840,5**	**19,5**
Recettes provenant des contributions du personnel	20 399,0	18 850,3	22 843,7	3 993,4	21,2
Montant net	**800 060,5**	**801 870,3**	**957 717,4**	**155 847,1**	**19,4**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**820 459,5**	**820 720,6**	**980 561,1**	**159 840,5**	**19,5**

B. Gains d'efficacité

360. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte des mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant*	*Mesures prises*
Installations et infrastructures : carburants et lubrifiants	348,0	Réduction de la consommation de carburant des groupes électrogènes grâce à la synchronisation et à la centralisation de la production d'électricité aux bureaux de secteur, pour un rendement et une rentabilité meilleurs. Du fait de la répartition de la production entre groupes électrogènes, la synchronisation permettrait de réduire la consommation de carburant par rapport au déclenchement manuel, qui consomme plus de carburant. Il faut déduire de la réduction escomptée de 618 000 litres de la consommation de carburant (soit 618 000 dollars) le coût des bâtiments pour les groupes électrogènes (soit 270 000 dollars).
Transports aériens : frais de manutention au sol	400,0	La stratégie à long terme de la Mission actuellement mise en œuvre pour assurer les opérations de manutention au sol au moyen des capacités internes sans qu'il ne soit fait appel à une entreprise privée sera étendue à Khartoum et El Obeid. Des économies seront réalisées grâce à une utilisation rationnelle des capacités internes. Il faut toutefois déduire des économies de 1,4 million de dollars qu'il est ainsi prévu de réaliser un montant de 1 million de dollars correspondant à la création, au sein du Groupe de l'aviation et du contrôle des mouvements, de 49 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national, qui seront occupés par d'anciens vacataires et renforceront les capacités internes de manutention au sol dans l'ensemble de la région relevant de la Mission.
Services de sécurité	1 104,0	La Mission propose d'externaliser les fonctions non essentielles des gardes de sécurité afin de moins dépendre du personnel recruté sur le plan national pour assurer la sécurité des locaux de la MINUS. Il est prévu d'externaliser dans un premier temps ces services à Khartoum et El Obeid, ce qui conduirait à la suppression de 72 postes de garde (agents des services généraux recrutés sur le plan national) (61 à Khartoum et 11 à El Obeid). D'après une évaluation récente, il faut 150 gardes pour assurer

Catégorie de dépenses	*Montant*	*Mesures prises*
		la sécurité à El Obeid. Or, on en compte actuellement 107. Il est donc proposé d'externaliser 43 postes supplémentaires à El Obeid. Le coût moyen d'un garde recruté sur le plan national étant de 20 400 dollars par an, contre 10 800 dollars pour l'externalisation de services équivalents, les économies ainsi réalisées s'élèveront à 1 404 000 dollars.
Fournitures médicales	422,6	La Mission compte réaliser des économies de 422 600 dollars à la rubrique Fournitures médicales en améliorant l'achat de stocks, le renouvellement des fournitures et leur entreposage
Total	**2 274,6**	

C. Taux de vacance de postes

361. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 ont été calculées sur la base des taux de vacance suivants :

(Pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2007/08*	*Taux budgétisé 2008/09*	*Taux prévu 2009/10*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	7	6	5
Contingents	–	1	1
Police des Nations Unies	9	11	7
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	23	25	22
Personnel recruté sur le plan national			
Agents des services généraux	16	15	15
Administrateurs recrutés sur le plan national	44	40	40
Volontaires des Nations Unies	(14)	15	30
Postes de temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	75	21	22
Personnel recruté sur le plan national			
Agents des services généraux	67	15	15
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	40	40
Personnel fourni par des gouvernements	–	15	15

[a] Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

362. Les prévisions de dépenses tiennent compte des taux de vacance de postes de toutes les catégories de personnel, qui ont été estimés pour l'exercice 2009/10 compte tenu de l'expérience acquise en la matière par la Mission et notamment des taux de vacance de l'exercice 2008/09.

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

363. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, qui sont calculées sur la base des taux de remboursement standard pour le matériel majeur (location avec services) et le soutien logistique autonome, représentent un montant total de 87 654 200 dollars, qui se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant estimatif*
Matériel majeur	
Contingents	44 386,9
Unités de police constituées	–
Total partiel	**44 386,9**
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	22 776,4
Transmissions	8 845,2
Services médicaux	8 395,2
Matériel spécial	3 160,5
Total partiel	**43 177,3**
Total	**87 564,2**

Facteurs approuvés pour la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,6	24 mars 2005	–
Usage opérationnel intensif	3,8	24 mars 2005	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	24 mars 2005	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-3,0		

E. Formation

364. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Consultants en formation	363.0
Voyages	
Voyages, formation	737.2
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 114.7
	2
	21
Total	**4.9**

365. Le nombre de participants prévu pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, par rapport aux exercices précédents, est indiqué ci-après :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2007/08	*Nombre prévu 2008/09*	*Nombre proposé 2009/10*	*Nombre effectif 2007/08*	*Nombre prévu 2008/09*	*Nombre proposé 2009/10*	*Nombre effectif 2007/08*	*Nombre prévu 2008/09*	*Nombre proposé 2009/10*
Formation interne	1 319	2 057	1 936	2 668	6 971	6 546	190	358	468
Formation externe[a]	135	93	157	181	65	90	–	5	20
Total	**1 454**	**2 150**	**2 093**	**1 395**	**7 036**	**6 636**	**190**	**363**	**488**

[a] À la Base logistique des Nations Unies et en dehors de la zone de la Mission.

366. La Mission continuera à dispenser ses programmes de formation interne et externe à un nombre total estimatif de 9 217 participants, dont 2 093 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 6 636 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 488 militaires et membres de la police. Les programmes de formation interne se composent de séminaires, de cours et d'ateliers destinés à 8 950 membres du personnel (97,1 %). Des programmes de formation externe sont prévus à l'intention de 267 membres du personnel de la MINUS occupant des fonctions essentielles (2,9 %).

F. Désarmement, démobilisation et réintégration

367. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant estimatif*
Personnel civil	5 341
Dépenses opérationnelles	
Voyages (autres que pour la formation)	536
Installations et infrastructures	1 668
Transports terrestres	1 062
Transports aériens	1 248
Transmissions	278
Informatique	51
Fournitures, services et matériel divers	1 234
Services divers	22 000
Montant total des dépenses opérationnelles	**28 076**
Total	**33 417**

368. Le montant prévu à la rubrique Services divers (22 millions de dollars) doit permettre de financer le coût des activités de désarmement, de démobilisation volontaire et de réinsertion de 55 000 combattants à raison de 400 dollars par personne couvrant des services de transport, de réinstallation et de réinsertion. Les ressources demandées au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration doivent également permettre de financer la création de 172 postes supplémentaires (23 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 124 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 25 Volontaires des Nations Unies), le coût des pièces détachées et du carburant destinés à 32 groupes électrogènes, des services collectifs de 6 camps et 10 bureaux établis à l'échelle des États, des communications par réseaux commerciaux, du stockage, de la maintenance et des licences de progiciels de gestion des données centralisées, des pièces détachées et de la maintenance du matériel informatique et des rations de réserve de 55 000 combattants.

369. La participation plus active de la Mission aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est décrite dans le produit suivant, qui relève de la réalisation escomptée 4.2 des tableaux de budgétisation axée sur les résultats :

> « Assistance technique et appui financier au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan pour le désarmement et la démobilisation des combattants et des membres des groupes ayant des besoins spéciaux (dont le nombre total pourrait atteindre 55 000), comprenant la prestation de services tels que l'enregistrement et la mise en place d'un système informatique de

gestion pour les données portant sur les ex-combattants et les membres des groupes ayant des besoins spéciaux; l'examen médical des handicapés ex-combattants, l'information et l'orientation des ex-combattants et des membres des groupes ayant des besoins spéciaux sur les objectifs du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration; et l'organisation de campagnes d'information sur le processus de DDR. »

G. Services de détection des mines et de déminage

370. Le montant estimatif total des ressources nécessaires au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant estimatif*
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	41 441,4
Fournitures nécessaires à la détection des mines et au déminage	–
Total	**41 441,4**

371. Pour mener à bien le mandat de la Mission en matière de lutte antimines, il est proposé de maintenir la capacité de déminage requise au cours de l'exercice précédent, en partant du principe que les moyens de la Mission seront nécessaires jusqu'à ce que les activités de déminage soient prises en charge par les autorités nationales en 2011.

372. La composante Opérations du plan de déminage continuera d'apporter un appui direct à la Mission et également de faciliter l'exécution du mandat de cette dernière en renforçant les moyens dont disposent les compagnies militaires de déminage de la MINUS. Toutes les activités de déminage seront menées conformément aux normes humanitaires ainsi qu'il est prévu dans le mandat de la MINUS. Dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats, le Bureau de la lutte antimines de la Mission apportera son appui aux composantes Aide humanitaire, relèvement et réintégration et Appui de la mission.

373. Le montant des ressources demandées au titre des services de détection et de déminage doit permettre de couvrir les dépenses ci-après : 34 postes de fonctionnaire recrutéssur le plan international et 57 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (7 214 700 dollars); le coût des contrats pour l'inspection des routes, les études techniques, les services de déminage intégrés, le déminage de la ligne d'engagement, la location et l'affrètement d'avions (30 462 600 dollars); les frais de voyage (264 400 dollars); et le coût du matériel (480 700 dollars). Le solde de 3 019 000 dollars se compose d'un montant de 1 097 800 dollars correspondant à l'appui et aux services du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et d'un montant de 1 921 200 dollars correspondant aux frais de

gestion, soit 5 % du coût estimatif total des services de détection des mines et de déminage.

H. Projets à effet rapide

374. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, comparé aux exercices précédents, se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (projets réalisés)	999,9	35
1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (projets approuvés)	1 000,0	62
1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (projets proposés)	1 000,0	50

375. La poursuite du programme de projets à effet rapide au cours de l'exercice 2009/10 aidera directement et visiblement la Mission à mettre en œuvre, promouvoir et faciliter l'action que mène l'ONU en faveur de la paix au Nord et au Sud-Soudan. Ces projets visent à appuyer dans de brefs délais des activités ponctuelles entreprises à l'échelon local dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure publique et des services sociaux.

III. Analyse des variations[1]

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	Variation	
Observateurs militaires	(3 323,6)	(11,2 %)

• **Mandat : modification de la structure de la composante militaire**

376. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la réduction du nombre d'observateurs militaires, qu'il est proposé de ramener à 525 au cours de l'exercice 2009/10 (contre 625 pour 2008/09), ainsi que par une révision à la baisse (de 5 113 à 4 650 dollars) du coût moyen des voyages aller retour des observateurs à l'occasion de leur déploiement, relève et rapatriement, calculé compte tenu de l'expérience de la Mission.

	Variation	
Contingents	27 146,9	12,3 %

• **Mandat : modification de la structure de la composante militaire**

377. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il est proposé d'accroître de 8,1 % le nombre de militaires, qui passerait ainsi de

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

8 745 en 2008/09 à 9 450 en 2009/10, conformément aux recommandations énoncées dans l'étude sur les capacités militaires, ainsi que par la hausse des dépenses nécessaires au titre du matériel appartenant aux contingents et du transport et du déploiement de celui-ci. Des dépenses supplémentaires sont également prévues au titre des rations des contingents, dont le coût a augmenté de 52,8 %.

	Variation	
Police des Nations Unies	2 594,8	8,0 %

• **Gestion : réduction de l'abattement pour déploiement différé**

378. L'augmentation des ressources demandées est due au fait qu'il est proposé de ramener l'abattement pour déploiement différé de la Police des Nations Unies de 11 % en 2008/09 à 7 % en 2009/10.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	37 928,7	33,6 %

• **Paramètres budgétaires : application de nouveaux régimes contractuels**

379. La variation par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris les indemnités de poste et les dépenses communes de personnel, l'Assemblée générale ayant approuvé, dans sa résolution 63/250, de nouveaux régimes contractuels régis par un règlement unique, qui seront mis en application à compter du 1er juillet 2009. Cette augmentation est en partie compensée par la suppression des dépenses liées à l'indemnité de subsistance (missions). On prévoit également des dépenses supplémentaires dues au fait qu'il est proposé de créer 145 postes supplémentaires de fonctionnaire recruté sur le plan international et d'octroyer la prime de risque dans tous les lieux d'affectation de la Mission.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan national	17 844,5	43,8 %

• **Mandat : modification des dépenses opérationnelles**

380. L'augmentation des ressources demandées à cette rubrique tient au fait qu'il est proposé de créer 446 postes supplémentaires de fonctionnaires recrutés sur le plan national au cours de l'exercice 2009/10 et d'octroyer la prime de risque dans tous les lieux d'affectation de la Mission.

	Variation	
Volontaires des Nations Unies	2 031,9	19,2 %

• **Mandat : modification des dépenses opérationnelles**

381. L'augmentation des ressources demandées à cette rubrique s'explique par le fait qu'il est proposé de créer 74 postes supplémentaires de Volontaire des Nations Unies au cours de l'exercice 2009/10.

		Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)		3 086,6	76,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

382. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait que le personnel temporaire (autre que pour les réunions) prévu pour l'exercice 2009/10 (42 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 47 recrutés sur le plan national) devrait être entièrement déployé tout au long de l'exercice, alors que le taux de déploiement de cette catégorie de personnel a été de 60,3 % en 2008/09, ainsi que par une augmentation des dépenses communes de personnel y afférentes. Elle est également due à la hausse des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris les indemnités de poste et les dépenses communes de personnel, l'Assemblée générale ayant approuvé, dans sa résolution 63/250, de nouveaux régimes contractuels régis par un règlement unique, qui seront mis en application à compter du 1er juillet 2009. Cette augmentation est en partie compensée par la suppression des dépenses liées à l'indemnité de subsistance (missions).

		Variation	
Installations et infrastructures		26 715,4	29,7 %

• **Facteurs externes/gestion : hausse du coût du carburant, moyens et produits revus à la hausse**

383. L'augmentation des ressources demandées s'explique par une hausse de 20,5 % du coût du carburant alimentant les groupes électrogènes et un accroissement de 24 % de la consommation de carburant par rapport à l'exercice 2008/09. La hausse de la consommation de carburant tient au fait qu'il est proposé de construire deux bases d'opérations supplémentaires et une base autre qu'opérationnelle et d'agrandir deux bases d'opérations déjà en place. Des ressources supplémentaires sont également demandées pour renforcer comme prévu le programme de construction, notamment construire une Maison des Nations Unies à Djouba, des refuges et des abris fortifiés, des routes et des ponts, deux bâtiments à étage destinés au Service des communications et des technologies de l'information au quartier général de la Mission, un bâtiment pour groupes électrogènes, des logements pour le personnel et enfin des bureaux, ainsi que pour assurer la maintenance portuaire. La hausse de 27 % des dépenses au titre du soutien logistique autonome, due au déploiement de 705 militaires supplémentaires, nécessite également des ressources supplémentaires.

		Variation	
Transports terrestres		4 517,9	21,2 %

• **Facteurs externes : hausse du coût du carburant**

384. L'augmentation des ressources demandées s'explique par la hausse de 20,5 % du coût du carburant automobile et l'accroissement de 25 % de la consommation de carburant. Cette hausse de la consommation de carburant tient au fait qu'il est

proposé de faire l'acquisition de 80 véhicules à 4 roues motrices et 39 autocars supplémentaires, ainsi que de 344 véhicules supplémentaires appartenant aux contingents, qui seront déployés dans la zone de la Mission, ce qui portera le nombre total de véhicules de 1 562 en 2008/09 à 1 906 pour l'exercice 2009/10.

		Variation	
Transports aériens	19 969,4	14,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

385. L'augmentation des ressources demandées s'explique par la hausse de 19,7 % du nombre d'heures de vol, qui passera de 19 298 en 2008/09 à 23 093 en 2009/10, ce qui entraînera une hausse de 8,4 % des frais de kérosène et une hausse de 18,6 % des coûts garantis de la flotte.

		Variation	
Transports maritimes et fluviaux	52,9	97,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

386. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait que les patrouilles fluviales couvriront un plus grand territoire, ce qui entraînera une hausse de 20,5 % des dépenses de carburant et nécessitera l'établissement d'un contrat d'assurance local.

		Variation	
Transmissions	7 188,2	35,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

387. L'augmentation des ressources demandées tient au fait qu'il faut remplacer le matériel de transmissions obsolète et vétuste de façon à disposer d'un réseau de communication opérationnel et sécurisé et qu'il est proposé de recruter 20 techniciens contractuels supplémentaires, qui seraient affectés aux bases d'opérations.

		Variation	
Informatique	6 134,9	56,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

388. L'augmentation des ressources demandées tient au fait qu'il faut remplacer le matériel informatique vétuste afin que toutes les bases d'opérations disposent de services informatiques fiables et qu'il est proposé de recruter 24 informaticiens contractuels supplémentaires, qui seraient affectés aux bases d'opérations.

	Variation	
Services médicaux	(382,6)	(3,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

389. La diminution des ressources demandées s'explique par une amélioration de la gestion des stocks, qui a conduit à réduire ces derniers et à maintenir à un niveau optimal la quantité de fournitures médicales nécessaires.

	Variation	
Matériel spécial	496,5	18,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

390. L'augmentation des ressources demandées s'explique par l'augmentation des ressources nécessaires au titre du soutien logistique autonome, du fait du déploiement proposé de 705 militaires supplémentaires.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	8 594,1	12,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

391. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation des ressources nécessaires au titre de l'appui au désarmement, à la démobilisation et la réinsertion, dont le montant a été porté de 18,9 millions de dollars en 2008/09 à 22 millions de dollars pour l'exercice 2009/10, sur la base de 400 dollars par personne pour 55 000 combattants. Il est par ailleurs prévu de consacrer 1,2 million de dollars à la constitution de stocks de rations correspondant à 2 jours de consommation pour 55 000 combattants et d'engager des dépenses supplémentaires de 1,2 million de dollars au titre du transit du matériel appartenant aux Nations Unies.

IV. Décisions que l'Assemblée devra prendre

392. **Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :**

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 980 561 100 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010;

b) Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 81 713 425 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décision/demande	*Mesures prises*
Section II : Établissement et présentation des budgets	
Paragraphe 2	
Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles	Disposition appliquée. Les hypothèses retenues pour la planification des ressources figurent dans le budget et le rapport sur l'exécution du budget de la MINUS.
Paragraphe 3	
Tout faire pour améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés	Application en cours. Tous les efforts sont faits pour améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés.
Paragraphe 4	
Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget.	Disposition appliquée dans le budget 2009/10; voir les tableaux axés sur les résultats et le tableau sur les gains d'efficacité
Paragraphe 5	
Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session	Disposition appliquée dans le budget 2009/10; les crédits demandés sont calculés en fonction des données propres à la Mission au lieu de coûts standard.
Paragraphe 6	
Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements étant donné l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs	Disposition appliquée. En matière de gestion interne, la Mission s'emploie à exercer un contrôle continu sur les engagements.

Décision/demande	*Mesures prises*
Section III : Budgétisation axée sur les résultats	
Paragraphe 2	
Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations	Disposition appliquée dans le budget 2009/10; voir les tableaux axés sur les résultats et les hypothèses retenues pour la planification des ressources, qui sous-tendent l'établissement des prévisions budgétaires
Section VII : Dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes	
Paragraphe 3	
Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat	Disposition appliquée. Les postes d'agent recruté sur le plan national comptent pour 68 % de l'ensemble des postes demandés pour 2009/10.
Paragraphe 4	
Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement	Pourvoir postes vacants demeure l'une des priorités de la MINUS, mais la Mission a du mal à attirer et à retenir des candidats qualifiés. Le taux moyen de vacance de postes pour les agents recrutés sur le plan international a légèrement diminué, passant de 28,5 % en 2006/07 à 27,6 % en 2007/08, alors que chez les agents recrutés sur le plan national, il a baissé de façon plus nette, passant de 28,7 % à 23,4 %.
Paragraphe 5	
Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans ses projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée	Pour établir le projet de budget 2009/10, on a procédé à une analyse approfondie de la dotation en effectifs de la Mission, en examinant : a) les possibilités de regroupement d'unités administratives; b) les incohérences entre les titres et les classes, d'une unité administrative ou d'un secteur à l'autre, sur la base de normes de classement des postes et des titres fonctionnels; c) le nombre de rapports directs (idéalement 8); d) les possibilités de recourir davantage à des agents recrutés sur le plan national et à des agents des services généraux; e) la possibilité de réduire le nombre de services de petite taille et de recruter des administrateurs à des classes moindres pour contrer la tendance au surclassement des postes; et f) la nécessité de privilégier le recrutement pour pourvoir les postes vacants plutôt que de créer des postes. Cet examen de la structure des postes demandés par rapport au tableau actuel des effectifs a abouti au réalignement de certains postes pour prendre en compte l'évolution des opérations et des priorités de la Mission, notamment le processus de régionalisation et

Décision/demande	*Mesures prises*
	l'appui au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.
Section IX : Formation	
Paragraphe 2	
Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et le faire participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser	Disposition appliquée dans le budget 2009/10 au titre de la formation; environ 80 % du personnel formé seront des agents recrutés sur le plan national. La MINUS envisage de lancer en janvier 2009 trois programmes de formation destinés à son personnel recruté sur le plan national : cours d'anglais, cours d'informatique de niveau élémentaire et intermédiaire et programme de formation technique. Il est proposé de poursuivre ces programmes pendant l'exercice 2009/10.
Section XIII : Transports aériens	
Paragraphe 3	
Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés	L'utilisation réelle des moyens aériens de la Mission pendant l'exercice 2007/08 a été étudiée de façon approfondie. Le nombre d'heures de vol prévu pour l'exercice 2009/10 a été modifié en conséquence pour tenir compte des besoins opérationnels liés au développement d'Abyei et à la multiplication des patrouilles aériennes, ainsi qu'à l'intensification des activités aériennes dans le cadre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration.
Paragraphe 4	
Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficients, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres.	Les mouvements de personnel et de marchandises sont effectués par tous les moyens de transport possibles dans le souci d'assurer un transport le moins coûteux et le plus rapide possible. La composition et la taille du parc aérien ont été modifiées en fonction de la situation sur le terrain et des conditions opérationnelles particulières à la Mission. La Mission utilise actuellement 40 appareils (12 avions et 28 hélicoptères), certains étant partagés avec la MINUAD. Ces dernières années, le recours à des moyens de transport terrestre pour l'acheminement du matériel s'est accru (75 % du volume de fret transporté). Tous les mouvements de transport sont planifiés et exécutés conformément aux règles de sécurité énoncées dans le Manuel des opérations aériennes produit par le Département des opérations de maintien de la paix, aux

Décision/demande	*Mesures prises*
	normes de l'OACI, aux meilleures pratiques recommandées par l'ONU et à d'autres instructions permanentes applicables à la MINUS.
Section XVIII : Projets à effet rapide	
Paragraphe 5	
L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale.	La MINUS administre son programme de projets à effet rapide dans la limite des ressources disponibles. Par ailleurs, la Mission n'accepte pas que les partenaires opérationnels inscrivent des crédits au titre des frais d'administration, dans leur projet de budget.
Paragraphe 6	
Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins.	La gestion des projets à effet rapide a été examinée en mars et avril 2008, avec la participation de tous les services de la MINUS. À l'issue de cet examen, les instructions administratives existantes ont été révisées compte tenu des lacunes relevées. Par ailleurs, les objectifs du programme des projets à effet rapide ont été alignés sur les priorités stratégiques de la Mission, l'accent étant mis sur la prévention et le règlement des conflits. Au cours de l'examen susmentionné, il a été établi qu'il fallait poursuivre le programme, notamment intensifier les activités de renforcement de la confiance.
Paragraphe 7	
Se coordonner avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain	Les représentants de l'équipe de pays (au niveau des États) sont toujours consultés lors de l'élaboration d'un projet à effet rapide; toute proposition est soumise à l'approbation de l'équipe de pays qui dispose de toutes les données pertinentes.
Paragraphe 8	
Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales.	Voir les mesures prises en relation au paragraphe 7 décrites plus haut
Section XX : Coordination régionale	
Paragraphe 2	
Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission	La coordination régionale se déroule au plus haut niveau (Représentant spécial du Secrétaire général) et concerne les questions politiques et les questions de sécurité. Elle est décrite en détail dans les hypothèses retenues pour la planification des ressources.

Décision/demande	*Mesures prises*
Section XXI : Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	
Paragraphe 2	
Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées et complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées	Disposition appliquée dans le budget 2009/10

(Résolution 62/267)

Décision/demande	*Mesures prises*
Paragraphe 12	
Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les futurs projets de budget contiennent suffisamment de renseignements, d'explications et de justifications au sujet des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles pour que les États Membres puissent se prononcer en toute connaissance de cause	Application en cours. Le budget 2009/10 de la Mission contient des renseignements complets au sujet des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles.
Paragraphe 15	
Prie le Secrétaire général d'inclure, dans son prochain rapport d'ensemble, des renseignements sur la politique, les directives et l'étude pilote ayant trait à l'environnement dont il est fait mention au paragraphe 174 du rapport du Secrétaire général (A/62/785 et Corr.1)	Disposition appliquée dans le rapport d'ensemble Une évaluation de l'environnement a été effectuée dans tous les locaux de la MINUS et ce dans tous les secteurs. Par ailleurs, la Mission s'emploie à mettre en œuvre le projet de politiques et de directives de l'ONU relatives à l'environnement dans le cadre des missions, en procédant par étapes, sa première priorité étant la gestion des déchets solides, y compris des articles rangés dans la catégorie des déchets dangereux. Un projet pilote a été lancé dans le secteur 1 (Djouba) et a récemment été examiné pour la première fois par une équipe de consultants suédois. En 2009/10, la Mission envisage d'établir un site de gestion des déchets solides dans tous ses bureaux de secteur. Outre ce qui est décrit ci-dessus, et conformément aux politiques et directives de l'ONU relatives à l'environnement dans le cadre des missions, la MINUS a commencé par mettre en place 20 stations d'épuration pendant l'exercice 2008/09. Trente autres stations doivent être mises en place durant l'exercice 2009/10.

Décision/demande	*Mesures prises*
Paragraphe 17	
Prie en outre le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour que la Mission soit administrée avec le maximum d'efficacité et d'économie	Disposition appliquée dans le budget 2009/10
Paragraphe 18	
Prie le Secrétaire général de continuer à s'efforcer, afin de réduire les dépenses afférentes à l'emploi d'agents des services généraux, de pourvoir localement les postes de cette catégorie affectés à la Mission, en tenant compte des besoins de celle-ci	La Mission a examiné la composition de ses effectifs et, compte tenu des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles, propose de créer des postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour accroître la proportion de personnel recruté sur le plan national dans ses effectifs. Sur les 664 postes qu'il est proposé de créer, 451 (68 %) doivent être pourvus localement, dont 169 postes de caractère permanent, actuellement occupés par des vacataires, à convertir en postes d'agent des services généraux.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/62/781/Add.16)

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Paragraphe 10	
Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2008, le montant estimatif dû au titre des contingents s'élevait à 19 643 000 dollars et que le montant dû au titre du matériel appartenant aux contingents était de 35 975 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 3 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 98 500 dollars et 21 demandes étaient en instance de règlement. Les engagements non réglés s'élevaient à 249 000 dollars. Le Comité espère que les demandes en instance seront réglées rapidement.	Au 31 décembre 2008, le montant estimatif dû au titre des contingents s'élevait à 9,8 millions de dollars et le montant dû au titre du matériel appartenant aux contingents serait de 727 010 dollars (huit demandes de remboursement). En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 13 demandes de remboursement pour un montant total de 81 000 dollars étaient en instance de règlement.
Paragraphe 19	
Le Comité consultatif note l'amélioration de la présentation du budget de la MINUS pour l'exercice 2008/09. Il réaffirme que, dans le cadre de la poursuite de l'action visant à améliorer la présentation des budgets, la formulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès et la présentation des produits devraient être cohérentes.	Lors de l'établissement du budget axé sur les résultats pour 2009/10, on a pris un soin particulier à formuler des réalisations escomptées et des indicateurs de succès qui soient cohérents.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Paragraphe 35	
Le Comité consultatif note que la plupart des 18 bases d'opérations sont situées assez loin, par la route ou par avion, des bureaux de secteur, dans des agglomérations où les infrastructures laissent à désirer. Vu la taille de chaque secteur et la faiblesse des infrastructures dans tout le pays, chaque base d'opérations doit être traitée comme une unité autonome (voir A/62/785, par. 103 à 114). Aussi est-il proposé de créer dans chacun des 18 lieux une équipe d'appui de cinq personnes, à savoir un spécialiste de l'administration (Service mobile), deux assistants à l'administration des camps et des installations (1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national (1 technicien (véhicules et groupes électrogènes) et 1 électricien). Compte tenu des effectifs actuels, un nombre total de 56 postes est prévu pour l'application de la stratégie de renforcement des bases d'opérations. Dans ces conditions, le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver les tableaux d'effectifs présentés par le Secrétaire général, et il demande que les résultats de l'application de la stratégie soient décrits et analysés dans le prochain document budgétaire.	Le recrutement de techniciens (véhicules et groupes électrogènes) et d'électriciens est en cours. Il est toutefois difficile de trouver des candidats nationaux qualifiés dans les endroits où sont implantées les bases d'opérations et de trouver au quartier général, à Khartoum, des agents recrutés sur le plan national qui acceptent d'être affectés dans ces endroits. L'alimentation en eau courante et en électricité est essentielle pour le fonctionnement des bases d'opérations, ainsi que pour la sécurité et le bien-être du personnel. Pour doter les bases d'opérations d'un personnel compétent capable de renforcer les capacités en la matière, la Mission propose dans le budget 2009/10 de recruter pour chaque base d'opérations un spécialiste de maintenance qui formerait sur le tas le personnel chargé de l'alimentation en eau et en électricité des camps qui se trouvent souvent éloignés de tout. Sachant que le programme pilote de désarmement, de démobilisation et de réintégration doit commencer au début de 2009, il est indispensable que les bases d'opérations soient capables de soutenir les sites de démobilisation qui seront mis en place dans leur voisinage immédiat. Étant donné les nombreuses activités de fond prévues sur le terrain, les bases d'opérations doivent être pleinement opérationnelles pour pouvoir accueillir tout le nouveau personnel.
Paragraphe 46	
Le Comité encourage la MINUS à chercher, chaque fois que c'est possible, à utiliser d'autres modes de transport, notamment les transports ferroviaires.	Une étude de faisabilité a été effectuée en 2005 quant à l'utilisation des moyens ferroviaires pour le transport de marchandises mais ce mode de transport n'a pas été jugé fiable. Une nouvelle étude de faisabilité est en cours; l'étude actuelle du marché laisse supposer que les transports ferroviaires pourraient être une solution rentable et fiable. Par ailleurs, le réseau ferroviaire relie l'est à l'ouest (de Port-Soudan à Nyala dans le Darfour) mais ne couvre pas le Sud-Soudan, la principale zone d'opérations de la Mission. C'est pourquoi, le train ne peut être utilisé que pour le transport de marchandises de Port-Soudan à El Obeid, où se trouve la principale base logistique de la Mission. Les procédures pour l'achat d'un navire autopropulsé de transport fluvial ont commencé en décembre 2006 et

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	l'évaluation technique du bâtiment a été achevée en mars 2008. Le fait que l'achat doit encore être approuvé et que le navire ne pourra être livré que 10 mois plus tard repousserait son utilisation à un stade trop éloigné dans le cycle de la Mission pour être vraiment rentable. La Mission continuera donc de louer des pousseurs et des barges pour assurer le transport du matériel et des équipements, y compris les matériaux de construction. Dans les conditions actuelles, le recours aux sociétés de transport terrestre s'est révélé plus rentable et plus sûr que les deux autres solutions envisagées.
Paragraphe 47	
Le montant estimatif prévu au titre des carburants et des lubrifiants nécessaires aux opérations de la MINUS en 2008/09 est de 65 376 900 dollars. Comme l'a fait observer le Comité des commissaires aux comptes, les carburants représentent tous les ans une très grosse dépense. Le Comité renouvelle sa recommandation selon laquelle il importe que le système amélioré de gestion des carburants soit pleinement appliqué.	La MINUS a récemment tenu une réunion avec toutes les parties prenantes pour examiner les mécanismes existants en matière de contrôle du carburant et chercher comment les améliorer. De nouvelles consignes générales seront désormais appliquées.
Paragraphe 51	
Les ressources nécessaires aux activités de détection des mines et de déminage s'établissent à 40 328 600 dollars pour 2008/09 (voir A/62/785, par. 251). Le Comité consultatif note l'importance que revêtent ces activités pour le retour des rapatriés et les activités de développement. Le Comité a été informé du fait que l'UNOPS était chargée de l'exécution du programme. Compte tenu de l'importance de ces activités et des ressources qui leur sont consacrées, le Comité recommande que les activités de déminage et les rôles des partenaires soient présentés de façon plus détaillée dans les prochains projets de budget.	Disposition appliquée. Dans le plan de déminage 2009/10 de la Mission qui sera établi en février 2009, le rôle précis de chaque partenaire sera bien défini.
Paragraphe 52	
Le Comité consultatif encourage les deux missions à améliorer la coordination de leurs activités et à renforcer leur coopération, notamment en s'efforçant d'établir des services d'appui communs dans d'autres domaines. Le Comité recommande également aux deux missions de chercher à faire des économies en utilisant, chaque fois que c'est possible, des installations communes.	Les services d'appui commun sont régis par un mémorandum d'accord signé entre la MINUS et la MINUAD en juillet 2008. Les deux missions ont continué de faire des économies en utilisant, chaque fois que possible, des installations communes. Le mémorandum d'accord porte tout particulièrement sur les services généraux tels que les structures d'hébergement et les services de restauration dans les camps de transit (principalement à El Obeid et à

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	Khartoum), les services communs de courrier et de valise diplomatique, d'économat, d'interprétation et de traduction. La Section de la gestion du matériel de la MINUS continue de fournir des services et des conseils sur la comptabilité des biens et la gestion du matériel appartenant aux contingents aux partenaires de la MINUAD. Certaines fonctions logistiques de la MINUAD sont assurées à la base logistique d'El Obeid, comme le contrôle des mouvements, les expéditions et les services d'escorte, les transmissions et les logements temporaires pour le personnel permanent et vacataire de la MINUAD. La Section du contrôle des mouvements et la MINUAD partagent actuellement les mêmes entrepôts à Entebbe et c'est la MINUS qui organise le transport des biens et traite les ordres d'exécution. Les deux missions partagent actuellement des bureaux à Port-Soudan, à Khartoum et à Entebbe, ainsi qu'aux bases aériennes de transit de Khartoum et d'El Obeid. La Section des transports de la MINUS continue de fournir des véhicules au personnel de la MINUAD à Khartoum et à El Obeid et d'en assurer l'entretien et les réparations. Les deux missions continuent de partager les moyens aériens, le matériel d'aérodrome, les services de lutte contre l'incendie, les services de ravitaillement en carburant et les aérodromes et pistes aériens à Khartoum et à El Obeid. La MINUS assure également des services de contrôle en vol. Les deux missions effectuent ensemble des projets de formation à la sécurité dans un souci de cohérence. La MINUS présente à la MINUAD un rapport quotidien sur tous les déplacements du personnel du Darfour à Khartoum et reçoit de la MINUAD un rapport quotidien sur tous les déplacements du personnel de Khartoum au Darfour. La MINUAD a utilisé le système de contrats locaux établi par la MINUS pour l'achat de médicaments et d'articles consomptibles ainsi que les équipements hospitaliers internationaux sous contrat avec la MINUS. La MINUS a aidé la MINUAD à remplir les formalités de douane pour la réception des produits médicaux. Elle met également à la disposition de la MINUAD des locaux pour l'entreposage des fournitures médicales qui

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	doivent être acheminées vers le Darfour en veillant à la préservation intacte des produits.
Paragraphe 54	
Le Comité consultatif note, aux paragraphes 240 à 244 du projet de budget, que les activités de formation proposées à la MINUS mettent désormais l'accent sur le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national et l'utilisation de ressources plus économiques pour la formation du personnel, par exemple l'apprentissage en ligne et l'organisation d'un plus grand nombre de programmes de formation internes. Sur les 9 549 participants prévus, 98 % seront formés à l'intérieur de la zone de la Mission et 7 036 seront des fonctionnaires recrutés sur le plan national. Le Comité consultatif encourage la Mission à poursuivre ses initiatives dans ce domaine.	Disposition appliquée. Dans le projet de budget 2009/10, environ 80 % du personnel formé seront des agents recrutés sur le plan national. La Mission a également commencé des négociations avec des fournisseurs renommés de services de formation en ligne pour obtenir l'accès à plusieurs programmes de formation indispensables. Le personnel aura ainsi la possibilité de renforcer leurs capacités et de perfectionner leurs compétences en ligne.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/62/5 (vol. II), chap. II)

Décision/demande	*Mesures prises*
Inventaire et comptes d'inventaire	
Paragraphes 110 et 116	
Les vérifications ponctuelles effectuées dans les entrepôts de la Section des transports de la MINUS ont révélé que la description du matériel portée dans Galileo ne correspondait pas aux articles effectivement dénombrés. Les fiches d'inventaire n'étaient pas non plus mises à jour. Au moment de l'audit, la nouvelle Section de la gestion du matériel réorganisait le mode de gestion des pièces de rechange à El Obeid afin de faciliter les inventaires périodiques et la mise à jour régulière de la base de données Galileo. Des Volontaires des Nations Unies étaient également déployés dans les entrepôts régionaux afin d'apporter leur concours à la gestion du matériel durable et non durable, y compris les pièces de rechange.	En août 2008, un inventaire complet des biens durables et non durables a été effectué à l'entrepôt central des moyens de transport et de fournitures générales et mis en concordance avec le système Galileo de gestion des stocks. On a fait un inventaire complet du même matériel dans les magasins de la Section des transmissions et de l'informatique. Toutes les sections concernées sont passées ou passeront à un système d'inventaire permanent à mesure que leurs stocks seront inventoriés. Cela permettra de mettre à jour rapidement et exactement la base de données de Galileo quant aux niveaux des stocks de tous les bureaux de la Mission.
Le Comité recommande que les missions susmentionnées : a) procèdent à un inventaire de tous les biens non durables qu'elles détiennent en divers endroits et corrigent les écarts existant entre les quantités effectivement dénombrées et les quantités portées dans Galileo; b) mettent à jour Galileo sans	

Décision/demande	*Mesures prises*
tarder chaque fois qu'il y a des mouvements de stocks; c) veillent à ce que l'emplacement indiqué dans Galileo corresponde à l'emplacement physique du matériel.	
États des biens durables	
Paragraphes 119 et 123	
Le Comité a relevé que, sur les 117 318 articles en stock, qui sont évalués à 330 120 000 dollars, environ un tiers d'entre eux étaient en stock depuis 12 mois ou davantage. En particulier, les stocks de la MINUS, qui étaient évalués à 102,4 millions de dollars, comprenaient 13 120 articles d'une valeur de 50,7 millions de dollars qui n'étaient pas utilisés depuis 12 mois ou davantage. Une situation analogue a été constatée dans le cas de la MINUEE, pour des articles d'une valeur de 4,5 millions de dollars.	À la création de la MINUAD, la MINUS a transféré à la nouvelle mission 6 884 articles pour une valeur de 24,8 millions de dollars (octobre 2008). La plus grande partie de ces articles se trouvait au Darfour, le reste est devenu excédentaire à cause du changement du mandat de la MINUS. La Mission a également expédié aux opérations de maintien de la paix en Haïti et en République démocratique du Congo du matériel devenu excédentaire à cause du changement de son mandat.
Le Comité recommande à l'Administration d'accélérer le processus d'évaluation des biens durables dans toutes les missions afin de déterminer des quantités réalistes pour le niveau des stocks et de prendre des mesures appropriées pour transférer les biens excédentaires à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien logistique des Nations Unies, ou s'en défaire.	Tous les biens durables sont régulièrement comptabilisés par les groupes à comptabilité autonome.
Passations par profits et pertes et cessions	
Paragraphes 128 et 129	
À la MINUS, le Comité local ne s'était pas réuni régulièrement pour statuer sur la cession de divers biens évalués à 520 000 dollars.	Disposition appliquée. Le comité local de contrôle du matériel de la MINUS s'est réuni plus régulièrement qu'avant. Les seuls biens qui ne sont pas encore passés par profits et pertes sont ceux dont des documents d'accompagnement essentiels, en particulier les rapports d'enquête sur la sécurité, n'ont pas encore été établis.
Le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle le Département de l'appui aux missions et le Département de la gestion devraient prendre respectivement les dispositions voulues pour que les comités locaux et le Comité central de contrôle du matériel accélèrent le traitement de tous les dossiers qui sont portés à leur attention, et tout particulièrement ceux qui ont trait à des actifs en attente de passation par profits et pertes.	
Rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs	
Paragraphes 207 et 208	
Lors de l'audit faisant l'objet du présent rapport, le Comité a constaté un certain nombre de lacunes en ce qui concernait l'établissement des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs, à savoir qu'à la	La MINUS suit les procédures énoncées dans le Manuel des achats, selon lesquelles aucun contrat ne peut être octroyé selon la règle des 120 jours en l'absence d'un rapport d'évaluation des prestations des

Décision/demande	*Mesures prises*
MINUS, les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs avaient été établis en ce qui concernait les six fournisseurs inclus dans l'échantillon, alors qu'il ressortait des dossiers que les livraisons n'avaient pas encore été effectuées, de sorte que ces rapports n'étaient pas fiables. Le Comité recommande que l'Administration prenne des mesures afin d'assurer que toutes les missions se conforment strictement aux dispositions énoncées dans le Manuel des achats en ce qui concerne l'évaluation des prestations des fournisseurs.	fournisseurs. La directive 07/2007 du 22 avril 2007 dispose ce qui suit : « 2.1 Avant d'enregistrer un fournisseur dans le fichier des fournisseurs, il convient de vérifier son dossier pour s'assurer de l'absence de tout motif pouvant empêcher l'attribution d'un contrat. Cette mesure peut ne pas être appliquée dans le cas des entreprises connues pour leurs bons antécédents. Elle s'impose en revanche dans le cas des entreprises qui ne présentent pas toutes les garanties voulues ou qui ne sont pas connues. 2.2 Toute demande d'extension de contrat doit être accompagnée d'un rapport d'évaluation des prestations du fournisseur. Le fonctionnaire chargé de la passation des marchés ne peut proroger les contrats en l'absence de ces rapports et doit demander aux services demandeurs d'en établir. 2.3 Aucun contrat ne peut être octroyé selon la règle des 120 jours en l'absence d'un rapport d'évaluation des prestations du fournisseur. Le fonctionnaire chargé de la passation des marchés doit demander au service demandeur d'en établir un. »
Préparation des missions intégrées Paragraphes 324 et 325	
À la MINUS, il est apparu que c'est en août 2007 seulement que le Bureau de la planification stratégique avait entamé des discussions avec le Bureau du coordonnateur résident pour mettre au point un plan intégré pour les Nations Unies au Soudan. Il convient de souligner que les directives relatives à la préparation des missions intégrées font autorité pour la planification de toutes les nouvelles missions intégrées, de même que pour la révision des plans existants des missions, et pour tous les départements, bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le processus de préparation des missions intégrées donne également les moyens de voir comment les missions contribuent ensemble à la réalisation d'un objectif commun. Le Comité recommande que la MINUS accélère la mise en œuvre des directives relatives à la préparation des missions intégrées.	L'Équipe intégrée de planification de la MINUS s'emploie à établir le plan d'exécution du mandat, compte tenu du mandat de la MINUS tel qu'il a été prorogé par la résolution 1812 (2008) du Conseil de sécurité et de l'évolution récente de l'environnement opérationnel de la Mission (Abyei). L'Équipe a déjà défini les principaux éléments du plan grâce à un travail d'examen, d'évaluation et de planification stratégique; il lui reste à établir un plan définitif.

Annexe I

Organigrammes

A. Services organiques

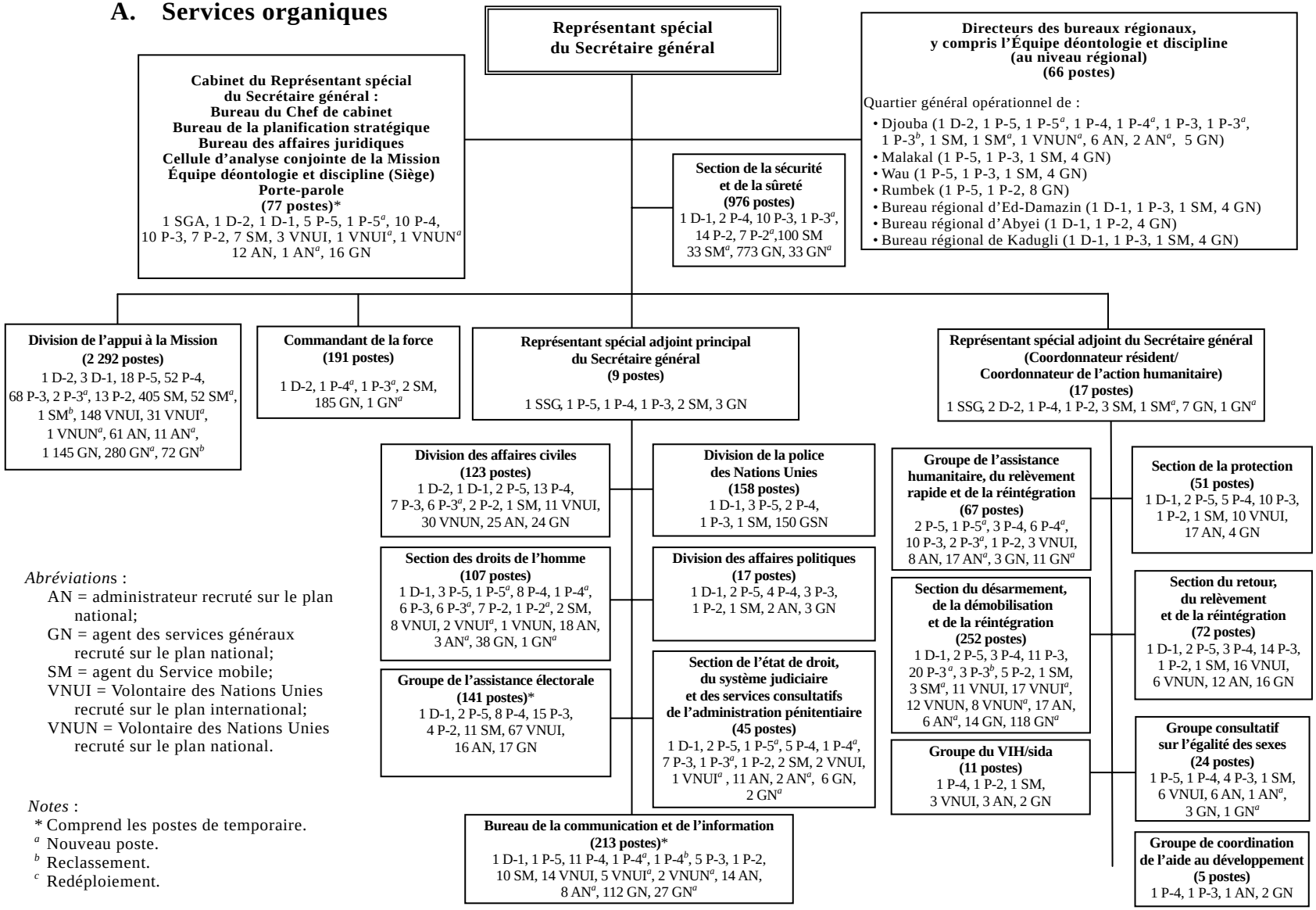

Abréviations :

AN = administrateur recruté sur le plan national;
GN = agent des services généraux recruté sur le plan national;
SM = agent du Service mobile;
VNUI = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international;
VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

Notes :

* Comprend les postes de temporaire.
[a] Nouveau poste.
[b] Reclassement.
[c] Redéploiement.

B. Division de l'appui à la Mission

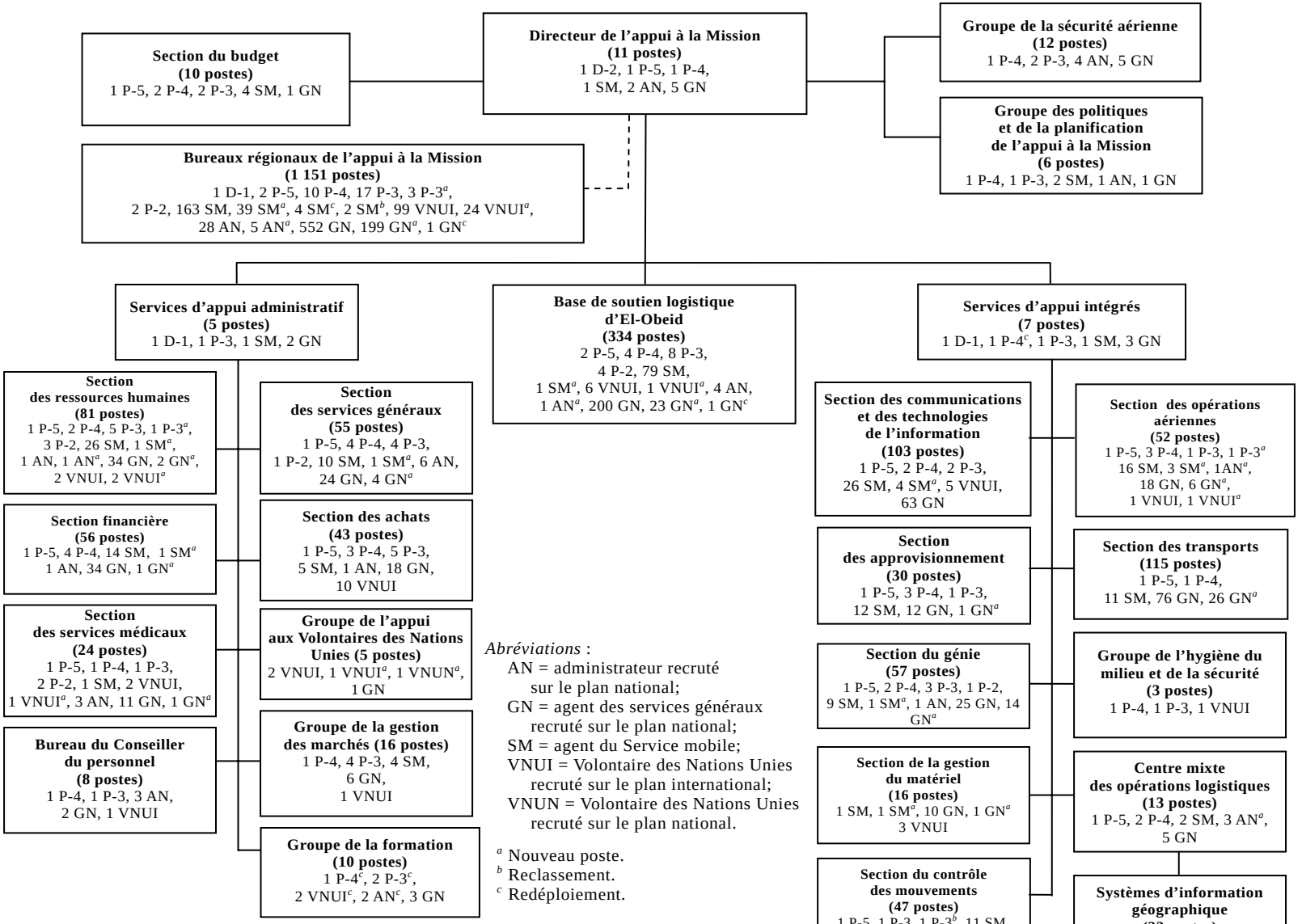

C. Composante militaire

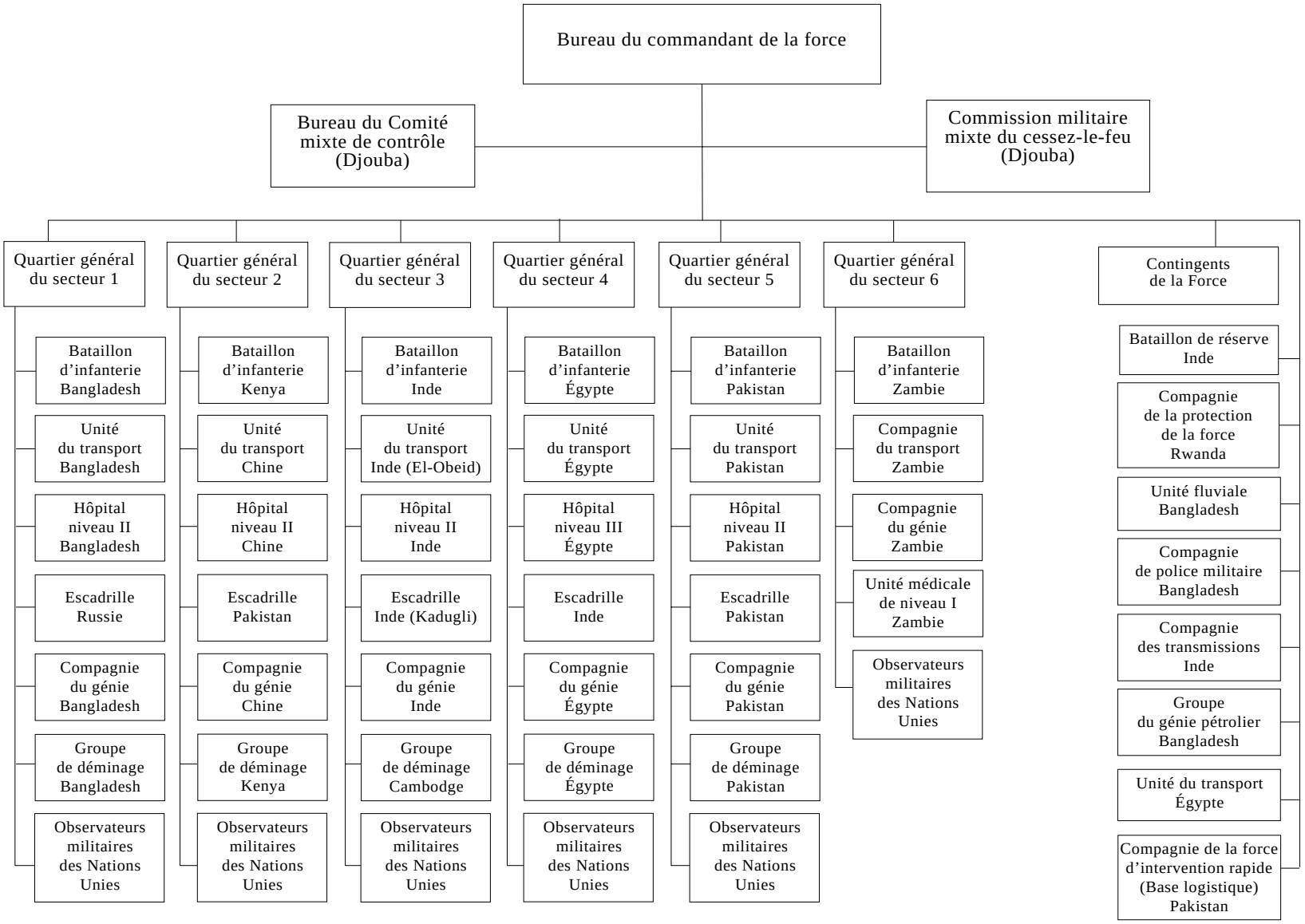

Annexe II

Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre

Priorités	*Résultats*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanismes*
Sécurité des populations locales et contrôle des armes	La société et le Gouvernement soudanais savent mieux utiliser les mécanismes d'atténuation des conflits.	• Un cadre stratégique global est établi et les moyens de gestion des ressources naturelles nécessaires sont créés au niveau central et dans les États. • Analyse participative des conflits, élaboration de stratégies de prévention et de gestion des conflits et application d'une approche non sexiste et axée sur les droits de l'homme à tous les niveaux de la planification • Les menaces et les risques socioéconomiques sont recensés et analysés par les gouvernements des États, en vue de réduire les conflits grâce à une planification et à des dépenses hiérarchisées. • Des institutions et des mécanismes de sécurité commune sont mises en place et fonctionnent.	**Chef de file** PNUD **Partenaires des Nations Unies** Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) **Partenaires nationaux** Gouvernement d'unité nationale : Ministère de l'environnement, Ministère de l'industrie, Syndicat des agriculteurs et éleveurs, Ministère de la protection sociale Gouvernement du Sud-Soudan : Ministère de l'environnement, de la faune et du tourisme, Commission pour la paix du Sud-Soudan, Bureau pour la sécurité locale et le contrôle des armes (Cabinet du Président), Commission pour la paix, Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires relatives à l'Armée populaire de libération du Soudan
Lutte antimines	Les menaces que posent les mines et les restes explosifs de guerre pour la sécurité des personnes et des communautés des régions touchées par les conflits se sont réduites.	• Les institutions nationales voient leurs capacités renforcées et peuvent hiérarchiser, coordonner et gérer tous les aspects de la lutte antimines au niveau central et au niveau des États, ainsi qu'honorer les obligations nationales et internationales au titre de la Convention d'Ottawa. • Des mesures de contrôle des armes légères, y compris le cadre politique nécessaire, sont adoptées et des programmes de contrôle des armes visant les populations à haut risque sont mis en œuvre. • Les populations à risque, y compris les enfants, sont davantage conscientes du danger des mines et capables de s'en protéger. • Une aide est fournie aux victimes des mines et des restes explosifs de guerre, notamment une aide à la réintégration.	**Chef de file** Bureau de la lutte antimines des Nations Unies **Partenaires des Nations Unies** PNUD, unité intégrée des Nations Unies pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, UNICEF **Partenaires nationaux** Gouvernement d'unité nationale : Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, Ministère de l'intérieur, forces armées soudanaises Gouvernement du Sud-Soudan : Ministère des affaires présidentielles, Commission pour la paix du Sud-Soudan et Ministère des affaires relatives à l'Armée populaire de libération du Soudan, Commission de déminage du Sud-Soudan, Commission de

Priorités	*Résultats*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanismes*
		• Les routes à haute priorité et les zones dangereuses sont recensées, vérifiées et déclarées propres pour un usage productif.	lutte antimines du Sud-Soudan, Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie, entreprises privées, organisations non gouvernementales internationales et nationales
Appui intersectoriel aux retours, désarmement, démobilisation et réintégration	Les autorités et institutions nationales, infranationales et locales appuient la mise en place de solutions durables visant les populations touchées par la guerre, avec la participation active des collectivités.	• Les institutions publiques (Commission des droits de l'homme pour le Sud-Soudan, Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan, Commission d'aide humanitaire, établissements d'accueil et Commissariat pour les réfugiés) voient leurs capacités renforcées et peuvent mettre en place des solutions durables pour le retour des personnes déplacées. • Une aide directe est fournie pour la mise en place de solutions durables (rapatriement/retour, intégration/réinstallation locale) en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des demandeurs d'asile. • Les ex-combattants, les femmes et les enfants associés aux forces et groupes armés sont démobilisés et reçoivent une aide à la réintégration. • Les victimes de mines et de restes explosifs de guerre reçoivent de l'aide, y compris une aide à la réintégration. • Des critères environnementaux[a] sont intégrés dans les évaluations de la capacité d'absorption de la zone d'accueil, qui servent à établir des programmes de retour et de réintégration.	**Chef de file** HCR (retours), unité intégrée des Nations Unies pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration **Partenaires des Nations Unies** Organisation internationale pour les migrations (OIM), PNUD, PAM, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), UNICEF, VNU, PNUE **Partenaires nationaux** Gouvernement d'unité nationale, Gouvernement du Sud-Soudan : Commissions Nord et Sud de désarmement, de démobilisation et de réintégration, Commission d'action antimines du Nord-Soudan, Commission de déminage du Sud-Soudan, Ministère de la santé, Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan, Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie et gouvernements des États Organisations de la société civile, organisations non gouvernementales
Protection des civils et droits de l'homme	Les personnes et les communautés, en particulier les groupes ayant des besoins spécifiques, ont accès à une justice équitable et efficace.	• Les institutions chargées du maintien de l'ordre sont plus accessibles et plus efficaces, assurent sans discrimination des services de qualité et élaborent un programme visant à harmoniser les pratiques de droit coutumier avec le droit écrit. • La population locale, y compris les rapatriés, les réfugiés et les personnes déplacées, comprend de mieux en mieux ses droits et les revendique, connaît ses obligations et sait comment faire appel aux mécanismes juridiques.	**Chef de file** PNUD, UNICEF Programme de consolidation de la démocratie au Soudan, appui à la réforme de la fonction publique, appui au processus de planification stratégique nationale, appui aux processus électoraux au Soudan, transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés **Partenaires des Nations Unies** HCR, UNIFEM, OIM

[a] Déterminés et appliqués à titre expérimental en 2008 dans un projet commun du PNUE et de l'OIM.

Priorités	*Résultats*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanismes*
		• Le Gouvernement reçoit de l'aide pour élaborer une politique de protection sociale axée sur la mise en place de filets de sécurité en faveur des enfants les plus vulnérables et de leur famille, ainsi que des rapatriés, des personnes déplacées et des réfugiés. • Des systèmes de renforcement de la justice pour mineurs sont mis en place dans 20 États, y compris des systèmes de prévention, des programmes de déjudiciarisation et des procédures adaptées aux enfants, ce qui permet tous les ans à 7 000 personnes (femmes et mineurs) en moyenne de faire appel aux services de police. • Une stratégie axée sur la famille et la collectivité est mise en œuvre dans cinq États du nord et cinq États du sud pour assurer la prise en charge des enfants victimes d'actes de violence, de mauvais traitements et d'exploitation et des enfants dépourvus de dispensateur de soins primaires.	**Partenaires nationaux** Gouvernement d'unité nationale : Ministère de la justice; autorités judiciaires, Ministère de la protection sociale et des affaires de la femme et de l'enfant, Ministère de la jeunesse et de la société civile et Ministère de l'orientation religieuse, Ministère de la promotion féminine et Commission pour les réfugiés Gouvernement du Sud-Soudan : Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan, Ministère de la coopération régionale, Ministère des affaires juridiques, autorités judiciaires, Ministère de l'intérieur (police et administration pénitentiaire) et autorités traditionnelles
Gouvernance et état de droit	La société soudanaise connaît un régime de gouvernance plus démocratique et plus équitable.	• Le Gouvernement reçoit de l'aide pour organiser des élections libres et régulières et des référendums crédibles au regard des normes internationales. • Les assemblées législatives nationales, infranationales et locales ont amélioré leurs prestations en matière de contrôle et de législation. • Les préoccupations relatives à l'environnement sont traduites dans les lois, les politiques, les plans et les règlements. • Les capacités nationales en matière de développement industriel durable sont renforcées. • Les partis politiques, les médias et la société civile voient leurs capacités renforcées et sont en mesure de contribuer au processus de démocratisation. • Les parents et les prestataires de services ont approfondi leurs connaissances et ont modifié leur attitude et leurs pratiques pour mieux protéger les enfants.	**Chef de file** PNUD, PNUE, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), UNICEF **Partenaires des Nations Unies** UNOPS, UNIFEM, PNUE, FAO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Organisation internationale du Travail (OIT) **Partenaires nationaux** Gouvernement d'unité nationale : Conseil des partis politiques, Ministère de la coopération internationale, Ministère de l'information et des télécommunications, Ministère des affaires parlementaires, corps législatif, conseils législatifs des États Gouvernement du Sud-Soudan : 10 assemblées législatives territoriales, Commission des droits de l'homme pour le Sud-Soudan, Ministère des affaires parlementaires; Ligue des femmes parlementaires du Sud-Soudan; Forum consultatif des responsables des partis politiques, Ministère des affaires présidentielles, Ministère de l'information; gouvernements des États et autorités locales, organisations de la société civile

Priorités	*Résultats*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanismes*
	Les institutions publiques nationales, infranationales, territoriales et locales ont amélioré leur système d'administration, de planification et de budgétisation pour favoriser un développement décentralisé, axé sur la population et bénéficiant à toute la population.	• Les institutions publiques nationales, infranationales, territoriales et locales ont amélioré leur système décentralisé de planification, de budgétisation, de gestion comptable et financière et leurs prestations. • Les fonctionnaires des administrations nationales, infranationales, territoriales et locales travaillent de façon plus efficace, plus productive, plus transparente et plus responsable. • Une aide est fournie de façon que les budgets nationaux et infranationaux soient établis en fonction des besoins des pauvres, des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs stratégiques. • Les institutions publiques nationales et infranationales voient leurs capacités renforcées et sont en mesure d'analyser les caractéristiques et la dynamique de la population, de mettre en place les services voulus et de les assurer correctement. • Les institutions publiques savent mieux recueillir les données, les analyser et utiliser des données ventilées pour élaborer des mesures, programmer les activités et suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. • Les institutions nationales et infranationales gèrent et coordonnent l'aide de façon plus efficace. • Les collectivités ont intégré les systèmes et le savoir-faire locaux dans la planification, la mise en œuvre, la gestion et le suivi des programmes de développement et la prestation de services.	**Chef de file** PNUD, UNICEF, FNUAP (recensement) **Partenaires des Nations Unies** ONU-Habitat, OIT, UNIFEM, OMS, OIM **Partenaires nationaux** Gouvernement du Sud-Soudan : Ministère des affaires présidentielles, Ministère des finances et de la planification économique, Ministère du service public, Conseil gouvernemental local, Commission de contrôle et d'affectation des crédits budgétaires et autres ressources financières, Ministères des finances des États Gouvernement d'unité nationale : Ministère des affaires fédérales, Ministère du travail, du service public et du développement des ressources humaines, Conseil national pour la population, Bureau central de statistique, Conseil national de planification stratégique La Banque mondiale sera également un partenaire important dans les domaines de l'administration publique et de la réforme de la fonction publique.
Égalité des sexes	Les inégalités entre hommes et femmes sont traitées dans tous les programmes de gestion publique et les initiatives de développement.	• Des lois et règlements visant à promouvoir le rôle et la représentation politiques des femmes sont élaborés et appliqués • Les institutions publiques nationales et celles des États ainsi que la société civile savent mieux analyser les problèmes liés à la condition féminine et les prendre en compte dans leurs stratégies et plans d'action.	**Chef de file** UNIFEM, FNUAP **Partenaires des Nations Unies** PNUD, HCR, UNICEF **Partenaires nationaux** Gouvernement d'unité nationale : Ministère de la justice, Ministère de la condition de la femme, du bien-être social et des affaires religieuses, Ministère des affaires

Priorités	*Résultats*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanismes*
		• Des activités de sensibilisation sont entreprises en vue de promouvoir l'égalité des sexes et de réduire la violence contre les femmes (mariages précoces, mutilations génitales féminines et autres coutumes dangereuses) aux niveaux national et infranational, aussi bien sur le plan législatif que dans la pratique.	parlementaires, partis politiques, gouvernements des États et administrations locales, organisations de la société civile Gouvernement d'unité nationale : Ministère des finances, Assemblée législative, Ministères des finances des États, Ministère de la condition de la femme, du bien-être social et des affaires religieuses, autorités judiciaires, administration pénitentiaire, autorités chargées des questions d'asile et d'immigration
	Les enfants, les adolescents et les adultes ont gagné l'accès équitable à une éducation de qualité dispensée dans de bonnes conditions et ont la possibilité de terminer leurs études.	• Des espaces d'apprentissage sûrs, ouverts à tous et adaptés aux besoins des enfants (pourvus d'eau courante et de sanitaires séparés pour filles et garçons) sont mis en place au niveau de l'enseignement primaire, à l'intention particulière des filles, des enfants nomades, des enfants ayant des besoins spéciaux et des enfants des zones touchées par les conflits donc mal desservies. • Des systèmes parallèles d'apprentissage de la lecture, du calcul et de la maîtrise du quotidien sont mis en place. • L'école intégrée et les initiatives éducatives familiales ou communautaires (préparation à la scolarité, enseignement des règles de vie (santé, hygiène, nutrition, paix, éducation des enfants, soins psychologiques) et sensibilisation au danger des mines) sont soutenues. • Les filles et les garçons, en particulier les enfants nomades et les enfants touchés par les conflits, ont la possibilité de suivre l'enseignement secondaire. • Des programmes d'alimentation scolaire sont mis en place pour promouvoir la scolarisation et la persévérance scolaire des enfants vulnérables. • Une stratégie est mise en place pour éliminer les obstacles économiques, culturels et autres à l'éducation des filles. • De meilleurs résultats sont constatés dans l'apprentissage des mathématiques, des langues, des sciences, des règles de vie (santé, hygiène, nutrition, consolidation de la paix et protection contre le danger des mines).	**Chef de file** UNICEF, UNESCO, PAM, **Partenaires des Nations Unies** UNIFEM, Service de la lutte antimines **Partenaires nationaux** Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie

Priorités	*Résultats*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanismes*
Protection des civils et droits de l'homme	L'infection par le VIH s'est réduite et les soins aux personnes séropositives ou atteintes du sida se sont améliorés (des soins, des moyens de prévention et des services d'accompagnement de qualité et adaptés aux besoins de chaque sexe sont offerts).	• La population est mieux informée sur la transmission, la prévention et le contrôle du VIH et la société civile (médias, responsables locaux, enseignants) s'engage dans la lutte contre le sida. • Des politiques et stratégies multisectorielles (associant le secteur privé) de lutte décentralisée contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles sont élaborées, mises en œuvre et renforcées par des crédits budgétaires plus importants aussi bien au niveau national qu'au niveau des États. • Les capacités de recherche et de surveillance sont renforcées aux niveau national et infranational, ce qui permet la collecte des données probantes nécessaires pour élaborer des programmes de lutte contre le VIH. • Le concept des « trois principes » (une instance de coordination, un cade d'action et un système de suivi et d'évaluation) est appliqué à l'échelon du pays et dans tous les États. • Un ensemble de services essentiels de lutte contre le VIH/sida (prévention, traitement, soins et accompagnement) est offert aux populations les plus exposées (enfants, adolescents, personnel en uniforme, ex-combattants et personnes en situation de détresse humanitaire). • Aide à la création de moyens de subsistance durable et d'activités génératrices de revenus pour les personnes vivant avec le VIH; réduction des préjugés et de la discrimination	**Chef de file** UNICEF, OMS, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), FNUAP **Partenaires des Nations Unies** PNUD, OIT, UNESCO, PAM, ONUDI **Partenaires nationaux** Gouvernement d'unité nationale : Programme national de lutte contre le sida, Ministère de la condition féminine, Ministère de la santé, Ministère de la coopération internationale Gouvernement du Sud-Soudan : Commission du Sud-Soudan de lutte contre le sida, Ministère de la condition féminine, du bien-être social et des affaires religieuses, Ministère de la santé, Ministère de l'information et de la communication
Relèvement d'Abyei	Lorsqu'elle arrivera à Abyei, la nouvelle administration verra sa planification des activités pour l'exercice 2009/10 en collaboration avec l'ONU et les organisations non gouvernementales facilitée	• Hygiène et santé publique : construction de dispensaires, promotion de l'hygiène, construction de latrines communautaires et familiales, mise en place de programmes de formation à long terme à l'intention du personnel de santé. Création de comités de promotion de la santé et de l'hygiène • Alimentation en eau : remise en état des bassins, forage de puits, mise en place de programmes de formation pour les équipes locales chargées de la gestion des ressources en eau	

Priorités	*Résultats*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanismes*
	Les travaux seront fondés sur l'appel transitoire concernant la phase initiale (saison sèche de 2008/09) et l'administration recevra de l'aide pour s'installer et donner suite aux principaux projets de relèvement rapide. Un programme de relèvement communautaire sera ensuite établi au titre du protocole.	• Éducation : construction d'écoles, renforcement des capacités avec le concours du Ministère de l'éducation, création d'associations parents-enseignants et élaboration de programmes de formation à l'intention des enseignants • Gestion des ressources naturelles : établissement de cartes de la faune et de la flore, sensibilisation de la population et protection et gestion de la faune et de la flore • Moyens de subsistance : activités productives (jardinage, plantation d'arbres, diversification des cultures, soutien de la pêche, élevage de bétail, création de petits projets économiques, activités familiales génératrices de revenus)	**Partenaires des Nations Unies** PNUD, MINUS, UNICEF, OMS, PAM, OIM, FAO **Partenaires nationaux** Administration civile, cabinet du Président, Commission d'aide humanitaire

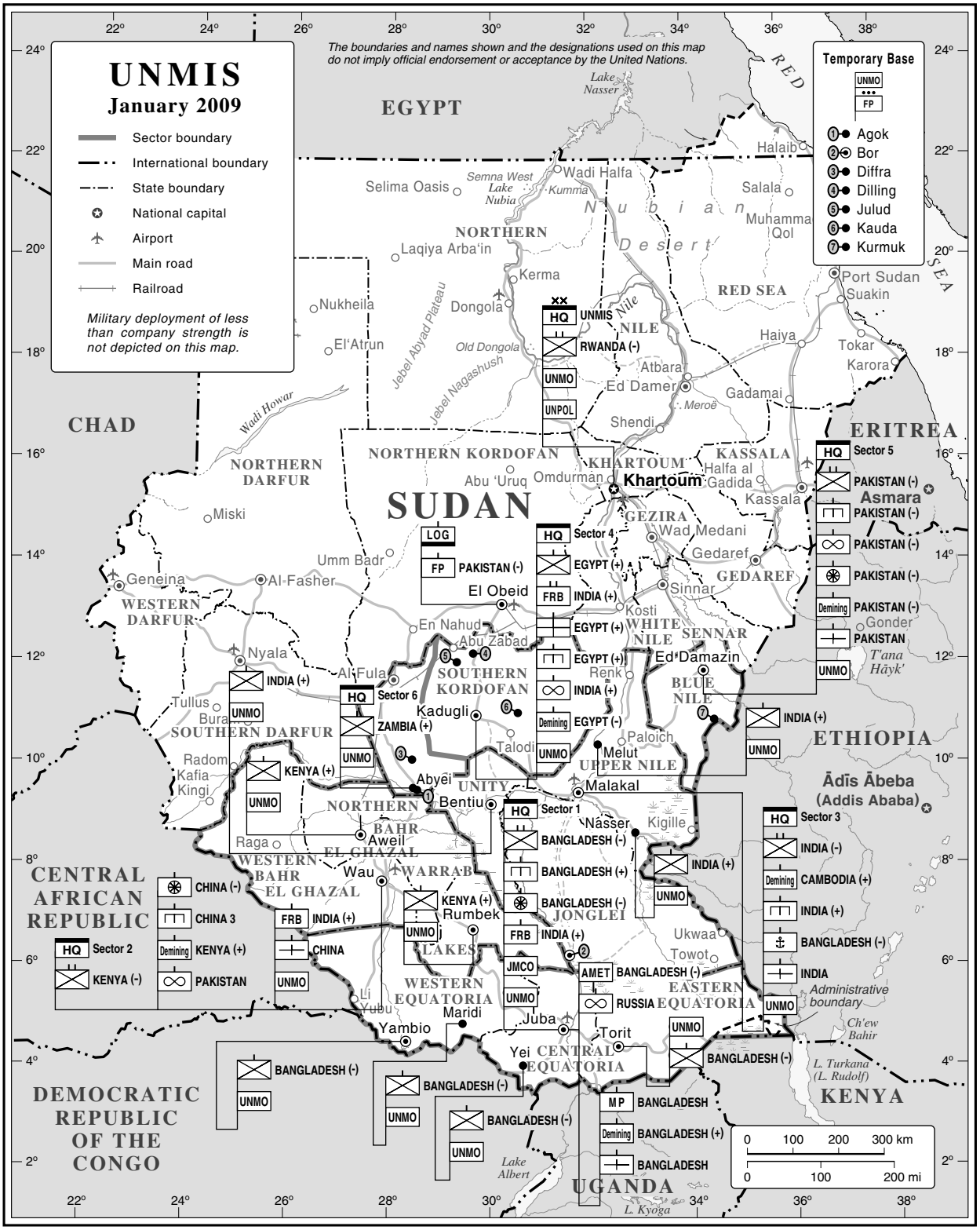

Map No. 4249 Rev. 11 UNITED NATIONS
January 2009

Department of Field Support
Cartographic Section